

Les ports du Pacifique

Grégoire retarde l'adoption d'une loi spéciale visant à mettre un terme à la crise

\$1,000,000
de pertes
par jour

OTTAWA (DNC) — On estime à un million de dollars les pertes quotidiennes qui s'accumulent sur la côte ouest par suite du conflit portuaire.

Des centaines de navires sont en rade, d'autres à quai, certains chargés, d'autres à lège cependant que s'aggrave la disette des wagons céréaliers à destination des silos. Les expéditions de blé et de farine vers la Chine sont suspendues.

Dans les entrepôts, des chargements périssables risquent de se détériorer. Des milliers de tonnes de fruit ont dépassé le stade de la maturation, et sont devenus impropres au commerce, sinon à la consommation.

Cependant, le port de Montréal s'apprête à accueillir cette année encore un nombre plus considérable encore de navires que par les années passées, car le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, a oublié de mentionner hier aux Communes que le port de Montréal, l'hiver dernier, ne fut fermé qu'une seule journée, le 31 décembre. S'il est une commune mesure entre la situation montrealaise et celle qui règne sur la côte ouest, par suite du conflit, M. Grégoire délire. Hier, les chroniqueurs d'Onavo écrivaient en chapeau: "Le député separatiste de Lapointe, dans le Québec, Gilles Grégoire..."

Révélation à propos des méfaits du régime Smith

LONDRES. — Ian Smith a cherché secrètement et vainement à amener la Grande-Bretagne à accepter une machination qui aurait donné deux sièges aux Blancs pour chaque siège obtenu par un Noir dans la législature rhodésienne, retardant ainsi indéfiniment l'avènement d'un gouvernement vraiment démocratique dans ce pays où habitent quatre millions de Noirs et 225,000 Blancs. C'est ce qu'a révélé hier aux Communes britanniques le secrétaire au Commonwealth, M. Herbert Bowden, en demandant aux députés d'appuyer la requête de sanctions internationales sélectives et obligatoires contre la Rhodésie que l'Angleterre soumettra aux Nations unies.

Pendant que M. Bowden rendait public pour la première fois le contenu des discussions qu'il a eues la semaine dernière, en compagnie du premier ministre Wilson, avec le chef rebelle rhodésien, à Salisbury, les milieux d'affaires se dissociaient de l'optimisme officiel de M. Smith au sujet des conséquences possibles du boycottage international.

Hier soir le gouvernement rhodésien s'est adressé directement aux Nations unies demandant d'être entendu par le Conseil de sécurité qui doit examiner la requête britannique. Le communiqué émis par le ministère des affaires extérieures de la Rhodésie affirme qu'en faisant appel aux Nations unies, la Grande-Bretagne ne reconnaît que le problème rhodésien ne relève plus de sa politique interne et partant, reconnaît implicitement que la Rhodésie est un pays indépendant.

Les protestations du régime Smith s'inscrivent dans le climat général d'inquiétude qui caractérise présentement les milieux d'affaires en Rhodésie. Selon certaines sources, le boycottage volontaire n'a en vigueur des la déclaration d'indépendance de la Rhodésie, au début de novembre 1965, par la Grande-Bretagne et ses principaux alliés, a déjà produit de graves effets, créant du chômage et provoquant l'émigration de nombreux Blancs vers le Canada, l'Afrique du Sud et l'Australie.

Les hommes d'affaires craignent que des sanctions obligatoires ne soient encore plus désastreuses. Le président de l'Association rhodésienne des producteurs de tabac, M. Carroll Heurtley, a signalé que

Voir page 2: Rhodésie

par Jean-V. DUFRESNE

national, obtient presque toujours le consentement unanime des députés qui doivent solliciter les ministères pour passer outre au règlement. A lui seul, Grégoire tient aujourd'hui en échec le règlement d'un conflit qui s'est déjà étendu à neuf ports de la côte ouest.

C'est en vain que le ministre du travail M. Nicholson s'est rendu en Colombie-Britannique vendredi pour rapprocher les parties d'une part les contre-maîtres qui réclament l'accréditation syndicale, et les employeurs maritimes de l'autre. Les contre-maîtres ayant débrayé, les employeurs interdisent l'accès des dockers aux quais.

Le leader néo-démocrate, M. T.C. Douglas, affirme que les raisons de sécurité invoquées par le patronat ne sont qu'un prétexte et qu'il s'agit d'un lock out en règle.

Il convient de rappeler enfin, et M. Nicholson en a fait état hier aux Communes en exprimant le regret d'avoir échoué dans sa tentative de conciliation personnelle, que les contre-maîtres ont accepté le compromis du ministre, pour leur part.

Aussi M. Douglas a-t-il prévenu M. Nicholson contre l'injustice qui leur serait faite si la loi d'urgence, qui tient essentiellement à la nomination d'un "administrateur public" pour les ports affectés par le conflit, — dont plusieurs appartenaient d'ailleurs à des

intérêts privés, — soumettait également à la tutelle les syndicats eux-mêmes.

En vain le ministre a-t-il fait appel hier au "nationalisme et à la raison" de M. Grégoire, la Chambre stupéfaite dut aujourd'hui à 6 h. 30 et M. Nicholson retourner à son cabinet de travail qu'il n'avait quitté qu'après plusieurs heures de travail — le document est très complexe — avec le mince espoir que le leader ministériel M. MacLaurin puisse cet après-midi, à la reprise des travaux, trouver un moyen de contourner l'obstacle obstiné et carrement scandaleux que représente aux yeux des députés le président du Ralliement national.

Ce dernier n'a pas quitté le parquet hier sans manifester une certaine gêne. Il tenta, tout juste après l'ajournement, de poser une question de privilège, mais le président des débats M. Lamoureux dut la lui refuser. On eût cru un instant que M. Grégoire allait lui-même suggérer un compromis, voyant que son obstination, que l'on met aimablement au compte d'une espièglerie la plupart du temps, venait cette fois d'enfanter un monstre. Il laissa tomber les bras, avec une indifférence ennuyée, alluma une cigarette, et disparut derrière le rideau qui sépare les Communes du déboulé.

Le petit pirate de la procédure venait de remporter une victoire assez peu glorieuse.

Coiteux: "Le RIN nous mènera aux exécutions sanglantes...!"

QUEBEC (LeD) — Le député libéral de Duplessis, M. Henri Coiteux, a déclaré à l'Assemblée législative hier que le président du Rassemblement pour l'indépendance nationale, M. Pierre Bourgault, était le chef d'un "mouvement politique révolutionnaire" qui veut "faire du Québec un autre Cuba, un autre Congo, une autre société à gouverner unique, dictatorial".

M. Coiteux, qui a affronté le chef indépendantiste lors de la dernière élection a déclaré que contrairement aux économistes et aux journalistes qui affirment que le séparatisme au Québec n'est pas la seule raison qui fait fuir les capitaux étrangers,

il a pu se rendre compte dans son comté "qu'avec les activités funestes, mensongères, dénégatoires que le chef du RIN a déployées (...) ce mouvement est de nature à inquiéter et inquiète énormément les nouveaux investisseurs au Québec".

Le député de Duplessis s'est dit convaincu que le séparatisme à la Bourgault produira au Québec "le chaos, des déchirements et même des exécutions sanglantes". Il fut interrompu à quelques reprises par le premier ministre Johnson qui lui a demandé s'il était bien sérieux lorsqu'il tenait ces propos.

Les directives aux commissions scolaires: un retour avant 1960, clame M. Gérin-Lajoie

par Paul CLICHE



QUEBEC (LeD) — M. Paul Gérin-Lajoie a soutenu à l'Assemblée législative hier que les récentes directives du ministre de l'éducation, M. Jean-Jacques Bertrand, aux commissions scolaires ne constituent pas seulement un retour à l'époque d'avant 1960, mais à celle qui a précédé le moment où "les instituteurs ont conquis de peine et de misère le droit à la libre négociation des conventions collectives".

L'ancien ministre de l'éducation, interrompu par les protestations des députés gouvernementaux, a qualifié ces directives "d'épée de Damoclès" parce qu'elles obligent, selon lui, les commissions scolaires à se soumettre aux exigences du ministère avant même de faire des offres de salaires à leurs instituteurs sous peine de perdre leur droit à toute subvention supplémentaire.

En somme, il a soutenu que l'application de ces directives oblige, dans chaque cas, les fonctionnaires du ministère à

recourir au ministère ou au cabinet; ce qui n'aurait pas été le cas avant le 5 juin puisqu'alors les directives étaient applicables également à toutes les commissions scolaires quelle que soit l'allégeance politique de leurs dirigeants ou leur situation particulière.

Le député de Vaudreuil-Soulanges a aussi déclaré que, contrairement à la croyance populaire, la réforme de l'éducation est loin d'être faite. En fait, elle n'est qu'amorcée puisque, de 1961 à 1981, c'est un million de nouveaux travail-

leurs qu'il faut former au Québec et un nombre encore plus considérable de travailleurs déjà en fonction qu'il faudra adapter à de nouvelles tâches.

M. Gérin-Lajoie a abordé plusieurs questions au cours de son discours qui fut la principale pièce de résistance des débats parlementaires de la journée d'hier.

En position d'infériorité

En matière constitutionnelle, il a déploré que le gouvernement de l'Union nationale sur la question de la sécurité de la vieillesse n'ait pas fait preuve d'autant de célérité que le gouvernement Lesage sur la question du régime de rentes. Le gouvernement québécois, a-t-il rappelé, était arrivé à une conférence fédérale-provinciale avec un projet bien préparé alors qu'Ottawa ne pouvait présenter qu'un soi-disant projet. C'est ainsi que le Québec a pu occuper le champ du régime de rentes, adopter sa propre loi et cela, sans pénalisation financière, sans double imposition, sans inconvénients d'aucune sorte pour les citoyens québécois.

Quant à ce qui concerne la sécurité de la vieillesse, malheureusement Ottawa a déjà précédé Québec en déposant son projet de loi, ce qui place le gouvernement de notre province en position d'infériorité tactique à ce moment-ci, a dit M. Gérin-Lajoie, qui assure par ailleurs le gouvernement de M. Johnson de son plus entier appui dans la lutte qui vient de s'annoncer.

Il a également mis en garde le gouvernement contre l'impression que la constitution actuelle nous assure une

Voir page 2: Gérin-Lajoie

Après l'action en dommages intentée par Sicotte

Des accusations de voies de fait seraient portées contre des policiers et l'ancien ministre Wagner

BERTRAND: j'irai aux renseignements

Bertrand: pas d'Etat policier

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Jean-Jacques Bertrand, a affirmé que le climat est changé au Québec et qu'il n'y aura pas d'Etat policier sous son règne.

M. Bertrand a fait cette affirmation en Chambre mercredi après que M. Claude Wagner (L. — Verdon) lui ait posé une série de questions sur les activités de la pègre et sur la visite qu'il a effectuée à la prison de Bordeaux.

M. Bertrand a dit qu'il avait été heureux, au cours de sa visite à la prison de Bordeaux, "de poser un geste humanitaire en rencontrant les prisonniers qui s'y trouvaient et en les saluant et en leur souhaitant, dans leur infortune, toute la sympathie qui sied entre hommes".

M. Wagner avait demandé au ministre pour quelles raisons il s'était rendu à la prison de Bordeaux s'entretenir à la porte de la cellule de Georges Lemay.

D'un autre côté, M. Bertrand, alors qu'il fut demandé s'il était au courant du fait que la pègre était "s'organiser à Montréal en vue de l'Expo 67, à l'été qu'il connaissait probablement le problème, mais "que le ministre fera peut-être moins de déclarations fracassantes que l'ancien ministre de la Justice".

Par suite de l'inscription en Cour supérieure d'une action en dommages au montant de \$250,000 contre le ministère de la justice, Me Claude Wagner, plusieurs agents de la Police provinciale et deux agents de la Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada, — accusés d'avoir soumis Louis Sicotte à la torture à l'automne de 1965 dans l'affaire des incendies criminels — Me Jean Gagné, avocat du demandeur, a fait savoir hier qu'il portera plainte au criminel et qu'il compte obtenir une pré-enquête au cours de laquelle les personnes impliquées seront amenées à donner leur version des faits allégués dans la requête.

C'est demain, semble-t-il, que le juge en chef Archambault, lorsqu'il aura pris connaissance des dénégations pour voies de fait, pourra en vertu de l'article 440 du code pénal ordonner une pré-enquête, c'est-à-dire entendre et examiner les allégations du demandeur et les dépositions des témoins s'il l'estime opportun ou nécessaire. Il pourrait ensuite lancer un mandat ou une sommation contraignant le et les prévenus à comparaître devant lui.

Ainsi, l'affaire Louis Sicotte passerait du civil au criminel.

Hier, le ministre de la justice, M. Jean-Jacques Bertrand, a déclaré qu'il n'avait pas eu le temps de prendre connaissance de l'affaire et qu'il ira aux renseignements aujourd'hui même auprès de son sous-ministre. De son côté, Me Wagner s'est refusé à tout commentaire.

Le bruit d'une autre poursuite hier que de \$250,000 inscrite mardi en Cour supérieure est dirigée contre le ministère de la justice du Québec, contre Me Claude Wagner (qui en était alors le titulaire), contre des policiers provinciaux et des agents de la Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada (FUIB), cette dernière constituant en quelque sorte une police parallèle entière-

ACTION EN DOMMAGES

L'action en dommages au montant de \$250,000 inscrite mardi en Cour supérieure est dirigée contre le ministère de la justice du Québec, contre Me Claude Wagner (qui en était alors le titulaire), contre des policiers provinciaux et des agents de la Fire Underwriters Investigation Bureau of Canada (FUIB), cette dernière constituant en quelque sorte une police parallèle entière-

ment subventionnée par les assureurs et constamment appelée à travailler avec la police provinciale. Tous sont tenus responsables, dans l'action prise par Me Jean Gagné, des mauvais traitements dont Louis Sicotte affirme avoir été la victime en octobre 1965, d'abord le 4 puis dans la nuit du 20 au 21.

La description des tortures auxquelles Sicotte aurait été soumis est hallucinatoire.

Il est précisé, au paragraphe 49 de la requête, "que Me Claude Wagner est responsable des blessures subies par le demandeur et des dommages qui en résultent car au moment où ces blessures ont été infligées au demandeur, il agissait alors comme ministre de la justice de la province de Québec et avait donné instruction à ses procureurs et officiers de police d'obtenir des aveux de la part du demandeur de quelque façon que ce soit".

Trois avocats, qui étaient procureurs de la Couronne à l'époque, sont mis en cause dans cette procédure. Ce sont Mes Anatole Coriveau et Roch Lefrançois de Québec, et Me Gabriel Lapointe, de Montréal, procureur-chef.

Outre le ministère de la justice et Me Wagner, les défendeurs sont le sergent-major Paul-Emile Picard, le sergent Marcel Sainte-Marie, le caporal Claude Baion, les agents Claude Aube, Réjean Burthillier, Maurice Miousse, Gilles Chardin, Pierre Ricard, Roy Ouellette, Germain Vézina, Gilbert Rochon et L. Bélanger.

Sont également impliqués, pour la Fire Underwriters Investigation Bureau, les agents Gilles Gasse et Al. Martin.

Dans la requête à la Cour supérieure, il est rappelé que Sicotte "a toujours gagné honorablement sa vie comme ajusteur d'assurances sous le nom de Ajustement Public Sicotte" et qu'il avait été averti, cette "et qu'il avait été averti, au début de septembre 1965, que les policiers de la brigade des incendies criminels de la Sûreté provinciale "desiraient l'interroger en rapport avec certains incendies". Sicotte affirme qu'il se tenait à la disposition de la police et le fit savoir par l'intermédiaire de son avocat, Me Real Gagnon. Après deux entrevues volontaires, dans la nuit du 28 au 29 septembre, il fut arrêté sans mandat vers 23 h. 30 du matin.

"Vers le 1er octobre, il fut questionné par le sergent Sainte-Marie, à la Police provinciale, sur l'incendie subi par Mme Cyr de Saint-Lambert de Lévis et comme il ne pouvait fournir les informations que ceux-ci désiraient, il fut informé par le sergent Picard que s'il ne se mettait pas à table, il serait frappe. Le lundi 4 octobre, 1965, le sergent Picard frappa le détenu au visage à quatre ou cinq reprises, le frappa au ventre... et ex-press, ils lui écrasèrent les doigts de la main droite dans la porte." C'est en vain que Me Gagnon demandait un habeas



WAGNER: aucun commentaire

corpus pour obtenir la libération de son client.

Le 20 octobre, Sicotte devait subir dans un local de la Police provinciale, rue McGill, "l'agent Ricard vint le chercher aux cellules de la rue Ste-Thérèse pour le conduire rue McGill; en venant le chercher, l'agent Ricard ne laissa pas le temps au demandeur de mettre son veston, lui disant que se soir-là, il n'en aurait pas besoin et que les choses iraient mal pour lui".

"L'INTERROGATOIRE"

"Il fut amené au bureau de la Sûreté provinciale, rue McGill, dans une pièce située dans le département des vols à main armée, où il y avait environ 18 personnes..."

"Et l'on procéda à l'interrogatoire": le premier qui frappa le demandeur à son arrivée fut Martin, du Fire Underwriters Investigation Bureau, à coups de poing et à coups de pied; sur quoi le demandeur voulut voir ses avocats: comme réponse, le sergent Sainte-Marie lui administra un violent coup de poing dans l'estomac et alors commença une sorte de "merry-go-round": tous ceux qui étaient là frappaient avec leurs poings, leurs pieds, en avant, en arrière; on le brûla avec des cigarettes, cigares, briquets et on lui enleva tous ses vêtements, sauf ses shorts, et puis on continua à le frapper. Deux des plus gros officiers l'écrasèrent avec leurs pieds, s'autorisant sur lui de toute leur pesanteur, de temps en temps on lui mettait un pied sur la gorge et un autre lui écrasait les oreilles avec ses talons de bottines, et alors ils le questionnaient sur un incendie dont il ignorait tout, et on le frappa même alors à coups de poing sur les parties génitales... et pendant cette boucherie les paroles que les participants mentionnaient étaient "on va te vider, mon Christ, jusqu'à temps que tu te sois mis à table"; à un moment donné le demandeur supplia le défendeur Gasse de faire arrêter cette torture car il semblait être la personne en charge; lorsqu'il demanda à boire, l'agent Beuthillier alla chercher une chaudière d'eau qu'il lui lança en plein visage, après quoi il alla chercher une vieille "moppe" sale dans les toilettes et, après avoir essuyé le plancher, il le lui enfonce dans la gorge jusqu'

Voir page 2: Des accusations

Autorisation est donnée de poursuivre la B.C.N.

par Réal PELLETIER

Quatre employés congédiés par la Banque Canadienne Nationale pour activités syndicales ont obtenu du ministre fédéral du travail, M. John Nicholson, l'autorisation de poursuivre la banque au criminel, en vertu de la loi fédérale sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

L'avis d'autorisation de poursuite, qui constitue probablement un précédent dans le cas d'une banque à charte canadienne, survient en pleine campagne de recrutement syndical organisée par la Confédération des syndicats nationaux auprès des employés de la Banque Canadienne Nationale.

Après enquête du ministère fédéral du travail, le titulaire du département, M. Nicholson, a permis aux quatre employés congédiés, MM. Aubin Ouellet, Gérard Gatiot, Gérard Mantha et Jean-Claude Devault, de poursuivre la BCN "pour une action qu'elle est censée avoir commise", refusant d'avoir "maintenu en emploi" MM. Ouellet et les autres.

La CSN a déjà déposé une requête en accreditation auprès de la Commission canadienne des relations ouvrières, au nom des préposés au ser-

vice mécanographique de la banque, au siège social de Montréal et au bureau régional de Québec. La campagne s'est ensuite étendue depuis la fin de l'été aux employés généraux de la banque, au nom de qui semblable requête devrait être soumise incessamment, a fait savoir un porte-parole syndical.

Au niveau des employés généraux, répartis en plusieurs dizaines de petites unités sur le territoire québécois et ailleurs, la CSN s'est heurtée à un certain nombre de difficultés occasionnées notamment par le congédiement de travailleurs pour activités syndicales.

Des témoignages autres que ceux des plaignants susmentionnés évoquent d'autres irrégularités qu'aurait commises la banque dans sa résistance à l'implantation d'un syndicat libre dans ses murs.

Ainsi, M. René Dubé, employé de la Banque Canadienne Nationale a reçu des autorités une demande de remettre sa démission, une ou deux semaines après avoir refusé d'adhérer au syndicat de boutique, la Fraternité des employés de la BCN. Le chef du

Voir page 2: Autorisation

Des accusations

(Suite de la première page)

qu'au point que le demandeur eût pu mourir étouffé.

On fit pire encore par la suite, toujours selon la description de la requête.

Vers 4h. 15 du matin, le supplice cessa et le demandeur gisait nu et à demi inconscient sur le plancher, on l'habilla et les agents Bouthillier, Ricard, Rochon et Bélanger le reconduisirent au Motel Travel Lodge, à Dorval. Ricard loua un motel; il était environ 5h. du matin, le 12 octobre.

PAS DE SOINS MÉDICAUX

Quoique le demandeur insistait pour avoir des soins médicaux, on les lui refusa complètement et il fut gardé au Motel Travel Lodge pendant quinze jours.

Pendant ce temps, on lui refusa toute assistance médicale et, en plus, on le forçait malgré ses blessures, à prendre quatre à cinq douches d'eau chaude par jour, car on lui disait que ceci servirait à faire disparaître les marques et bleus qu'on lui avait infligés et, dans leur grande générosité, les gardiens lui fournissaient de l'alcool à friction, de l'Absorbine Jr et une

bouteille d'aspirine; c'était les seules choses qu'on lui fournissait pour atténuer les souffrances atroces que le demandeur ressentait.

Malgré tout, le samedi 23 octobre, on habilla le demandeur de force (ce qui prit plus d'une heure et demie) et on le conduisit en automobile jusqu'au Commissariat des incendies, rue Notre-Dame, où on le fit témoigner; on tenait le demandeur pour l'empêcher de tomber et on l'avait pas comme on lui avait dit aux questions qu'il lui seraient posées, il subissait ce soir-là une autre "dégelée". Et pour éviter cette dite "dégelée", le demandeur se souvient qu'il a répondu affirmativement à presque toutes les questions qui lui furent posées et, bien qu'il ne se souvienne pas exactement de ces questions, ni de ses réponses, il se souvient très bien que la plupart sinon toutes ses réponses étaient fausses, mensongères et nétaient dites que dans le seul but d'éviter une autre "dégelée".

Sciotte prétend qu'on lui a offert de plaider coupable "bien qu'étant innocent" à une accusation de conspiration

dans l'incendie de Mme Cyr et dans un autre incendie, à Chambly. S'il acceptait de plaider coupable, on le relâcherait. Sciotte, épuisé, accepta pour sortir des mains de ses "tortionnaires". Amené devant le juge Armand Cloutier, en Cour criminelle de Montréal, il fut libéré sous deux cautionnements de \$950.

Pour ces motifs, le demandeur demande à ce que, par jugement, les défendeurs soient condamnés à lui payer la somme de \$250.000 avec intérêts.

Lorsqu'il fut hospitalisé, en novembre 1965, à Notre-Dame, les médecins avaient établi un diagnostic qui figure dans l'action inscrite par Me Gagne : "Fracture de 16 côtes, trois fractures du bassin, fracture du sacrum, fracture du coccyx, fracture du pied gauche, perte de l'usage d'un rein en plus du poumon gauche attaqué, pour lesquelles blessures on dut le mettre sous une tente d'oxygène..."

Il faut dire que Sciotte, en plus de comparaître à Montréal, avait aussi comparu à Québec dans l'enquête de Darabauer. Les journalistes avaient alors constaté qu'il "semblait une loque humaine".

Rhodésie

(Suite de la première page)

L'industrie du tabac, principale denrée d'exportation, est menacée de surproduction. Un autre homme d'affaires éminent a fait part de ses craintes que les sanctions internationales frappent durement les exportations de minerais particulièrement celles qui sont destinées au Japon.

Aux Communes britanniques le secrétaire au Commonwealth a déclaré que la Rhodésie est un pays qui rappelle l'Europe centrale des années trente : les coups frappés à la porte en pleine nuit; les hommes qui disparaissent subitement et se retrouvent en prison. M. Bowden a affirmé qu'il y a présentement dans les prisons rhodésiennes plus de 400 personnes, des Noirs pour la plupart, qui purgent des sentences sans avoir été accusés ni avoir subi de procès. Malgré tout cela, le gouvernement britannique a fait l'impossible pour trouver un terrain d'entente avec le régime rebelle, mais tous les efforts se sont révélés vains.

M. Bowden a en outre fait savoir que M. Smith lui avait formellement fait savoir que la Rhodésie pourrait de nouveau déclarer unilatéralement l'indépendance si le peuple rhodésien rejetait le projet de constitution qui devait leur être soumis en vertu des propositions britanniques.

Gérin-Lajoie

(Suite de la première page)

faite sécurité. Il est partisan d'une attitude dynamique. "L'avenir du Québec, son autonomie, ses pouvoirs, c'est principalement par la force politique, par la détermination de ses citoyens, par la sincérité et l'action de ses hommes politiques que nous saurons l'assurer".

Prénant à témoins les traditions parlementaires desuées qui prévalent encore au parlement québécois, M. Gérin-Lajoie a déploré le divorce qui existe entre l'image officielle de nos institutions et les hommes qui les animent. D'où la nécessité d'une réforme qui favorise la compréhension, l'adhésion et la participation des citoyens.

Il faut donc transformer la fonction du député. En pratique, c'est le gouvernement qui contrôle l'administration, qui rédige les lois. Il faut d'une part confier au député un rôle qui l'intègre efficacement au fonctionnement de l'Etat et, d'autre part, créer un système de commissions parlementaires ou il serait libéré de la discipline de parti.

Secrétariat pour les députés

Pour que les députés assument ce nouveau rôle, cela suppose d'abord qu'on les considère comme les véritables représentants du peuple et qu'on refuse d'accorder un statut officiel et un rôle plus ou moins obscur aux candidats gouvernementaux défaits. Cela suppose aussi qu'on leur fournisse les moyens matériels de jouer leur rôle.

Dans cette optique, le député de Vaudreuil-Soulanges a suggéré que les fonds publics défrayer la mise sur pied d'un secrétariat permanent pour chacun des 108 députés québécois dans leur comté. Ces secrétariats seraient pourvus du personnel et des services nécessaires. Cette mesure, a-t-il expliqué, ne comporterait d'aucune façon la remise de chèques aux députés en plus de leur indemnité parlementaire.

Le gouvernement prendrait la responsabilité de payer lui-même directement les services dont le député a besoin pour remplir son rôle : fourniture des services en loyer, en personnel, etc.

M. Gérin-Lajoie estime qu'un secrétariat permanent efficace-ment organisé peut coûter jusqu'à \$8.000 ou \$10.000.

Après avoir plaidé pour la réforme de la carte électorale, le député de Vaudreuil-Soulanges a abordé la question des réformes de structure du régime politique québécois. Il s'est exprimé dans les termes suivants au sujet du régime présidentiel : "Si le bien de l'Etat québécois, si le bien de la collectivité du Québec, qui exige des instruments nouveaux pour la conduite de ses affaires, demande la substitution d'un régime présidentiel au régime actuel, le crois que personne d'entre nous ne doit hésiter à envisager le changement et à le proposer au peuple du Québec".

M. Gérin-Lajoie a aussi déploré que le gouvernement n'ait pas proposé l'abolition du conseil législatif, mais il a dit conserver l'espoir qu'il

changera d'idée au cours de la session.

La carte électorale

Le nouveau député d'Abitibi, M. Jean-Paul Lefebvre, a déclaré pour sa part au début de son intervention qu'il se poursuivra aujourd'hui qu'il espère que le gouvernement de l'Union nationale cessera son chantage au séparatisme.

Il a aussi dénoncé "l'anomalie invraisemblable" que constitue la désuétude de la carte électorale du Québec. Un exemple : à Montréal, un député représente 43.000 électeurs alors que dans la région rurale de Québec, il n'en représente que 18.000.

Constatant que le discours du trône ne prévoit aucune mesure dans ce domaine, il a prédit que les corps intermédiaires entreprendront une campagne pour obtenir une réforme de la carte électorale.

Les députés de Jean-Talon et de St-Maurice, MM. Henri Beaudre et Philippe Demers, ont également prononcé un discours hier dans le cadre du débat sur l'adresse qui se poursuit aujourd'hui.

Autorisation

(Suite de la première page)

personnel avait invoqué à cet effet des délits ou infractions aux règlements.

"J'ai refusé, dit-il, et il a insisté et m'a promis de m'accorder un salaire d'un mois et onze jours, au cas où je signerais. Il m'a aussi conseillé de ne pas faire application à une autre banque, étant obligé, a-t-il dit, de se protéger entre elles, et qu'il devrait dire, lorsqu'il recevrait un appel pour références, la vérité, et vous ne serez pas engagé."

Ce témoignage est contenu dans un affidavit assermenté devant François Krakowski, commissaire à l'assurément, du district de Montréal en même temps que permanent à la CSN. Il se termine par ces mots : "Ayant été convaincu que je ne pouvais rien faire contre leur décision une fois prise, j'ai signé cette démission et j'ai dû quitter la banque pour activité syndicale."

On se souvient que la Banque Canadienne Nationale, par l'entremise de son gérant, M. René Leclerc, a déjà fait parvenir aux dirigeants de succursales et autres cadres de l'entreprise, une lettre circulaire leur expliquant en vingtaine de points ce qu'ils pouvaient faire et ne pas faire, tout en respectant la loi, pour empêcher la formation d'un syndicat chez les employés de la banque.

Dans son témoignage, M. Dubé affirme en outre que, suite à ces circulaires, "les gérants furent obligés d'envoyer un rapport au bureau principal de la banque au sujet de la situation syndicale des employés (renseignements au sujet de nouvelles adhésions ou démissions)".

Notre gérant, ajoute-t-il, comme d'autres gérants, a convoqué deux réunions du personnel. Il nous a expliqué, dit-il, que ceux qui avaient signé des cartes pour le syndicat pouvaient signer des démissions et il a enseigné de quelle façon le faire. Il a aussi parlé des grèves que les syndicats déclenchent et des pertes de salaires qui sont la conséquence de ces grèves.

A la CSN effectivement, il a été possible de vérifier que quelques lettres de démission envoyées au syndicat étaient à peu près identiques dans leur formulation.



exceptionnels

...c'est le qualificatif qui caractérise le mieux l'excellence de nos nouveaux complets d'automne et d'hiver, créés et confectionnés pour nous par Society Brand.

H. PREVOST LIMITEE

406 est, rue St-Catherine
angle St-Denis - Tél. 248-6153
Stationnement gratuit en face
à 3200, rue St-Denis

Delamain
LE COGNAC
velouté
des fins
gourmets

Delamain Cinq Etoiles
(131-C) 26 oz. \$9.15

Delamain Grande Fine
(131-E) 25 oz. \$16.25

PRODUIT DE FRANCE
Gilles Gauthier des
Grandes-Marchés, limité

DIPLOME

EN
CHIMIE ORGANIQUE

Personne possédant B.Sc. ou expérience équivalente en procédé de synthèse organique, pour le Service de Recherches d'une entreprise pharmaceutique.

Prière de faire sa demande par écrit, donnant un résumé de son expérience et de ses titres académiques et personnels.

Gérant du personnel,
Frank W. Horner Limited,
5485, rue Ferrier,
Ville Mont-Royal.

CARRIERES ET
PROFESSIONS
CARRIERES ET
PROFESSIONS
CARRIERES ET
PROFESSIONS
CARRIERES ET
PROFESSIONS

PROFESSEUR DEMANDE

Homme ou femme à plein temps pour secondaire.
Téléphonez à : 688-9582 ou écrivez à Y. Giroux,
757, 74ème avenue, Chomedey

ON DEMANDE HOMME POUR FONDERIE

On demande un homme avec connaissance et habileté à diriger une nouvelle petite fonderie dans l'ouest du Manitoba ayant d'importantes actionnaires.

Ecrire : Fouillard Implement Exchange Limited,
St-Lazare, Manitoba.

Commission scolaire régionale Duvernay

La commission scolaire régionale Duvernay recherche personne expérimentée pour le service des achats et travail général de bureau. Préférence accordée à une personne bilingue, âgée de 28 à 40 ans.

Indiquez salaire désiré. Prière d'offrir ses services par écrit et de fournir les détails de ses aptitudes, de son expérience et "curriculum vitae" à :

Administrateur,
Secrétaire-trésorier,
Commission scolaire régionale Duvernay,
195 Montée Masson, Duvernay-Est,
Ville de Laval, P.Q.

DIRECTEUR DE PUBLICITE

Pour la région des Cantons de l'Est. Occasion pour une carrière d'avenir. Compagnie jeune et progressive. Salaire de base appréciable. Après 3 semaines de travail et commission à discuter selon expérience. Automobile requise.

Devra se présenter sur rendez-vous seulement à :

Société de Gestion,
Location et Placements (Sherbrooke) Inc.
151 ouest, rue King, Sherbrooke
Tél. : 567-8931

DIRECTEUR DE PERSONNEL

DEMANDE

Pour un hôpital universitaire de 760 lits
Hôtel-Dieu Saint-Vallier, Chicoutimi, P.Q.

La préférence sera accordée aux postulants titulaires d'une maîtrise en administration hospitalière, ou en relations industrielles, ou en sciences sociales, ou en sciences commerciales, ou l'équivalent. Traitement et conditions d'emploi à déterminer selon l'expérience.

Faire connaître par écrit ses titres, qualités et curriculum vitae à :

Le Directeur général,
Hôtel-Dieu Saint-Vallier,
C.P. 1006,
Chicoutimi, P.Q.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

CONSEILLER EN CRÉDIT AGRICOLE

(BILINGUE)

POUR L'EST DE L'ONTARIO

Qualités — Instruction théorique suffisante, de préférence un grade universitaire ou un diplôme en agriculture, solide expérience pratique en agriculture, habileté à rencontrer le public et à lui adresser la parole.

Fonctions — Responsable dans un territoire de campagne de l'application de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles; étudier les demandes d'emprunt; déterminer la solvabilité, les aptitudes pour l'agriculture et les autres qualités des requérants; effectuer des évaluations agricoles, assurer une surveillance sur les opérations agricoles, la comptabilité agricole et l'activité commerciale.

Traitement — Ce poste offre des possibilités de carrière à long terme et un salaire de traitement intéressant, à partir de \$8.275 ou plus, dépendant des qualités et de l'expérience.

Avantages — Trois semaines de congés payés, congés de maladie, assurance médicale et chirurgicale, régime de pension et assurance à terme à prix modique.

Envoyez tous les renseignements, AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 1966 à M. S.J. Denholm, gérant de succursale, Société du crédit agricole, 20 avenue Eglinton-est, Toronto 12, Ontario.

Noël
L'OPTIMISME
A VOTRE TABLE

Bordeaux Blanc 414.F
CHATEAU LEON

Bordeaux Rouge 309.A
LE VIEUX MOULIN
MAHLER-BESSE, BORDEAUX, FRANCE

Pendant la
mauvaise saison

Eau de mélisse
des Carmes **BOYER**

dans un peu d'eau
bien chaude et sucrée

Agent général pour le Canada
J. Alfred Outlet, Montréal

Air Canada repart
de plus belle à...

Paris



Francfort



Moscou



Copenhague



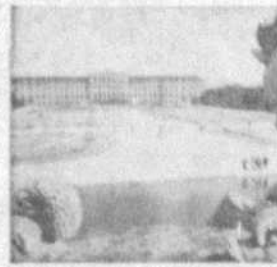
Londres



Glasgow



Vienne



Shannon



Zurich



...re-bonjour, Europe!

Air Canada a retrouvé ses ailes: France, Allemagne, U.R.S.S., Danemark, Angleterre, Ecosse, Autriche, Irlande, Suisse. Neuf plaques tournantes vers toute l'Europe. Aujourd'hui comme hier, Air Canada relie plus de villes canadiennes à plus de destinations européennes que toute autre compagnie aérienne.

AIR CANADA



LES PLUS BEAUX VOYAGES À MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE
DU CANADA FRANÇAIS26 personnes
de langue française
pour mieux vous servir

VOYAGES

TRAVELAIDÉ

LTEE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR
JUSQU'À 9 H.ET LE SAMEDI JUSQU'À
4 H.Services gratuits
UN SEUL BUREAU
À MONTRÉAL



Des armes fabriquées à Valleyfield pour le Vietnam

QUEBEC — Le comité pour l'autodétermination et la paix au Vietnam a soumis au premier ministre Johnson un mémoire dans lequel il affirme que des armes fabriquées au Canada servent aux soldats américains dans la guerre au Vietnam.

Selon le comité, ces armes sont fabriquées à Valleyfield et c'est une des raisons pour lesquelles il demande à M. Johnson de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il s'efforce d'assurer la paix au Vietnam.

"C'est un fait avéré que des armes fabriquées à l'usine CIL de Valleyfield sont utilisées par les Américains au Vietnam à des fins destructrices", dit le mémoire de huit pages.

Parmi les groupes qui forment le comité pour la paix et l'autodétermination au Vietnam il y a l'Union générale des étudiants du Québec, le Parti socialiste du Québec, le Conseil de la paix de Montréal, la section Montréal-Snowdon de la Voix des Femmes, l'association néo-démocrate du comté de Laval, la Société des amis (Quakers) et la Ligue des jeunes communistes.

Comité permanent des résolutions au sein de l'UMQ

L'Union des municipalités a mis sur pied un comité permanent des résolutions, dont la présidence a été confiée à M. Maurice Tessier, maire et député de Rimouski.

Le président de l'UMQ a aussi annoncé la formation de deux autres comités, dont voici l'objet et l'identité du président: journées d'études et congrès, M. Yves Ryan, de Montréal-Nord; aménagement régional, M. René A. Robert, de Sainte-Thérèse; évaluation foncière, M. Alex Leclerc, de Rouyn; législation municipale, M. Jean Perreault, de l'Assomption; centenaire de la Confédération, M. Marcel d'Amour, de Hull; Expo 67, M. Clovis Langlois, de Boucherville; campisme, M. Georges Villeneuve, de Mistassini; protection publique, M. Jacques Lafontaine, de Saint-Hyacinthe; fiscalité municipale, M. René Desrosiers, du Cap-de-la-Madeleine.

M. Jules Montour, maire de Trois-Rivières ouest, et M. J.-P. Belzile, maire de Trois-Pistoles, ont d'autre part été nommés membres du conseil d'administration de l'Union.

Une décision qui accentuera encore la division chez les conservateurs

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA. — Le caucus conservateur fera part, au comité des résolutions de l'Association du parti, des travaux qu'il entreprend en fin de semaine sur une foule de résolutions que le débat sur le leadership, à l'occasion du congrès du mois dernier, avait laissées en plan.

La nouvelle annoncée hier par le député de Perth, M. J. Waldo Monteith, au sortir de la réunion hebdomadaire des députés, ne dissipe pas toutes

fois l'impression qu'a laissée la semaine dernière la décision de confier au caucus le soin d'examiner les résolutions que le congrès n'eût pas le temps d'étudier au cours des assises nationales.

Celles-ci, on s'en souvient, portèrent presque exclusivement sur l'élection à la présidence de l'Association nationale du parti, que M. Dalton Camp, l'adversaire de M. Diefenbaker, remporta, et sur un vote de reconnaissance au

vieux leader, qui constituait en somme un désaveu implicite, car elle oblige l'exécutif à convoquer un congrès de la chefferie d'ici le 1er janvier 1968.

Mais de politiques, il ne fut guère question. Il se trouve dans le parti conservateur, chez les adversaires de M. Diefenbaker, un grand nombre de militants qui estiment illusoire d'élaborer des politiques tant que M. Diefenbaker dirigera le parti.

Normalement, les résolutions que l'assemblée générale n'a pu examiner sont con-

fiées au comité des résolutions. Que le caucus conservateur s'en soit emparé — 71 sur 96 députés sont fidèles à M. Diefenbaker — laisse songeur et l'on estime que les "loyalistes" ont réussi à court-circuiter l'association souveraine.

Que M. Monteith ait annoncé hier avant-midi, que le caucus informerait le comité des résolutions des résultats du meeting à huis clos de la fin de semaine encore qu'une date indéterminée, ne reconforte personne dans les rangs de M. Camp. L'initiative, ce sont les loyalistes qui l'ont

prise. Qu'elle ait été approuvée par le caucus, où se trouvent présents des députés anti-Diefenbaker ne fait que confirmer la suprématie des députés élus sur les militants du parti.

Il est ironique de constater que c'est dans l'espoir de faire un front commun, en ralliant les deux tendances extrêmes au sein du caucus, que l'idée germa de confier à celui-ci le soin d'examiner les résolutions encore en instance. La décision de le faire, bien au contraire, ne fera qu'élargir le fossé qui sépare les deux fractions.

L'affaire du chef de police de Longueuil se termine à l'amiable

L'affaire du directeur de police Guy Blanchet, de Longueuil, s'est finalement terminée à l'amiable hier soir, et le nouveau maire, M. Marcel Robidas, était tout fier d'annoncer qu'il avait réussi à mettre un terme à l'imbroglio qui a défrayé la chronique depuis l'été dernier.

À la suite d'une décision de l'ancien conseil municipal, le directeur de police avait été mis en congé avec solde, puis il avait poursuivi la ville en vue d'obtenir le rétablissement de ses droits et devoirs.

Héritant de cette délicate affaire, en novembre, le nouveau conseil rétablissait M. Blanchet dans tous les devoirs, droits et privilèges de sa charge, avec plein traitement. De son côté, le directeur offrait sa démission comme chef de police. Elle a été acceptée hier soir et entre en vigueur immédiatement.

Depuis la suspension ou la mise en congé de M. Blanchet, le capitaine Charles Guilleminet remplissait le poste de directeur intérimaire.

D'autre part, les membres du conseil et les directeurs de services municipaux tiendront une réunion d'étude de deux jours, en fin de semaine, dans les Laurentides.

Il sera notamment question de projets concernant les approches et le parc de stationnement de la station de métro Longueuil, laquelle doit être ouverte au public au cours du mois de février prochain.

L'administration de M. Robidas a décidé d'autre part de ne pas réinstaller les paromètres dans le centre commercial de la ville.

La construction d'une patinoire ouverte, à glace artificielle, est en cours et sera terminée en fin de semaine prochaine, au parc St-Charles.

M. Robidas a aussi annoncé que la ville procédera à l'amélioration de tout le système d'éclairage des rues de la ville, de même qu'à l'établissement d'un parc entre la nouvelle route 3 et le fleuve. Le parc sera baptisé "Marie-Victorin".



M. Hens-S. Beaulieu a prêté serment comme juge de la Cour de bien-être, hier, devant le juge en chef de cette même Cour, M. Jean-Paul Lavallée (à droite).

L'école privée franco-ontarienne doit s'associer au système public ou périr

par Gilles GARIÉPY

Le mémoire soumis hier à l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario recommande que les écoles secondaires privées franco-ontariennes puissent s'associer aux écoles publiques selon un mode inspiré du régime des "institutions associées" mis en vigueur cette année au Québec.

Le mémoire en cause a été préparé par l'Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes, organisme fondé en avril 1965 et qui s'est donné pour première tâche d'effectuer un inventaire complet de ces écoles et de recommander des perspectives d'avenir.

Parmi les douze recommandations contenues dans le document, les principales sont celles qui demandent l'instauration d'un régime d'institutions associées et la création d'écoles secondaires polyvalentes françaises, publiques et confessionnelles.

L'Association explique au début de son mémoire que depuis quelques années, l'école secondaire privée franco-ontarienne traverse une période "assez difficile". Le coût croissant de l'éducation, l'avènement de l'école polyvalente et

de la gratuité scolaire à tous les niveaux, de même que la diminution du nombre des vocations religieuses rendent précaire l'existence du système privé dans sa forme actuelle.

Le nombre des écoles secondaires privées franco-ontariennes est tombé de 53 à 32 au cours des quatre dernières années; l'état financier des institutions qui ont survécu est qualifié de "normal" dans 6 cas, de "grave" dans 18 cas et d'"alarmant" dans 2 cas.

En outre, l'influence de ces écoles diminue, notamment parce qu'il s'agit d'écoles purement académiques n'offrant pas à la jeunesse franco-ontarienne les avantages de la polyvalence qu'on trouve dans le secteur public. "Plusieurs étudiants fréquentent notre secteur privé, note le mémoire, parce qu'il est confessionnel, alors que leurs aptitudes se verraient bien mieux développées au secteur public polyvalent. Leur respect des valeurs religieuses porte donc un certain préjudice à leurs chances d'enrichissement humain".

Les auteurs du mémoire rejettent comme solution d'avenir le maintien de l'école secondaire privée telle qu'elle existe présentement; ils écartent le recours aux subventions comme élément de solution, ne serait-ce que parce que le combat pour les obtenir serait si long que ces subsides arriveraient trop tard.

L'association écarte tout aussi bien comme solution sérieuse le maintien des écoles secondaires bilingues actuellement organisées par le secteur public; elle estime que ces écoles sont inadéquates, font peu de place au français, et ne produisent que des "pseudo-bilingues" frottés de culture médiocre.

En définitive, l'organisme se

rallie à la formule de l'association entre écoles privées et secteur public. L'Angleterre, la France, la Belgique et la Hollande, rapporte-t-il, ont reconnu par un appui financier l'apport d'un système privé en les associant à l'oeuvre nationale d'éducation. De même, au Canada, la Saskatchewan et le Québec ont institué des régimes semblables en 1966. Le mémoire retient l'expérience du Québec, qui lui paraît marquée du "meilleur esprit démocratique".

"Nous croyons voir dans cette formule, soutient le mémoire, une solution valable pour l'Ontario". Les avantages escomptés sont ainsi définis: utilisation plus rationnelle des ressources matérielles et humaines des écoles privées, au profit de la province; gratuité scolaire, culture française et éducation chrétienne assurées à un grand nombre de jeunes franco-ontariens; influence accrue de l'enseignement privé dans la profession enseignante; choix d'écoles offert aux parents pour leurs enfants.

Plus encore, les auteurs du mémoire écrivent que si le régime d'association au secteur public était refusé aux écoles privées ou par les écoles privées, "il s'ensuivrait une extinction presque totale de ces écoles non sans dommage pour l'Eglise catholique en Ontario".

L'organisme préférerait que les écoles privées francophones puissent s'associer à des écoles publiques également de langue française.

Au sujet de l'école secondaire publique, l'Association des écoles secondaires privées franco-ontariennes adopte une position nuancée mais encline néanmoins en faveur d'une école publique française qui soit également confessionnelle.

L'association note que le ministère de l'éducation de l'Ontario semble disposé à accorder aux Franco-Ontariens des écoles secondaires qui répondent mieux à leurs besoins éducatifs et à leurs aspirations culturelles et ethniques; elle réclame cependant, en invoquant la volonté clairement indiquée des Franco-Ontariens d'assurer par l'école l'éducation chrétienne de leurs enfants, que l'Etat accorde des garanties permettant à ces écoles publiques de faire une place à la religion. En particulier, l'association voudrait que l'instruction religieuse y reçoive le même traitement que les autres disciplines intellectuelles, que les professeurs de religion y soient rémunérés et que les manuels religieux y soient gratuits.

Cependant, l'avènement de l'école secondaire publique française en Ontario, même si elle n'était pas aussi confessionnelle qu'on le voudrait, est salué par l'association comme un progrès décisif.

"De toute façon, si jamais elle existe telle que nous la rêvons, cette école marquera une date mémorable dans l'histoire de l'Ontario. Car, par elle, les Franco-Ontariens obtiendraient en bloc pour le français des droits plus consi-

dérables que tout ce qu'ils ont arraché par miettes, en cent ans de Confédération".

Quelle honte! La plupart des "dry gins" de Londres ne viennent même pas de Londres. Essayez donc celui qui en arrive.



Le "dry gin" importé qui se vend le plus en Amérique du Nord. Distillé à Londres depuis plus d'un siècle par la famille Burroughs.

Un communiqué laconique nous parvient du presbytère St-Jean-Jésus du Mile-End. "On a des problèmes dans notre paroisse: vieilles écoles, pas de cours de récréation, pas de discipline, pas de loisirs; malpropreté des rues et des ruelles, mauvais éclairage, pas de parcs, cours de rebuts; taudis, maisons mal entretenues par les propriétaires, familles pauvres, alcoolisme, trop de crédit et de finance, pas de cours d'éducation des adultes." On a déjà effleuré les causes, on a tenté de trouver des esquisses de solution, mais il faut maintenant passer à l'action".

Ce message rédigé par l'abbé Hubert Falard, vicaire de la paroisse voudrait inciter la population montréalaise à s'intéresser à ce secteur défavorisé du grand Montréal. Une réunion aura lieu lundi le 12 décembre prochain, à 8 heures au sous-sol de l'église. Toutes les personnes intéressées à la réorganisation urbaine de secteurs défavorisés sont cordialement invitées à participer à cette rencontre.

MM. Daniel Johnson et Jean Lesage abandonnent lances et boucliers ce soir pour assister à la fête patronale de l'université Laval, sous la présidence du chancelier de l'institution, le cardinal Maurice Roy.

Nouvel état-major au Collège des médecins. Le Dr Gustave Gingras a été élu, hier, président de l'organisme; aux deux vice-présidences, dans l'ordre, le Dr J. P. A. Latour et le Dr Jules Gosselin.

Réception offerte à midi au Windsor par le ministère de l'Industrie et du Commerce de la Nouvelle-Ecosse. Le premier ministre, M. Robert Stanfield, dira quels avantages comporte l'investissement dans sa province.

À l'industrie et au commerce du Québec, le titulaire, M. Bellemare reçoit aujourd'hui le "Principal trade commissioner at British Government", M. Heckle et M. Whaley, représentant du ministère du Commerce de la Grande-Bretagne à Québec.

Deux congrès: celui du Conseil interprofessionnel du Québec, qui groupe 18 professions, qui débute à 10 heures ce matin, au Windsor; celui de la Société canadienne-française de radiologie, qui commence aussi ce matin, à l'hôpital Notre-Dame.

Une "Histoire du Canada", oeuvre de M. Robert Lacour-Gayet, va paraître ces jours

prochains à Paris. Réception de pré-lancement hier chez l'ambassadeur du Canada, M. Jules Léger, et à laquelle prenait part Marie-Claire Blais.

Dans un article publié dans LE DEVOIR d'hier, relatant la visite du comité parlementaire de la radiodiffusion à l'édifice central de Radio-Canada à Montréal, on disait de M. Jean Blais qu'il était responsable du service de nouvelles; M. Blais est le directeur de la télévision française à Radio-Canada et le service des nouvelles n'est qu'un des services qui relèvent de lui en dernière analyse; l'auteur de l'article s'excuse auprès de M. Blais de cette imprecision.

Les travaux d'aménagement des services urbains débutent aujourd'hui sur les terrains de la Coopérative d'habitation du Richelieu, à Jacques-Cartier.

L'Association du notariat du district de Montréal a fêté la nomination d'un des siens, le notaire Jean-Guy Cardinal, au poste de doyen de la faculté de droit de l'université de Montréal.

Souscription contre le cancer du 14 au 28 février: l'objectif est de \$720,000 pour le Canada dont \$320,000 pour la région de Montréal.

Le quatrième volume de la série des Cahiers canadiens Claudel, intitulée "Géographie poétique de Claudel", vient d'être publié à l'université d'Ottawa. Deux collaborateurs: Eugène Roberto, du département de français de l'université et Pierre Brunel, de la Sorbonne.

Parmi les nouvelles publications de l'UNESCO, "Le Canada et les pays africains francophones", une brochure-rapport sur une conférence régionale tenue à Montréal en janvier 1965.

Jacques Henripin, démographe de l'université de Montréal, est le nouveau président de l'Institut canadien des affaires publiques. L'accompagne à l'exécutif MM. Gerald Fortin, André Morel et Charles Lusier.

Des Mexicains nous visitent: troquant le sombre pour la tunique, trois d'entre eux passeront les deux prochains mois dans un hôpital de Sherbrooke, où ils ont été accueillis par des représentants de l'association générale des étudiants de l'université. Il s'agit d'étudiants de la faculté de médecine de l'université de Mexico.

Le RIN réclame l'élimination des souscriptions aux partis

QUEBEC — M. Pierre Renaud, directeur général et trésorier du Rassemblement pour l'indépendance nationale, a réclame hier soir l'élimination des souscriptions des sociétés politiques.

S'adressant à un groupe d'étudiants de Laval, il a dénoncé "l'hypocrisie qui consiste à prétendre que nous vivons dans un système démocratique qui accorde généreusement à tous les partis l'égalité des chances dans une lutte électorale".

Il a rappelé que les libéraux et l'Union nationale ont dépensé au moins \$5 millions lors de la dernière campagne

électorale provinciale, alors que le RIN a dépensé en tout \$50,000 environ, faisant ainsi la lutte à cent contre un.

Le trésorier du RIN a admis qu'il serait pas facile d'obtenir le remboursement de la présente loi électorale par une autre qui assure le financement démocratique des partis politiques, à moins que l'opinion publique ne force la main du gouvernement, parce que: "Ceux à qui nous demandons d'abolir la loi actuelle et qui ont seuls le pouvoir de le faire, sont précisément ceux qui profitent de l'injustice de cette loi".

Il a cependant annoncé aux étudiants que le RIN envisage différents moyens concrets pour maintenir l'opinion publique en éveil. "Ainsi nous avons l'intention dès le début de janvier, de rendre visite au président d'élections, M. François Drouin, à son bureau à Québec, pour consulter sur place les rapports de dépenses électorales des vieux partis, comme la loi nous autorise à le faire. Ce geste symbolique, nous le posons dans le but d'attirer l'attention du public sur l'hypocrisie, l'injustice et le caractère antidémocratique de la loi actuelle sur les dépenses électorales.

L'EAU DÉGOUTTE ?

Faites installer les **GOUTTIERES "PRIMEAU"** GALVANISÉES • ALUMINUM • CUIVRE Estimation gratuite * MONTREAL — 322-4160 * QUEBEC — 872-9244 **PRIMEAU METAL INC.**

SEULEMENT 9 JOURS

Midi à 10h. p.m. tous les jours

H. DARWIN présente

EXPOSITION et VENTE de 150 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES

Exécutées par un groupe de 17 artistes européens et collègues de grande réputation

Il y a 8 ans ce groupe d'artistes tenait sa première exposition dans cette ville. Depuis lors nous avons présenté des oeuvres de plusieurs nouveaux artistes dans nos expositions. Aujourd'hui nous possédons une très vaste sélection de peintures de très haute qualité et aux prix les plus bas au Canada.

Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur:	Prix de cat.:	Prix de vente:
14 x 16	\$ 45.00	\$16.00
18 x 22	\$ 70.00	\$24.00
26 x 34	\$115.00	\$38.00
26 x 34	\$125.00	\$42.00
31 x 39	\$200.00	\$65.00
32 x 44	\$235.00	\$78.00
31 x 55	\$265.00	\$88.00

L'ENCADREMENT EST COMPRIS DANS LE PRIX

SALON DAUPHIN

HOTEL WINDSOR

MONTREAL

Entrée gratuite Dépliant gratuit
DERNIERE JOURNEE: SAMEDI, 17 DECEMBRE

Dozois cherche une solution pour Laval

QUEBEC. — Le ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois, a fait savoir que le gouvernement était à chercher une solution pour régler le problème financier de Laval sans que son ministère ait à prendre l'administration de la municipalité en tutelle. Répondant à des questions des journalistes, M. Dozois a déclaré que la situation financière de Laval était pénible mais qu'elle n'était pas due à la mauvaise administration des dirigeants actuels, mais plutôt à l'héritage qu'ils ont reçu lors de la fusion de toutes les municipalités de l'île Jésus.

Le ministre a affirmé que la fusion des municipalités de l'île Jésus était l'exemple même d'une fusion mal planifiée.

Les remarques de M. Dozois faisaient suite à une déclaration du vice-président du comité exécutif de Laval, M. André Lagarde, qui a affirmé que la municipalité se doit de trouver \$10,000,000 si elle veut éviter la faillite. Il avait précisé que des augmentations de taxes seraient trop lourdes pour les contribuables et il avait dit que le gouvernement devrait venir en aide à la municipalité ou la prendre sous sa tutelle.

SELON LE SYNDICAT

R.-Canada a bien demandé le silence sur des conflits ouvriers internes

Le syndicat général du cinéma et de la télévision (CSN) a de nouveau affirmé hier qu'il y avait eu des directives écrites à Radio-Canada interdisant la publication de certaines nouvelles touchant un conflit entre la Société et un groupe de ses employés. Pour appuyer ses dires, le syndicat a fait parvenir à la presse, ainsi qu'à tous les députés fédéraux, une copie au photostat d'un communiqué de la CSN transmis par l'agence Telbec et sur lequel est inscrit à la plume "embargo jusqu'à nouvel ordre" avec deux initiales. Le SGCT affirme que les initiales sont celles de M. Stephen Chippoumoff, assistant-directeur du service des nouvelles de la Société Radio-Canada.

Le Père Noël vous réserve des merveilles (aux 40 magasins)

De l'Acadie près boul. Métropolitain Ville Mont-Royal

Ouvrez tous les soirs jusqu'à 10h. p.m. excepté le samedi jusqu'à 6h. p.m.

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND

Carrefour du bon goût

GAGNEZ \$250. chaque semaine jusqu'à Noël

Règlements disponibles au Centre d'achat

GAGNANTE DU \$250. DE LA SEMAINE DERNIERE: Mme S. NAUGHTON DU PARC EXTENSION. PARTICIPEZ A NOTRE CONCOURS MAINTENANT!

Amenez les enfants! Le Père Noël adore les rencontrer

Un nouvel espoir pour la minorité franco-manitobaine

Il y a bientôt deux semaines, les libéraux provinciaux du Manitoba, réunis en congrès, se prononçaient en faveur de l'usage du français comme langue d'enseignement dans les écoles de cette province. Commentant cette initiative, nous nous demandions si ce n'était pas là le début d'un déblocage majeur, le premier pas vers un traitement de justice, enfin, pour la minorité franco-manitobaine. Les événements survenus depuis semblent nettement autoriser une réponse affirmative.

Tout d'abord, la réaction des journaux manitobains que nous avons pu consulter, a été bonne. Le "Winnipeg Free Press" et le "Brandon Sun", en particulier, se sont empressés d'approuver la résolution. "Les libéraux du Manitoba, a dit notamment le "Sun", ont accompli un premier pas vers ce qui pourrait s'avérer une importante contribution à l'unité nationale." Le même journal ajoutait que cette résolution libérale était importante "à titre d'avis d'intention et comme geste de conciliation nécessaire si les Canadiens de langue française vivant en dehors du Québec doivent jouir un jour des mêmes droits dont bénéficient les Québécois dans leur propre province."

Certains observateurs, y compris des Franco-Manitobains, avaient manifesté un scepticisme certain devant cette résolution de congrès. La résolution, disaient-ils, ne sera jamais adoptée par le caucus libéral et ne deviendra donc jamais politique du parti. Ce scepticisme n'était pas fondé. Quelques jours plus tard le fameux caucus libéral entérinait la résolution du congrès. Mais il vient de se produire un événement encore beaucoup plus important. Le gouvernement Roblin, dans le discours du trône ouvrant, cette semaine, la session manitobaine, a annoncé officiellement qu'il s'apprêtait à présenter une loi qui autoriserait désormais, à certaines conditions, l'enseignement en français dans les écoles publiques de la province. Ce n'est plus une pieuse résolution d'un parti d'opposition, mais la décision d'un parti au pouvoir.

Donc, à moins d'imprévu de dernière minute, le français, ostracisé comme langue d'enseignement dans les écoles publiques de cette province, est à la veille d'une résurrection. D'après certaines informations dignes de foi, le premier ministre conservateur présenterait lui-même le projet de loi en Chambre, à la fin de ce mois-ci ou au début du mois prochain.

Il faudra évidemment attendre le texte de ce projet de loi avant de crier victoire. Il serait naïf de prévoir qu'on accordera d'un seul coup à notre minorité manitobaine les mêmes droits dont jouit, au Québec, la minorité anglaise. La minorité française du Manitoba, à l'heure actuelle, n'en demande d'ailleurs probablement pas tant, pour la bonne raison qu'elle n'est pas prête à bénéficier d'une telle parité et, surtout, parce que le milieu où elle vit comporte des exigences bien différentes de celles du milieu québécois.

Toutefois, comme la loi manitobaine permet déjà d'enseigner le français et la religion en français durant une période d'une heure par jour, il y a lieu de présumer que le projet Roblin ajoutera sensiblement à cette faible mesure. En d'autres termes, il y a lieu d'espérer que le nombre des sujets à être enseignés en français et le nombre d'heures à être consacrées à cet enseignement chaque jour seront accrus de façon substantielle.

Autrement, autant voudrait dire que l'insertion d'un projet de cette nature dans le discours du trône serait une pure fourberie. M. Roblin est un homme politique trop sérieux pour se laisser aller à pareil cynisme.

Vincent PRINCE

M. Roblin, à ce que nous avons appris, avait pris sa décision de légiférer en faveur du français il y a déjà plusieurs mois. Il n'a donc pas été influencé par la résolution du congrès libéral provincial. Reste qu'il n'a plus aujourd'hui aucune raison d'hésiter. Il est sûr, à l'avance, de l'appui du principal parti d'opposition et de la presse de la province.

De toute façon, il peut être assuré que son image politique au Québec sera grandement améliorée s'il donne suite au projet qu'il vient d'annoncer. On le croyait généralement jusqu'ici sympathique au fait français. On était loin d'en être sûr.

Mais, au fait, et prenant pour acquis que ces réformes vont se concrétiser, il convient de se demander ce qui a bien pu amener cette volte-face dans une province aussi peu ouverte jusqu'ici à la réalité française. La raison de base, semble-t-il, c'est qu'on a accepté, de part et d'autre, de dissocier l'aspect culturel de l'éducation de son aspect confessionnel.

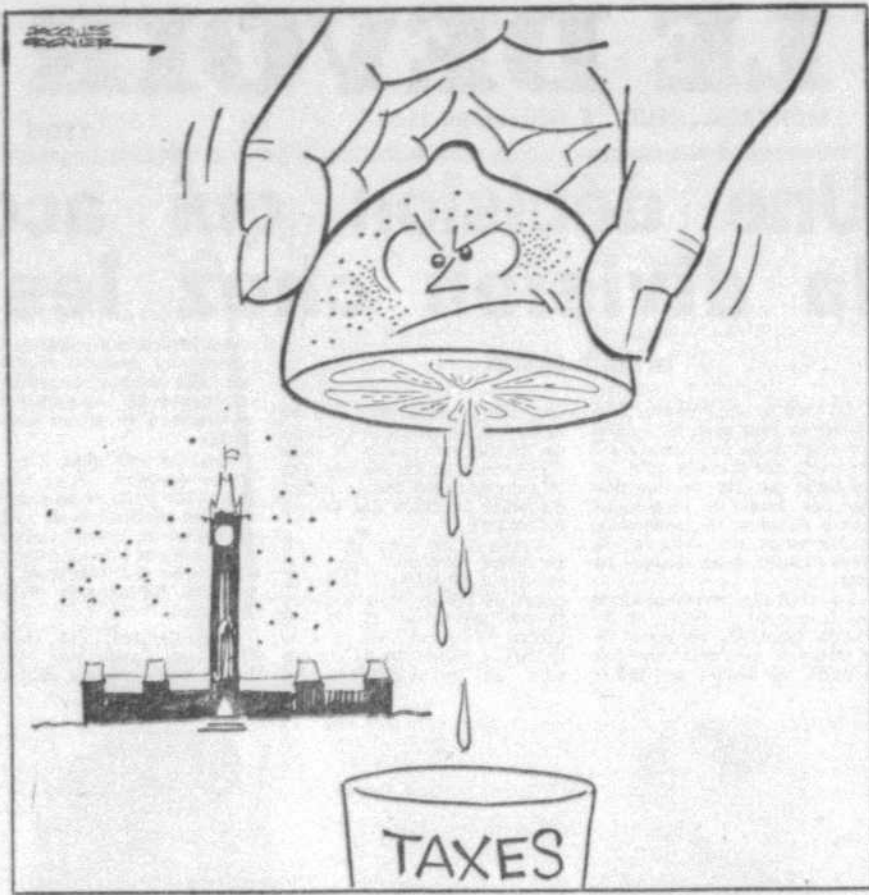
On remarquera, en effet, que le projet de loi, comme la résolution libérale d'ailleurs, parle d'école publique et non d'école séparée. C'est à l'école ouverte à tous, catholiques comme non catholiques, Français, Anglais, Ukrainiens, Allemands, qu'on songe à introduire, pour ceux qui le désirent, l'enseignement en français. L'école séparée, non subventionnée de façon générale par les deniers de l'Etat, pourra continuer, comme par le passé, à oeuvrer au profit de ceux qui voudront y envoyer leurs enfants et dans la langue de son choix.

Le "Winnipeg Free Press" a souligné cet aspect de la réforme projetée. "De nombreux Canadiens français, écrit ce quotidien, ont depuis longtemps prétendu que la maxime voulant que la langue est la gardienne de la foi soit démodée. Des éducateurs avertis qui ne sont pas issus d'un milieu français ont réclamé avec vigueur que le français soit intégré au programme scolaire, non pour plaire à un groupe en particulier, mais en raison de son mérite intrinsèque... Cette vérité a été reconnue dans nombre de pays à travers le monde et les étudiants en Hollande, au Danemark, en Grande-Bretagne et en Allemagne, pour ne citer que ces pays-là, étudient le français."

"Ironiquement, seulement dans certaines régions du Canada, où le français est pourtant l'une des langues officielles du pays, cette question a-t-elle soulevé des problèmes. Au Manitoba, la question a été compliquée par l'histoire qui a vu les écoles séparées, avec lequel le problème de l'usage du français comme langue d'enseignement est devenu, avec les années, désespérément embêtée."

En somme, on a mis de l'eau dans son vin de part et d'autre. Les Franco-Manitobains ont reconnu qu'une école française, où les enseignants seraient choisis parmi eux, serait de fait une école catholique, puisque tous ou à peu près ils sont catholiques. Un statut de fait n'a peut-être pas l'importance d'un statut officiel, mais il n'est pas à dédaigner. Et les Canadiens anglais ont reconnu, de leur côté, qu'ils avaient probablement eu tort d'associer français et confessionnalité dans une même animosité depuis tant d'années.

Quoi qu'il en soit, et peu importe le sens concret de la nouvelle législation annoncée dans le discours du trône, on se sent déjà passablement loin de la triste époque de 1916 où le français fut définitivement banni des écoles manitobaines. Une politique de génocide culturel est à la veille de prendre fin. Du moins, c'est l'espoir que font naître ces derniers développements.



Un jus de citron pour régulariser l'économie!

Une réponse de la C.E.C.M.

La place de l'anglais et du français dans le programme de 12e commerciale

A la suite d'un bloc-notes signé J. M. L. et publié le 14 novembre sous le titre de "Questions à la C.E.C.M.", nous avons reçu du directeur du service des études de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal la lettre ci-après, que nous reproduisons bien volontiers. On se rappellera que l'auteur de l'article s'était donné pour objectif d'apprécier un coefficient d'importance plus élevé pour l'anglais que pour le français et correspondant d'ailleurs à une répartition de l'horaire hebdomadaire où l'anglais a plus de part que le français.

Cher monsieur, Dans un bloc-notes du lundi 14 novembre, vous posez à la Commission des écoles catholiques de Montréal quelques questions auxquelles je m'empresse de répondre.

La tâche n'est particulièrement agréable parce qu'elle me fournit l'occasion de vous dire d'abord que je souscris aux principes que vous énonchez dans la première partie de votre article et de vous expliquer ensuite que les conclusions hâtives formulées par quelques personnes, conclusions que vous acceptez sans réserve me semblent-elles, reposent sur une interprétation fort discutable, pour ne pas dire fantaisiste, des motifs qui justifient la nouvelle répartition des notes au bulletin des élèves du cours commercial.

Je tiens à préciser que les programmes ne sont pas changés; cette affirmation s'applique tout autant au programme

du cours commercial qu'aux programmes des cours général et scientifique; seul le ministère de l'éducation dispose du pouvoir de modifier les programmes d'études. En ce qui concerne l'enseignement de la langue anglaise, nous nous en tenons aux exigences du programme officiel de 1963. Enfin, nous sommes conscients que, dans les écoles de langue française, la priorité revient à l'enseignement de la langue maternelle et nous sommes tout aussi préoccupés que vous l'êtes d'améliorer la qualité de l'enseignement du français. La création récente du Bureau du perfectionnement de l'enseignement, au sein duquel quatre enseignants sont spécifiquement attachés à la recherche de moyens d'améliorer l'enseignement de la langue maternelle, se présente comme une mesure concrète qui, nous en sommes certains, apportera des correctifs efficaces à la situation présente.

Le problème réel sur lequel s'appuient vos critiques se limite donc à l'évaluation du travail de l'élève telle que la présente le bulletin. Depuis plus d'un an, divers comités ont étudié les bulletins utilisés jusqu'ici et ont proposé des modifications qui devraient faire de cet instrument de communication avec les parents, un document qui reflète plus fidèlement le travail de l'élève à l'école. Ce souci nous a conduits à attribuer à chaque matière un nombre de points proportionnel au nombre d'heures de cours consacrées à l'enseignement de chacune. Ainsi, en 12e commerciale spéciale, sur un total de 2.500 points, 700 sont attribués à la dactylographie, 600 à la sténographie, 100 à la tenue de bureau, etc.; en 11e année du cours sciences-mathématiques, sur un total identique de 2.500 points, 600 sont alloués aux sciences, 400 au français, 300 à l'anglais, etc. Essentiellement, je le répète, l'objectif est le suivant: rendre justice à l'élève en affectant à chaque matière un nombre de points correspondant à l'effort demandé.

Rejeter un tel mode d'apprécier le travail scolaire équivaut à laisser à la discrétion d'une personne ou d'un groupe de personnes la responsabilité d'établir un ordre d'importance dans l'éventail des matières au programme et d'allouer à chaque matière un coefficient d'importance arbitraire. Jusqu'ici, en vertu précisément de ce dernier mode d'évaluation du travail, le français s'est vu attribuer une part généreuse des notes du bulletin, et ce, au détriment des autres matières. Je ne sache pas que ce traitement exceptionnel ait constitué un facteur de motivation valable au

Lettre au "Devoir"

Sur un titre

Dans votre édition du 25 novembre 1966, une erreur s'est glissée dans le titre d'un de vos articles: "Un groupement de femmes rurales demande le strict maintien de la confessionnalité".

Ce titre coiffait le résumé du mémoire de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (APEAS) présenté au Conseil supérieur de l'éducation qui se tient à Granby.

Le mémoire n'était pas l'oeuvre de "femmes rurales", mais celle de l'APEAS qui groupe 35.000 membres au Québec. Ce nouveau sigle est en vigueur depuis quelques mois à la suite de la fusion de l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) et des Cercles d'économie domestique (CED).

Le nouvel organisme recrute donc ses membres autant dans le milieu urbain que dans le secteur rural. Si le titre était erroné, le compte rendu reflétait fidèlement les idées exprimées dans le mémoire.

Mme Roger-Lacasse, Resp.-adjointe du comité de publicité du diocèse de Saint-Hyacinthe

près des élèves. Croire un seul instant que des enseignants expérimentés aient songé à valoriser l'enseignement de l'anglais par un moyen semblable relève de la pure fantaisie. Faut-il ajouter que dans un système vers lequel s'oriente le ministère de l'éducation, la formule d'évaluation utilisée maintenant par la CECM est la seule possible.

Les douzièmes années du cours commercial, qui sont à l'origine de ce malentendu, présentent des caractéristiques bien particulières et je crois opportun de les signaler. Les douzièmes commerciales régulières constituent, pour les élèves qui ont déjà suivi les programmes des dixièmes et onzièmes commerciales, un cours de perfectionnement; les douzièmes commerciales spéciales reçoivent des élèves qui ont complété leur cours secondaire scientifique ou général, et qui ont l'intention d'entrer immédiatement sur le marché du travail. Dans les deux cas, l'objectif à atteindre est le suivant: assurer une formation professionnelle de qualité permettant aux étudiantes et aux étudiants de faire face aux exigences du secteur d'emploi qu'ils ont choisi. Il ne faut donc pas s'étonner que 80% du temps de classe environ soit consacré à une préparation prochaine au travail de bureau.

Qu'il faille, dans une telle perspective, consacrer cinq heures (périodes) par semaine à l'étude des formules commerciales anglaises et à l'expression orale dans la langue seconde, et quatre, à un travail similaire en français, nous semble-t-il une anomalie? Dans un cours intensif de formation professionnelle, le programme d'études peut-il ignorer les conditions du marché du travail? A-t-il seulement le droit de les ignorer? A mon avis, on simplifie grossièrement le problème de l'acquisition du français chez nous en le réduisant à une question de notes au bulletin ou en espérant trouver, dans le plus ou moins grand nombre de points alloués à la langue maternelle, un facteur de motivation valable surtout quand il s'agit d'appliquer un programme de formation professionnelle.

J'espère, cher monsieur Lévesque, que ces quelques renseignements complètent les informations partielles qui ont motivé la rédaction de votre article.

Le directeur du service des études, Jean-Paul Tardif

NDLR — Sans vouloir engager une controverse avec notre aimable correspondant et en étant du reste fort sensible au ton courtois de sa réponse, nous désirons simplement y ajouter quelques remarques. Tout en nous rejoignant sur la "création récente" du bureau de perfectionnement de l'enseignement dont l'une des tâches consiste dans l'amélioration de l'enseignement de la langue maternelle, nous nous étonnons que cette initiative ait été prise "localement" et nous doutons fort que cette seule mesure, si louable qu'en soit le propos, corresponde à l'acuité de la situation. Elle ne paraît pas indiquer qu'on ait pleinement à la CECM — pas plus qu'ailleurs — conscience du caractère dramatique d'un problème dont la solution suppose des moyens radicaux et la mobilisation de tous les enseignants. D'autre part, nous continuons de penser que le fait de consacrer, par la répartition de l'horaire et le coefficient d'appréciation, la tâche de la primauté de l'anglais, langue de travail à Montréal, à des conséquences psychologiques graves pour l'étudiant canadien-français et que les organismes officiels ont mieux à faire qu'à s'y résigner. Nous croyons que dans la situation actuelle, aucune raison n'est valable pour justifier, à un niveau et dans un secteur quelconque de l'enseignement, d'accorder plus de temps à la langue seconde qu'à la langue maternelle. Nous estimons, enfin, que ce n'est pas là, simple question "de notes au bulletin" mais un élément d'un tableau d'ensemble qu'il faut apprécier globalement.

P. S.

J. M. L.

Dialogue et coopération

France-URSS

Entre la visite que faisait en juin dernier le président de Gaulle en Union soviétique et celle qui lui rend aujourd'hui le chef du gouvernement de Moscou, il y a une différence considérable qui tient à la position respective des interlocuteurs. A Moscou, les dirigeants soviétiques avaient devant eux un chef d'Etat doté de larges pouvoirs et engageant notamment la politique étrangère de son pays. Cette fois, à Paris, les dirigeants français ont devant eux le membre d'un triumvirat, président du Conseil certes mais dont l'autorité est partagée par MM. Brejnev et Podgorny qui constituent avec M. Kossyguine la direction collégiale. Cela donne à penser que le dernier ne peut guère s'engager et que le classique communiqué final ne pourra aller beaucoup au-delà de la déclaration d'intention.

Cette visite, qui s'inscrit dans le notable rapprochement franco-soviétique des derniers mois, ne saurait pour autant être assimilée à un simple événement protocolaire. Les points d'accord se multiplient entre Paris et Moscou et malgré les divergences qui subsistent (principalement à propos de l'Allemagne), leur action commune peut avoir une influence considérable sur l'évolution des rapports Est-Ouest et sur l'accélération du dégel en Europe.

L'identité de vues des deux premières puissances européennes sur quelques questions-clés et leur souci commun de garder un strict contact (illustré dans l'installation du "téléphone vert" entre Paris et Moscou) se prolongent, sur un plan plus immédiatement pratique, dans la mise en oeuvre d'une coopération économique, scientifique et technique. Si les résultats obtenus à ce jour dans l'ordre économique ont été les Français (le volume des échanges est resté très en-deçà des objectifs prévus), en revanche la coopération a pris, promptement, un excellent départ dans les domaines scientifique et technique. Les accords conclus à ce sujet, lors du passage du général de Gaulle à Moscou, paraissent ambigus: depuis lors, deux délégations françaises dirigées respectivement par le ministre des affaires scientifiques, M. Peyrefitte, et celui des finances et des affaires économiques, M. Debré, sont allées à Moscou suivies de voyages à Paris de leurs correspondants soviétiques, MM. Kiriline et Komarov.

Avec une rapidité rare en ce genre de choses, on a mis au point des méthodes et un processus de coopération, après avoir arrêté des objectifs précis pour des premiers accords d'application des accords. Dans quelques semaines, se feront les premiers échanges de spécialistes et de techniciens dans les deux sens. Il semble que la volonté existe de part et d'autre d'instituer une coopération ample et importante dans plusieurs secteurs-clés de la recherche fondamentale et appliquée, de la recherche-développement et des télécommunications. Le programme franco-soviétique de coopération scientifique et technique semble devoir être l'un des plus considérables jusqu'ici mis en oeuvre entre deux grands pays.

Entre une France dégagée du carcan de l'OTAN et une U.R.S.S. davantage préoccupée de coexistence pacifique et de développement intérieur que "d'exportation de la révolution", les domaines d'action commune se multiplient et s'élargissent. Il convient de s'en réjouir: c'est une chance pour la paix. A propos du rôle et des moyens des Nations unies, à propos de la paix au Vietnam, à propos de la neutralisation du sud-est asiatique — pour ne prendre que deux exemples parmi les plus importants — Moscou et Paris ont des positions fort voisines. Il serait à souhaiter que cette communauté de vues s'affirme davantage et soit mieux exploitée. Ce serait là une façon de faire échec à l'expansion de l'impérialisme américain, avec tout ce qu'elle recèle de dangers. Reste à voir cependant dans quelle mesure l'Union soviétique est disposée à pratiquer une collaboration qui risque de la mettre en opposition avec Washington qu'elle entend visiblement ménager.

Il est un point, en tout cas, sur lequel on ne peut qu'être d'accord avec M. Kossyguine: c'est lorsqu'il affirme qu'une entente franco-soviétique réelle est un facteur déterminant de la paix en Europe et de la construction européenne. Ce la postule l'affaiblissement puis la disparition des blocs antagonistes. Paris a donné l'exemple d'un dégelage de l'autre pays suivront tôt ou tard. Et les visites officielles, si elles ne produisent pas de résultats spectaculaires sur le plan politique, dans l'immédiat, créent progressivement le climat qui rendra possible des mesures concrètes de rapprochement et des solutions des problèmes pendents.

J. M. L.

Un exemple à suivre

A l'Assemblée législative, mardi, M. Coiteux, député de Duplessis, a signalé à M. Johnson que Terre-Neuve est en train de construire une route au Labrador, entre Forteau et les chutes Churchill, et que selon une déclaration de M. Pickersgill, le gouvernement fédéral paierait 90 pour cent du coût de cette route. Il a dénoncé cette subvention comme une concurrence injuste pouvant causer des dommages économiques considérables à la Côte-Nord et au Québec.

Le premier ministre a promis d'obtenir des renseignements à ce sujet, mais il a suggéré au député libéral de signaler aussi la question à son député fédéral. Sur quoi M. Lesage est intervenu en disant que la question est importante et que M. Johnson devrait prendre des informations précises et les communiquer à la Chambre.

Le Québec considère avec raison que le jugement du Conseil privé qui a attribué à Terre-Neuve ce territoire immense était injuste et mal fondé; nous sommes donc portés à réagir de manière défavorable aux efforts du gouvernement terre-neuvien pour mettre en valeur les richesses du Labrador où il exerce sa juridiction. L'accord donné par le gouvernement Johnson au projet négocié sous M. Lesage pour l'achat de l'énergie des chutes Churchill demeure un sujet controversé et ne se justifie en dernière analyse que par le manque de capitaux de notre province.

Il faut bien admettre cependant que des aménagements d'une telle envergure dans une région désertique exigent des communications routières. L'aviation peut jouer un rôle important, comme c'est le cas dans le moment pour la construction de la route en question, mais rien ne peut remplacer le transport routier. M. Smallwood a donc tout à fait raison d'agir ainsi. Au lieu de critiquer, nos législateurs devraient plutôt songer à suivre son exemple. Pour ce qui est de la contribution fédérale, il convient d'en examiner tous les aspects avant de la dénoncer comme une injustice pour le Québec.

Une route vers Schefferville

Notre province aurait dû depuis longtemps penser à établir des communications routières dans le Nouveau-Québec. Comme le notait M. Michel Brochu dans un article de l'Actualité économique l'an dernier, le Nouveau-Québec "demeure une des seules régions

BLOC-NOTES

du globe théoriquement accessible aux véhicules motorisés, mais qui n'a ni routes, ni pistes". Dans d'autres régions isolées, l'absence de routes s'explique par des obstacles géographiques comme les montagnes ou les marécages; ce n'est pas le cas pour notre grand nord, qui n'a pourtant aucune liaison par route avec le sud de la province.

Dans cet article, M. Brochu esquissait un programme général de routes à travers cet immense territoire, mais il signalait l'urgence particulière d'un prolongement de la route de Chibougamou, qui atteint déjà le lac Albanel, jusqu'à Schefferville, car on relierait ainsi la région de Schefferville à celle du lac Saint-Jean, et cette liaison profitable aux deux régions serait rentable.

Le géographe estime que les conditions topographiques sont favorables, qu'il n'y a pas d'obstacle naturel important, et qu'en suivant la hauteur des terres on pourrait réduire les difficultés au minimum. Cette route contribuerait à la mise en valeur des régions traversées et à l'activité économique de Schefferville et de la région du lac Saint-Jean. En

plus de son rôle pour l'exploitation minière qui restera l'activité dominante au Nouveau-Québec, cette route stimulerait aussi le commerce et le tourisme.

Si la route que Terre-Neuve aménage au Labrador devait décider le gouvernement du Québec à entreprendre une liaison routière avec le côté québécois de cette frontière contestée, cette initiative de M. Smallwood nous aurait déjà été fort profitable. Il y a plus. Si la pénétration d'une région désertique justifie l'Ottawa de subventionner la route du Labrador terre-neuvien, Québec devrait pouvoir obtenir une aide analogue pour la route vers Schefferville. Ce précédent peut faciliter les choses.

L'enquête sur les frontières

Le président de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire québécois, M. Henri Dorion, vient de faire appel à la collaboration des juristes et des spécialistes. La partie la plus négligée de cette enquête c'est évidemment la ligne frontière du Labrador, mais elle doit porter sur d'autres problèmes non résolus, comme la récupération des îles de la baie d'Hudson qui sont voisines du littoral québécois et qui n'ont pas été cédées au Québec en 1912. L'épineuse question des droits miniers sous-marins devrait aussi en-

trer dans le champ de cette étude.

C'est surtout pour la frontière du Labrador que M. Dorion a demandé le concours de tous les spécialistes. La tâche que la commission aborde est extrêmement difficile à divers points de vue. D'abord, les opinions sont fort divergentes, voire diamétralement opposées, sur la possibilité de corriger l'injustice de 1927. Si la plupart des Québécois s'accordent à dire que cette décision est injustifiable, beaucoup de gens pensent qu'il est maintenant trop tard pour la changer, tandis que d'autres se retranchent dans une intransigence absolue et rejettent tout compromis.

Mais la vie continue, et la mise en valeur des régions qui bordent cette frontière de part et d'autre exige un minimum d'accommodement. M. Dorion a démontré, dans l'ouvrage qu'il a consacré à cette frontière, que la décision de 1927 est souvent inapplicable sur le terrain que personne ne connaît alors. Même en prenant le principe contestable de la ligne de partage des eaux — que le tribunal n'a du reste pas suivi partout — la frontière devient en pratique bien trop longue par les sinuosités et les détours qu'elle comporte; à certains endroits elle est même insaisissable et change d'une saison à l'autre.

Sans tout remettre en ques-

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Il importe de modifier sensiblement le système électoral actuel du Québec

par Robert BOILY (1)
professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal

La nature des systèmes électoraux dans nos régimes démocratiques de même que leur importance se définissent et se mesurent à partir de la fonction, du rôle qu'ils remplissent au moment d'une élection et d'une manière plus large encore à partir du rôle qu'ils remplissent dans le fonctionnement général de nos systèmes politiques. Un système électoral c'est l'ensemble des procédures qui déterminent les conditions de l'élection de nos représentants; c'est plus précisément l'ensemble des modalités qui permettent de dire à qui iront les sièges à pourvoir dans chacune des circonscriptions électorales et suivant quel rapport entre le nombre de sièges et le nombre de voix reçues cette répartition se fera. Ceci veut dire que c'est le système électoral qui permet ou ne permet pas à un Parlement et à un gouvernement d'être la reproduction plus ou moins fidèle des tendances de l'électorat.

L'importance de cet ensemble de procédures qui constitue un système électoral vient donc du fait que quelles que soient les conditions de liberté et d'égalité du vote ce n'est qu'après avoir passé au travers du filtre qu'est le système électoral que ces tendances se trouvent ou ne trouvent pas une juste représentation au Parlement. Ainsi, même dans des conditions idéales du point de vue de la liberté de l'élection une distorsion assez grande peut être introduite dans l'enregistrement de la volonté populaire et rendre en quelque sorte inopérants des principes démocratiques pourtant officiellement reconnus.

Importance du système électoral

L'élection doit permettre au peuple d'exprimer sa satisfaction ou son mécontentement à l'endroit du parti au pouvoir, sa plus ou moins grande confiance à l'égard des programmes des autres partis, de porter à la connaissance des hommes politiques l'appréciation de nouvelles tendances, de nouvelles attitudes. Si au moment d'une élection la chambre n'est pas le reflet fidèle des grandes tendances de la nation, si d'une élection à une autre le Parlement ne traduit pas les mouvements de l'opinion ou très infidèlement, tout le jeu politique peut être faussé et le danger est grand que les problèmes discutés et les solutions débattues soient peu en concordance avec les exigences de la réalité.

Par suite de sa nature et de sa fonction, le système électoral en vient donc à déterminer en quelque sorte la conformité ou la non-conformité plus ou moins grande de la répartition des forces au sein du Parlement avec le choix exprimé par l'électorat au moment de son vote. L'importance de ce rôle mérite tout de même une semblable attention que l'on s'en préoccupe un peu plus. Le Québec qui a vu pendant le régime Duplessis un parti au pouvoir obtenir 31% des voix et 80% des sièges et donner ainsi l'impression que le peuple de toute une province se massait derrière lui ou encore un parti d'opposition — obtenir 36% des voix et 2% des sièges — avait obtenu le pouvoir en 1944 ou encore le Québec

qui voit actuellement au pouvoir un parti qui depuis 1936 obtient de moins en moins de suffrages et dont l'électorat atteint tout juste 40% devrait nous-mêmes, être sensible à ce problème.

Les grands types de systèmes électoraux

De même que tous les tourmens ne sont pas propres à transmettre avec toute la fidélité souhaitable, la beauté et la richesse de la voix de madame Tébaldi ou tout autre projeteur d'intérêt de la silhouette de madame Bardot ne sont pas aptes à enregistrer avec fidélité et traduire correctement au Parlement et au gouvernement les tendances et les changements de l'opinion populaire. C'est que si les gouvernants ont pu être amenés à traduire dans les lois la liberté du vote il a été beaucoup plus difficile de les amener à choisir l'instrument pouvant le mieux réaliser concrètement dans la représentation parlementaire ces aspirations démocratiques. L'agencement des procédures techniques qui constituent le système électoral leur a permis tout d'abord de reproduire d'une main ce qu'ils conçoivent de l'autre. Il en est des systèmes électoraux comme des vêtements sur mesure, une bonne coupe cache souvent bien des défauts. C'est donc dire que les formes diverses que peuvent prendre les systèmes électoraux n'ont de limite que l'imagination des hommes politiques ou de leurs conseillers.

Il est cependant possible, à travers cette diversité de distinguer deux grands types de systèmes électoraux: le système majoritaire et le système proportionnel. C'est une fois fait le choix entre l'un ou l'autre de ces deux types qu'un deuxième choix a lieu pour l'une ou l'autre variante de chacun d'eux. Toutefois, quelles que soient les variantes, tous les systèmes électoraux se rattachent au majoritaire et tous ceux se rattachant à la proportionnelle possèdent à un degré ou à un autre le même caractère. Ce qui fondamentalement caractérise les systèmes majoritaires qu'ils soient à un ou deux tours, c'est de faire du candidat qui obtient la majorité simple des voix (i.e. qu'il obtient plus de voix que chacun de ses concurrents même si cette majorité est d'une voix et même s'il ne représente que 40% des voix de la circonscription) le seul représentant de cette circonscription laissant ainsi dans chaque comté et aussi à l'échelle nationale d'autres tendances sans représentants ou en nombre bien inférieur à leur force réelle. Ce système peut même avoir pour effet de donner le pouvoir à un parti minoritaire dans l'électorat. Ce qui caractérise au contraire les systèmes proportionnels c'est la volonté d'obtenir une répartition des sièges au Parlement qui soit proportionnelle au nombre de voix reçues par les divers partis.

Par une fidélité plus grande dans la représentation des tendances populaires, la proportionnelle permet une participation plus juste des divers courants d'une société à la chose de l'Etat. Elle veut aussi rendre les organes représentatifs plus sensibles aux changements de la société, changements qui se traduisent par l'apparition de nouveaux partis, de nouvelles idéologies et

le déclin d'autres. En photographiant pour ainsi dire le corps électoral elle évite la non-représentation de courants minoritaires dans plusieurs circonscriptions peuvent à l'échelle du pays révéler une mutation sérieuse ou encore de courants importants régionaux qui révéleraient l'apparition de problèmes nouveaux et particuliers, exigeant du législateur une intervention appropriée.

Bref, disons qu'en courte période, soit au moment d'une élection, la proportionnelle permet d'enregistrer fidèlement l'état de la nation, la force réelle de chaque courant, régionalement et nationalement, et en longue période, soit à travers plusieurs élections, de traduire fidèlement les variations subies par ces différents courants, ces divers courants. Les systèmes majoritaires possèdent, ni en courte, ni en longue période cette fidélité, si ce n'est par accident.

Ce caractère fondamental de l'un ou l'autre système atteste de la nature politique des systèmes électoraux pour ne pas parler de leur caractère idéologique. Si par l'ensemble des procédures techniques qui constituent les variantes de l'un ou l'autre des deux grands types de systèmes électoraux ils possèdent un caractère technique complexe et souvent compliqué ils possèdent aussi par la fonction qu'ils remplissent et les conséquences que leur choix entraîne un caractère ou ne peut plus politique.

Le système électoral québécois — ses caractéristiques et ses effets

Depuis 1791 que les élections ont lieu au Québec, la traduction de la volonté populaire dans la distribution des sièges au Parlement et la désignation du parti vainqueur se sont toujours faites sensiblement de la même manière. Chaque comté a un député à élire. Est élu le candidat qui obtient plus de voix que chacun de ses concurrents quelle que soit l'importance du pourcentage des voix reçues. Ce système ne peut plus simple c'est celui que l'on appelle le système majoritaire uninominal à un tour. Voilà, c'est cette simple condition qui décide du nombre de sièges qu'aura au Parlement chacun des partis ou qui décide qu'un parti ne participera pas au partage. C'est à travers ce filtre particulier, ment grossier que les tendances politiques exprimées par l'électorat doivent nécessairement passer.

Derrière cette simplicité se cache en fait une complexité assez grande dans les effets. Les critiques que nous allons maintenant adresser à notre système électoral s'appuient sur une appréciation de quelques-uns des effets de ce système au Québec.

1) Le système majoritaire que connaît le Québec a pour effet de pondérer le vote reçu par les divers partis, i.e. de grossir ou de diminuer ou encore d'annuler les suffrages de chacun des partis. Entre le visage qu'offre l'opinion populaire dans ses diverses tendances au moment du vote et la copie que nous en livre la répartition des forces politiques au Parlement peu de traits communs. Plutôt que d'une copie conforme, nous sommes plutôt en face de ce type d'image que reflètent les miroirs déformants dans les foires, l'image grandie ou amoindrie d'un original, une déformation

qui la plupart du temps prend un caractère grotesque.

Autrement dit, il existe toujours un décalage prononcé entre le pourcentage de sièges et le pourcentage de voix. Une prime généralement très forte est accordée au parti vainqueur cependant que les partis vaincus se trouvent souvent fortement sous-représentés quand ils ne sont pas représentés du tout lorsqu'il s'agit des tiers partis.

Comment expliquer ce décalage? C'est qu'il suffit à un parti de remporter une majorité relative dans la moitié plus un des comtés de la province pour remporter la victoire de l'élection même si le nombre de voix ne représente pas une majorité. Ajoutons que cet effet a été considérablement accru chez nous par le déséquilibre qui a toujours existé entre l'importance démographique des comtés ruraux et des comtés urbains. Il serait cependant dangereux de croire que cet effet disparaîtrait avec une réforme plus poussée de la carte électorale.

Cet effet que nous soulignons n'est pas hypothétique ou accidentel. Ce qui est accidentel c'est plutôt que le Parlement ressemble à l'électorat. Sur les 28 élections générales qu'il y eut au Québec de 1867 à 1966, 10 seulement ont eu pour effet de donner naissance à un Parlement dont la répartition des sièges avait une certaine relation avec le 1% des voix reçues. Plus près de nous, et combien éloigné, il y a l'exemple du 6 juin.

Notre système électoral fausse donc considérablement l'expression de la volonté populaire. Il le fait globalement, i.e. à l'échelle de tout le pays, en faussant le rapport véritable des forces politiques et dans certains cas en donnant le pouvoir à un parti minoritaire.

Il le fait aussi localement dans chacune des circonscriptions en laissant sans représentation une opposition souvent importante.

2) Notre système électoral rend très difficile ou impossible la représentation ou le survie des tiers partis. — On a souvent remarqué que dans tous les pays où existait un semblable système électoral, il existait une forte tendance à l'élimination des tiers partis et à la consolidation d'un bi-partisme plus ou moins rigide. Je dis plus rigide, car un système majoritaire ne rend pas impossible l'apparition d'un tiers-parti — l'exemple du Canada le démontre — mais il le rend plus difficile. C'est qu'au moment du vote l'électeur hésite à voter pour un parti qui a peu de chances d'avoir la majorité des voix. Il a l'impression qu'en agissant ainsi il perdra son vote. Encore plus il sait qu'en agissant ainsi il peut faire élire le représentant du parti qu'il ne voudrait surtout pas voir élu. Il est en quelque sorte contraint, de ne pas voter selon ses idées, mais par peur, d'une manière négative. Il faut beaucoup d'insatisfaction pour que ce réflexe psychologique disparaisse comme ce fut le cas le 3 juin pour les électeurs du R.N. ou du R.Q.

Notre système en arrive toujours à favoriser les partis en place. Au Parlement tout d'abord en laissant sans représentation les tiers-partis, c'est ainsi qu'aux dernières élections si les libéraux ont obtenu un % de sièges proportionnel à leurs votes, l'U.N. a reçu 51% des sièges avec 40% des voix. En proportionnelle elle aurait dû céder théoriquement 6 des 11 sièges excédentaires au RIN et 3 au R.Q. Ce système favorise aussi les partis en place dans l'esprit des électeurs. Avec un tel système, l'effet psychologique d'un gain parfois considérable d'un tiers-parti d'une élection à une autre est fortement atténué sinon complètement annulé par la représentation en sièges. La lenteur des progrès d'une élection à une autre amène les électeurs à penser qu'ils ne parviendront jamais à exprimer publiquement leur mécontentement avec une chance d'être entendu et qu'il vaut mieux retourner aux partis traditionnels ou s'abstenir, et les militants à gagner les cadres des deux grands partis en conservant l'espoir courageux de parvenir à y changer quelque chose.

3) Notre système électoral imprime à la représentation parlementaire d'une élection à une autre des variations imprévisibles, désordonnées, peu représentatives de l'évolution de l'opinion publique. — C'est ainsi que bien que l'U.N. soit en perte de vitesse dans l'électorat 1956 (de 51,5% à 40,3%) ce parti dirige aujourd'hui le gouvernement après ce que l'on pourrait appeler, la défaite technique des libéraux.

Le même phénomène se produisit de 1936 à 1944. En 1936 l'U.N. obtenait 57,5% des suffrages et le pouvoir. En 1939 elle perdait le pouvoir avec 39,2% des suffrages et seulement 17% des sièges. En 1944 avec 38,2% soit moins qu'en 1939 elle le retrouvait avec 56,8% des sièges. Ainsi d'une élection à une autre un gain ou une baisse en sièges ne traduit pas nécessairement un gain ou une baisse en suffrages.

Semblable effet est plus susceptible de se produire lorsque l'opinion publique se divise en plus de deux tendances comme en 1944 et 1966. Il semble bien

que cette situation soit susceptible de se reproduire de nouveau si on juge de l'insatisfaction que ressentent certains secteurs de la population face aux deux anciens partis. Pourtant le Parlement continue d'être constitué comme si ces mécontentements qui expriment de nouvelles aspirations, qui traduisent à n'en pas douter la difficulté que le Québec, ses institutions et ses forces politiques éprouvent à s'adapter aux conditions nouvelles n'existaient pas.

Notre système électoral ne permet donc pas à nos institutions de représenter fidèlement l'évolution de l'opinion et de s'adapter grâce à une représentation adéquate aux problèmes nouveaux.

4) Notre système électoral surtout quand il donne naissance à une lutte électorale entre des candidats peu différents idéologiquement rend encore plus irrésistible la personnalité de la lutte électorale de même que son caractère local. Il rend ainsi difficile la nationalisation des besoins, des aspirations, des volontés. A long terme, cette technique électorale en arrive à favoriser la régionalisation artificielle quand ce n'est pas le parcelllement de la volonté populaire et finalement à ralentir l'intégration nationale. Entre l'intérêt général et les intérêts particuliers, entre l'intérêt national et les intérêts locaux, il y aura toujours des conflits. Il peut être cependant dangereux de gonfler artificiellement l'importance des seconds au détriment des premiers.

5) Par suite de la difficulté d'existence ou de la fragilité de statut des tiers partis et la tendance très forte au bi-partisme, les deux partis traditionnels sont forcés d'atténuer leurs différences pour élargir leur base électorale. Cette contrainte amène les partis à recouvrir des tendances assez diverses et à présenter une pensée politique imprécise qui donne l'impression, parfois, d'être ouverte à tous les changements rentables. Dans de pareilles situations, ce sont la plupart du temps les forces conservatrices qui l'emportent, le statu quo étant la position la plus sûre. Lorsque toutefois lasses de tenter la révolution ou des réformes de l'extérieur, des hommes neufs décident d'enfermer dans un des deux partis qui répond le mieux à leurs exigences des tensions très grandes naissent au sein du parti, tensions qui pourraient mettre en péril les forces du progrès.

Cet immobilisme ou ces tensions, au sein des acteurs principaux de notre vie politique, n'est ni un gage d'adaptation ni un gage de stabilité et de progrès. De plus, cette tendance au gré du dénominateur commun des deux principaux partenaires impose à l'électeur des choix sans nuances.

6 — Il reste, dirait-on peut-être, que même en acceptant la réalité de tous ces défauts, notre système électoral a une qualité très appréciable: il permet un gouvernement majoritaire stable alors que, selon-on, un système proportionnel qui favorise le multipartisme n'a pas cette vertu. Je n'ai pas le temps ici de répondre, en détail, à cet éternel argument-massue, mais disons rapidement, d'une part, que l'instabilité gouvernementale tient à beaucoup d'autres facteurs que le système électoral et le nombre de partis. Le multipartisme peut être facilité, maintenu dans certains cas, par un système proportionnel mais il répond, la plupart du temps, à des divisions profondes dans la nation. Ajoutons de plus que l'on a l'exemple de pays «canadiens» où le système proportionnel, multipartisme et stabilité coexistent et d'autres pays qui, comme le Canada, connaissent malgré le système majoritaire, un multipartisme et une instabilité.

D'autre part, la permanence au pouvoir des partis incriminés, leur immobilisme souvent, la difficulté extrême au prix de graves tensions qu'éprouvent ces partis à évoluer, à mieux se définir, le manque de représentativité des institutions politiques face à l'opinion publique, le choix grossier, sans nuances, imposé aux électeurs, le conformisme idéologique et l'absence de discussion des vrais problèmes sont autant de risques d'instabilité, non seulement des gouvernements mais aussi des régimes politiques et nous pourrions ajouter sont autant de risques pour le peuple du Québec.

Le système majoritaire, tel que nous le connaissons, est sans gravité dans un contexte calme, de grand consensus i.e. à un moment particulier de l'histoire d'une nation ou n'existant pas de divisions profondes. Dans une période de changements considérables, d'accélération, de nécessité d'adaptation rapide et large aux conditions nouvelles des esprits et des institutions, à un moment où se manifeste l'urgence d'une prise de conscience nationale ample et profonde, un système électoral qui permet l'érosion des forces nouvelles, l'atténuation artificielle des oppositions et des critiques et rend possibles des retournements sans relation avec les volontés populaires est un système dangereux. Dans un pareil contexte, une telle stabilité est artificielle, synonyme d'immobilisme et, à long terme, productrice de graves conséquences. Dans pareille situation, tout doit être employé pour faciliter l'adaptation et l'évolution. Le système électoral peut être un tel instrument.

Les postulats d'un choix

A nos yeux, le choix d'un système électoral doit se faire à partir d'impératifs idéologiques, mais aussi à partir du contexte particulier dans lequel il jouera et des fins poursuivies au moment du choix. Selon nous, compte tenu de la situation actuelle du Québec, le choix d'un système électoral devrait se faire à partir des postulats suivants:

- 1 — il devrait permettre un fonctionnement démocratique des institutions politiques;
- 2 — permettre le plus de fidélité possible dans l'enregistrement des suffrages et des modifications qui surviennent, fournissant ainsi la possibilité, aux hommes et aux institutions, de s'adapter constamment aux idées nouvelles et aux besoins nouveaux;
- 3 — il doit permettre à partir de la sélection de questions prioritaires et d'une harmonisation des intérêts, l'intégration nationale, i.e. l'existence d'une conscience vive non seulement des aspirations, des buts mais aussi des exigences et des possibilités;
- 4 — le système électoral choisi doit, tout en permettant les nuances dans l'expression de la volonté populaire et l'existence d'un pluralisme nécessaire, faciliter malgré tout le dégagement d'une majorité de gouvernement homogène.

Ces postulats tout aussi importants les uns que les autres, dans la situation actuelle du Québec, aboutissent à condamner notre système électoral de même qu'à écarter des systèmes électoraux purement proportionnels, notamment pour leur difficulté à dégager une majorité homogène et aussi, peut-être parce qu'ils pourraient permettre une division idéologique trop grande et quelque peu artificielle. Par contre, nous inclinons aussi très peu au choix du système majoritaire à deux tours, comme l'ont proposé certains et, entre autres, M. Ryan du Devoir.

Dans une situation de multipartisme, d'éducation politique satisfaisante de tendances idéologiques diverses, un tel système peut être intéressant dans la mesure où il facilite le dégagement d'une majorité poussée à une simplification du jeu politique, tout en atténuant certains défauts des systèmes majoritaires à un tour. Appliqué au Québec, nous avons l'impression que ce serait à peine faciliter ce que nous avons posé comme postulats, dans la mesure où nous nous trouvons dans une situation à l'opposé de celle que nous venons de décrire.

A nos yeux, seul un système électoral alliant l'effet indéniable des systèmes majoritaires — celui de dégager une majorité homogène — et les qualités démocratiques de la proportionnelle dans la fidélité de transmission aux institutions politiques de la force relative des tendances du suffrage populaire et la sensibilité aux variations de ces tendances, de même que la faveur donnée aux programmes des partis, aux idées, de préférence aux qualités ou défauts vrais ou supposés des candidats, serait adapté aux besoins du Québec. Un tel système existe, c'est celui pratique par l'Allemagne et dont le principe est de corriger par la proportionnelle le désavantage subi par certains partis au moment de l'élection d'une partie du Parlement à la majorité simple, tout en laissant au parti majoritaire la prime qu'il y a trouve. Cette prime permet plus facilement le dégagement d'une majorité de gouvernement.

(1) Exposé présenté devant le congrès de la Fédération libérale du Québec le samedi 19 novembre.

LE CAMIONNEUR Lui, y connaît ça!



Prendre le volant de "son" camion...



Rouler, beau temps, mauvais temps...



Voir à ce que tout soit en ordre...



Conduire 50 tonnes à bon port...



Choisir un métier qu'on aime, c'est important. Il faut aussi choisir une vraie bonne bière...



sa bière, y a rien qui
Labatt
Brassée au Québec par
LA BRASSERIE LABATT LIMITEE

quand vous dites **CHIANTI** exigez **RUFFINO**
le nom qui a rendu le **CHIANTI** célèbre
Produit et embouteillé par: L. L. RUFFINO — (Italie)
Distributeurs: Importations Durand — 82-1471

Quiconque connaissant l'adresse de Geraldine Pickering est prié d'en informer le journal LE DEVOIR, à Case 152.

pour votre prochain séjour dans la vieille capitale...



Duberge CONGRESS
DES GOUVERNEURS
● TARIF COMMERCIAL \$9.00 par jour
● SALLES PRIVEES POUR CONVENTION
● IDEAL POUR BANQUET (jusqu'à 400 personnes)
● DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES
● RESERVATIONS PAR TWX
● VOITURE GRATUITE POUR TRANSPORT DE L'AEROPORT
3030 BOUL. LACRIER, QUEBEC — TEL.: 418-633-9231 — TWX: 418-371-5728

DES MAINTENANT
Faites vos réservations
Appelez sans frais:
Zenith 80230

Vient de paraître
aux Editions du Bien Public
(TROIS-RIVIERES)
NE JUGEONS PAS LES JEUNES
par Gérard Marier
Le livre du jeune québécois face à la société, l'Eglise et Dieu.
En vente à **\$2.50**

Le quart des cheminots est satisfait

Au moins le quart des 118.000 cheminots qui ont fait la grève l'été dernier semble avoir trouvé un règlement définitif au conflit. Il s'agit des hommes de métiers qui travaillent dans les ateliers. Les huit syndicats qui les représentent ont conclu en fin de semaine un accord de principe avec les sociétés ferroviaires, prévoyant notamment des hausses de salaire de 24 p.c. pour les ouvriers spécialisés et 24 p.c. pour les autres, réparties sur une période de trois ans.

Rappelons que le parlement avait mis fin à la grève des cheminots en accordant une hausse de 18 p.c. pour deux ans, confiant la suite des discussions à un médiateur et prévoyant qu'au besoin, les cheminots pourraient porter leur cause à l'arbitrage.

C'est avec l'aide du médiateur, Me Carl Goldenberg, que les discussions se sont poursuivies et ont, dans le cas des hommes de métier, mené à un accord qui sera soumis aux membres. Les agents de train, de leur côté, ont demandé que la médiation se poursuive jusqu'au 17 décembre. Les problèmes des quelque 50.000 employés sédentaires membres d'unions internationales sont encore en discussion tandis que la Fraternité canadienne des cheminots a demandé que ceux de ses 22.000 membres soient portés à l'arbitrage. Dans son journal "Transport canadien", la Fraternité dit que la dernière offre des employeurs prévoyait le "statu quo" (18 p.c.) pour les deux premières années du contrat et une hausse de 3 p.c. en 1968. "En matière de sécurité et d'autres avantages complémentaires, ajoute le journal, les chemins de fer n'ont pas cédé d'un pouce."

CHEZ LES PRÉPOSÉS AU CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN

La date de la grève n'est pas déterminée

OTTAWA — Le syndicat des préposés au contrôle du trafic aérien, qui compte 650 membres, a nie hier avoir fixé une date pour un arrêt de travail. Le "Globe and Mail" de Toronto annonçait hier matin que le syndicat prévoyait un débrayage le 15 décembre, ce qui empêcherait toute circulation aérienne commerciale, sans distinction de lignes aériennes, dans tous les aéroports du pays.

M. L.B. Mattioli, directeur général du syndicat, a déclaré que ce dernier attend de connaître l'attitude du gouverne-

ment sur la question des salaires avant de songer à recourir à des mesures radicales. Le syndicat réclame l'acceptation du rapport d'un conseil de conciliation présidé par le juge J.A. Robinson de Haileybury, nommé l'été dernier par le gouvernement pour étudier le différend. Les employés en cause obtiennent présentement des salaires qui varient entre \$8.007 et \$9.528 par année et selon certains informateurs, le juge Robinson propose que le salaire maximum soit de \$10.800 après 10 ans de service.

Gaz: la compagnie a quelques ennuis

La Corporation de gaz naturel du Québec a fait état mardi de "quelques problèmes" causés par la grève soutenue contre elle par 800 employés de service. La grève en est à sa troisième semaine.

Selon un porte-parole de la Corporation, on a demandé aux usagers ayant des problèmes d'appeler des plombiers, parce que l'équipe d'urgence mise sur pied avant la grève a trop à faire.

Il n'y a pas eu d'autre rencontre entre la Corporation et la Fédération canadienne des employés de services publics (CSN), depuis qu'un médiateur provincial les a réunis au début de la semaine dernière.

Le porte-parole de la CGNQ, M. Samuel Gagné a déclaré: "Nous n'avons pas fait et ne ferons pas d'autre offre".

La Corporation a offert une hausse de 10 cents au salaire horaire moyen, qui était de \$2.07 avant la grève. Le syndicat demande des augmentations allant de 26 cents l'heure pour les journaliers à \$1.68 pour les ouvriers spécialisés.

Radio-Canada: le ministre J. P. Côté se prononce

Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a ajouté sa voix à celle d'autres ministres pour assurer que les employés de la Société Radio-Canada devaient être libres d'adhérer au syndicat de leur choix.

Prendant la parole devant une délégation de membres du comité d'action politique de la Confédération des syndicats nationaux, à Longueuil, le ministre des Postes a précisé

la vie syndicale

Grave différend Meany - Reuther

WASHINGTON — Le conflit s'aggrave entre le président de la grande centrale syndicale américaine FAT-COI, M. George Meany, et le président du syndicat des ouvriers de l'auto, M. Walter Reuther.

Le syndicat de l'auto qui, avec ses 1.5 million de membres, est le plus gros syndicat affilié à la FAT-COI, doit \$270.000 de cotisations à la centrale et en vertu de la constitution devrait être expulsé s'il n'efface pas sa dette d'ici le 15 décembre.

Mais des informateurs à la centrale disent que le règlement ne sera peut-être pas appliqué avec rigueur dans ce cas. "Notre organisation n'a jamais été menée comme une armée," a dit l'un d'eux. De son côté, M. Reuther, qui est à couteaux tirés avec M. Meany depuis de longs mois, a dit qu'il poursuivra sa lutte à l'intérieur de la centrale plutôt que de la quitter.

Lundi, M. Reuther avait déclaré qu'il existait des divergences de vues fondamentales entre lui et M. Meany au sujet de l'action syndicale. Mardi, M. Reuther a précisé que son syndicat ferait preuve d'un plus grand militantisme, sans tenir compte de l'orientation de la FAT-COI.

La querelle porte sur un éventail de sujets, notamment la politique étrangère, l'organisation des travailleurs non syndiqués, les pratiques de négociations collectives et l'action politique.

qu'il ne favorisait ni le CTC ni la CSN, mais il a insisté sur la nécessité de trouver une formule qui respecte le plus la démocratie, la liberté de choix des salariés et les structures des entreprises nationales.

A des questions relatives aux présumées injustices découlant des politiques de la Commission canadienne des relations ouvrières, M. Côté a enchaîné les demandes de la CSN relatives à la nécessité d'établir la parité de représentation du CTC et de la CSN en cas de conflit et de prévoir la nomination au moins d'un président de la CCRO qui soit bilingue.

Sur cette question du bilinguisme, M. Côté a rappelé les efforts considérables du gouvernement actuel pour corriger une situation qui "dure depuis cent ans à Ottawa".

Noël des grévistes

Dans le but de procurer des cadeaux de Noël aux 3.500 enfants des grévistes des compagnies Desco, à Montréal, et Solbec, dans les Cantons de l'Est, les métallos du Québec ont organisé une collecte simultanée dans les usines et dans les mines où ils travaillent partout dans la province.

Le directeur du syndicat, Jean Gérin-Lajoie, a demandé aux 25.000 métallos québécois de faire une contribution personnelle généreuse. La première contribution est parvenue de Sherbrooke.

Les employés de Desco sont en grève depuis le 21 octobre dernier et ceux de Solbec le 9 septembre dernier. Ces travailleurs passeront la période des fêtes sur les lignes de piquetage.

"Comme tous les enfants du monde," a dit M. Gérin-Lajoie, les enfants des grévistes de Solbec et de Desco méritent de passer un Noël heureux en recevant douceurs et cadeaux."

La CSN et les étudiants

QUEBEC — La Confédération des syndicats nationaux sera prise de conduire une enquête sur un conflit opposant les autorités du collège classique de Saint-Jean-Eudes, de Québec, et un groupe de ses étudiants.

Le Conseil central des syndicats nationaux de Québec a adopté une résolution demandant à la centrale syndicale d'intervenir.

La résolution reproche à l'institution d'avoir agi arbitrairement après qu'une quarantaine d'étudiants eurent récemment refusé d'assister à un cours pour protester contre certaines conditions matérielles d'enseignement.

A la suite de cet incident, le collège a pris des sanctions contre 11 étudiants. Trois d'entre eux, des dirigeants d'un syndicat étudiant formé au début de l'année scolaire, avec l'approbation des autorités du collège, ont été expulsés.

La résolution affirme que "les collèges classiques ont une coutume d'autorité qui ressemble de près aux entreprises privées les plus retardées et paternalistes".

De plus, ajoute la résolution, les parents des étudiants de ces institutions n'ont pas de véritable droit de parole et de participation "même si on s'amuse à répéter que l'éducation doit relever d'abord des parents".

Lutte intersyndicale à Northern Electric

Le directeur québécois du syndicat des métallos (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, a renouvelé son invitation au président de l'Association des employés de Northern Electric, M. Gordon Meehan, de participer à un débat public pour discuter des problèmes des 7.000 travailleurs des usines de cette compagnie.

Le syndicat des métallos mène actuellement une campagne d'organisation syndicale auprès des employés des neuf usines montréalaises de la compagnie Northern Electric. C'est la plus importante unité de travailleurs industriels au Québec.

DÉCÈS

CARREAU — A Montréal, le 6 décembre 1966 à l'âge de 71 ans, est décédé Eugène Carreau, époux de feu Marie Blanche Lambert, demeurant au 1577 est rue Ontario. Les funérailles auront lieu samedi 10 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Boutzigue Lise, no 1385 rue Ontario est, pour se rendre à l'église Sacré-Cœur où le service sera célébré. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PARENT — A Montréal, le 4 décembre 1966 à l'âge de 64 ans, est décédé madame Joseph Parent, née Juliette Paradis, demeurant au 4371 rue St-Jacques. Les funérailles auront lieu vendredi 9 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Boutzigue Lise, no 1385 rue Ontario est, pour se rendre à l'église St-Elisabeth où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION MALOINE INC.

Prenez avis que la compagnie "La Compagnie de Publication Maloigne Inc." demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte. Montréal, ce cinquième jour du mois de décembre, mil neuf cent soixante-six.

La Compagnie de Publication Maloigne Inc., Par le procureur Me Mario Du Mesnil, avocat.

AVIS

Avis est par les présentes donné, en accord avec la loi des compagnies, que TAVERNE JEAN-TALON INC., s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Signé dans la Cité de Montréal, ce 6e jour de décembre 1966.

Louis Freedman, C.R. procureur du requérant 4 est rue Notre-Dame Montréal, Qué.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 novembre, 1966, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. S. AWAY CO. LTD., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 28 novembre 1966, sous le numéro 195535, ce 28e jour de novembre 1966.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Province de Québec
District de Montréal

VILLE MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de Ville Mont-Royal, au cours d'une séance spéciale tenue le 5 décembre 1966, a adopté le règlement no. 715, soit un règlement concernant l'imposition d'une taxe en vue de défrayer la répartition annuelle du coût de construction et d'équipement du métro et les déficits encourus par la Commission de transport de Montréal, et communication duquel peut être prise à l'hôtel de ville, 90 avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal.

Donné à Mont-Royal, ce 6e jour de décembre 1966.

G. ATKINSON greffier

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 724-199

JACQUES ST-GERMAIN, personnellement et ex-qualité de tuteur à son fils mineur, NORMAND ST-GERMAIN, instituteur, domicilié à Montréal, district de Montréal,

demandeur ex-qualité,

—VS—
PIERRE DESORMIERS, domicilié à Montréal, district de Montréal,

défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur, PIERRE DESORMIERS, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

MONTREAL, le 8ème jour de décembre 1966.

Mes VERSCHULDEN, BOURET, LAMONTAGNE & L'HEUREUX,

801 est, rue Sherbrooke, Suite 706, Montréal 24, Qué.

Procureurs du demandeur ex-qualité.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 723-457

DAME MARY CZOP, ménagère, épouse séparée de biens de Frank Jankowski, domiciliée et résidant au 2243 est, rue St-Zotique, Montréal, district de Montréal,

demanderesse,

—VS—
DMYTRO OWAD, résidant au 3526 ave. Coloniale, de Montréal, district de Montréal,

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur, DMYTRO OWAD, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

MONTREAL, le 5ème jour de décembre 1966.

MARIO DUCLOS, notaire adjoint, C.S.M.

Mes BEAUPRE & TRUDEAU, Avocats,

360 ouest, rue St-Jacques, Suite 605, Montréal 1, P.Q.

Procureurs de la demanderesse.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES, menus, lessive, ménage, bureaux, feutres. Demi ou journée complète. S'adresser à Coopérative des Vétérans, RE. 1-2747. 9-12-66

ANTIQUITES CANADIENNES

Déjà aux circonstances, sommes obligés de liquider notre collection de meubles canadiens authentiques, armoires, tables, chaises, bancs-lits, encoignures, etc. Prix réduits, particulièrement. 671-0558. 27-12-66

APPARTEMENTS A LOUER

APPARTEMENTS DE 1, 2, OU 3 CHAMBRES A COUCHER, MAISONNETTES SPLIT-LEVEL.

Disponibles pour occupation immédiate ou future

VISITES DE 10 AM. A 9 PM. CHAQUE JOUR.

Renseignements: 688-9711

PASSEZ LE FORT DE CARTIER-VILLE, TOURNÉZ A GAUCHE AUX PREMIERS FEUX DE CIRCULATION, PUIS SUIVREZ LES PANNEAUX INDICATEURS LE LONG DU BOULEVARD LEVESQUE JUSQU'À HAVRE DES ILES.

A VENDRE

Compagnie de transport, 15 camions avec permis et contrats. Excellente occasion pour auto-entrepreneur qui veut prendre de l'expansion. Écrire à: Case 153 - Le Devoir, Montréal, 12-12-66

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 novembre, 1966, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, de toutes dettes, présentes ou futures, payables à NADENE JEWELLERY COMPANY, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28 novembre 1966, sous le numéro 1955017.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Province de Québec
District de Montréal

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 5614

Au sujet de la nomination d'un exécuteur testamentaire de la succession de feu Joseph Pesina, de son vivant de la cité et du district de Montréal,

—et—
Dame Augustine Vander Poorten, épouse, séparée de biens de William McKay Cadoretti, résidant à 100 Newton Square, municipalité de Pointe-Claire, district de Montréal,

requérante,

Aux héritiers de feu Joseph Pesina

ON FAIT SAVOIR par les présentes que le 6 janvier, 1967 à 10h, du matin dans la salle no 31 du palais de justice de Montréal, province de Québec, Canada, une requête sera présentée pour la nomination d'un exécuteur testamentaire à la succession ab intestat de feu Joseph Pesina qui décéda à Montréal le 22 juillet, 1961.

MONTREAL, le 5 décembre, 1966.

MARCUS & FEINER, 491 Carré Victoria, Montréal, P.Q.

Procureurs de la requérante.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 11,993 (ex parte)

PINE LAND CORPORATION, corps politique dûment incorporé ayant principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal,

Demanderesse

VS
GEORGE ROUSSEL, gentilhomme des cité et district de Montréal et présentement de lieux inconnus,

Défendeur

AVIS

Avis est donné à M. GEORGE ROUSSEL, défendeur, selon un jugement de la Cour supérieure de Montréal, dans le dossier 11,993 Ex Parte, en date du 2 décembre 1966, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au Bureau du notaire, Ledit Avis de 60 jours concerne "Cinq lots vacants dans le comté de Chambly, province de Québec, connus comme étant les lots 113-316, 317, 318, 319 et 320 des Plan et Livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Hubert."

Selon cet Avis, si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des Avis au défaut décrit dans ledit Avis ci-haut mentionné, la PINE LAND CORPORATION deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

MONTREAL, le 5 décembre 1966.

PIERRE ROCH, Notaire adjoint, C.S.M.

Mes Meyerovitch, Levy & Goldstein

1255 University, suite 900 Montréal, 2.

STELCO- la grande marque de tuyaux d'acier

Quel que soit le type de tuyau d'acier dont vous avez besoin, vous le trouverez sous la marque Stelco. Cette marque, en effet, vous offre la plus vaste gamme de tuyaux et de tubes en acier fabriqués au Canada. Ces produits sont appuyés par un grand complexe sidérurgique doté des installations les plus perfectionnées, et par le centre de recherche le plus moderne de l'industrie de la métallurgie; ils sont répandus partout par le réseau classique de distribution que constituent les grossistes, et un service rapide est assuré, partout et toujours, par les bureaux de vente de la Stelco, échelonnés d'un océan à l'autre.

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED • Compagnie à capitaux canadiens.

Bureaux de vente dans tout le pays et représentants sur les principaux marchés d'exportation.



Les pensions de vieillesse

Johnson prévient Ottawa :
"Nous n'arrêterons devant
aucune sanction économique"

QUEBEC (LeD) — Le premier ministre Johnson a averti le gouvernement d'Ottawa, mardi soir en Chambre, que la population du Québec n'endurera pas de sanctions fédérales à la suite de la réduction des pensions de vieillesse. "Mon gouvernement ne s'arrêtera devant aucune sanction économique, nous ne sommes pas en Rhodésie", s'est-il exilé en faisant allusion à la menace de la double taxation, si les négociations Québec-Ottawa échouent.

Répondant en partie à la question que lui avait posée M. Lesage quelques heures plus tôt: "Que va-t-il arriver?", M. Johnson s'est lancé dans une longue envolée oratoire en trechant de fréquents applaudissements auxquels ont participé par moments, des députés libéraux notamment M. Paul

Gérin-Lajoie, René Lévesque et Bona Arseneault.

Nous n'avons même pas le droit de présumer qu'Ottawa ne voudra pas respecter la constitution, nous n'avons pas le droit de présumer non plus que les députés québécois à Ottawa n'adopteront pas notre point de vue, a-t-il dit, en remerciant l'opposition libérale pour l'appui qu'elle lui a promis sur cette question.

Toute la population québécoise voudrait que ce problème se règle dans l'ordre, a dit M. Johnson. "Nous ne l'avons pas soulevé pour créer un état de crise."

A M. Lesage qui lui demandait plus de précisions, M. Johnson a répondu: "J'espère qu'aucun membre de l'opposition ne se fera le colporteur des théories de M. Sharp, ni

le colporteur des gens qui prétendent que l'unique cause du ralentissement économique est notre désir d'épanouissement."

"Nous n'avons pas l'intention de faire du chantage ou de lancer des ultimatum, mais nous n'avons pas l'intention non plus de plier devant personne. Il y a des actions commandées par des impératifs qui dépassent les hommes, fussent-ils le premier ministre. Et un de ces impératifs est notre jeunesse, les 1,082,000 étudiants québécois qui n'ont pas l'intention de devenir des citoyens de seconde zone."

M. Johnson a terminé en lançant un autre appel aux députés libéraux pour qu'ils mettent de côté toute affiliation à un parti fédéral. "Quant à nous, nous prendrons dans l'ordre les mesures nécessaires," a-t-il conclu.

Le général Allard visite le poste de
commandement souterrain de Taverny

PARIS — Le général Jean-Victor Allard, chef d'état-major de la défense du Canada, (photo: assistant à une prise d'armes à l'école militaire) a visité hier matin, en compagnie du général Charles Ailleret, chef d'état-major des armées, le poste de commandement souterrain de Taverny, où il a déjeuné aux côtés du général d'armée aérienne André Martin, chef d'état-major de l'armée de l'air, du général Yves Ezanno, commandant la défense aérienne et du général Philippe Maurin, commandant les forces aériennes stratégiques.

Le poste de commandement de Taverny, à quelque 14 milles au nord-ouest de Paris, est installé dans les galeries d'une ancienne carrière couvrant une superficie de plusieurs hectares.

Ce centre renferme des constructions légères et modernes abritant bureaux, cuisines, logement du personnel, réfectoires et surtout des appareils de réception et d'interprétation des informations données par les radars, ainsi que les appareils de transmission des ordres et des renseignements aux avions de la défense aérienne, à la protection civile des départements, aux unités de l'armée de terre et de la marine.

Le premier informé étant, bien entendu, le chef de l'Etat, qui doit décider personnellement de l'emploi éventuel de l'aviation nucléaire stratégique.

Le général Ailleret, chef d'état-major des armées et le général Allard, chef d'état-major de la défense du Canada, devaient participer hier à une cérémonie qui se déroulait au monument canadien de Vimy (Pas de Calais), mais les conditions atmosphériques les ayant empêchés de se rendre sur les lieux, la cérémonie

ne s'est déroulée en présence des généraux Beauvillat, commandant la région militaire de Lille et Marquet son adjoint.

Un détachement du 527e RI rendait les honneurs tandis que des gerbes étaient déposées au pied du mémorial qui domine la plaine de l'Artois.

Prestige
tradition
bouquet
de la
France

Cognac
Jules ROBIN

Fine Champagne V.S.O.P. (127-H) *** (127-F)

Jules ROBIN & Cie, France



'67 Dodge Dart

LIVRÉ DIRECTEMENT DE NOTRE SALLE DE VENTE

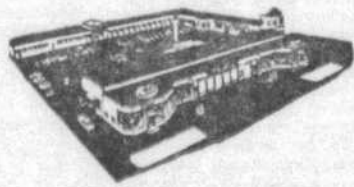
PRIX AU
COMPLÉT

\$2767.00

(Radio compris)

\$167. comptant OU VOTRE ECHANGE*

Le solde à \$67. par mois



*Et nous payons les plus hauts prix pour les échanges et remettons à l'acheteur le surplus du premier paiement.

Pagé & Fils LEE

766-3571

3350, rue WELLINGTON, Verdun

Directement des Manufacturiers à l'acheteur

Ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures

Signé Max Beauvais
LE COIN DU CHANDAIL
Importations venant de différents pays

Un chandail — réellement beau et authentique — voilà un cadeau bien apprécié et très utile. Chez Max Beauvais vous verrez une vraie sélection de chandails dernier cri — dans tous les modèles — importés des plus grands centres de tricot de par le monde. Votre visite saura résoudre plusieurs problèmes dans le choix de vos cadeaux.

Vous trouverez un choix incomparable de :

- Tricots à la main de Dean, venant des Iles Shetland
- Cardigans 100% Alpaca
- Gros tricots, laine australienne
- Luxueuse laine d'agneau, signée Peter Scott et Cox Moore
- Gros tricots d'Allen Solly avec encolure V et encolure roulée
- Tricots à manches longues et courtes, encolure V
- De Gino Rossi, daim, chandails de laine et Cardigans
- Tricots exclusifs de Suède et du Danemark

Une collection formidable à partir de \$9.95 à \$49.95

Emballage des Fêtes

Max Beauvais LEE
385 rue St-Jacques O.

(près de la station de métro Place d'Armes)

MONTROSE
GRANDE VENTE DE
DISQUES CLASSIQUES

TOUS CES DISQUES SONT DISPONIBLES
JUSQU'AU 31 DÉC. — Rég. \$4.98 — Spéc. \$1.99
12" LONG-JEU SCHELLE — Mono et STEREO

• Counterpoint & Esoteric • Concert Disc • Monitor • Everest

Counterpoint & Esoteric

501-Schoenberg: serenade — Mitropoulos
502-Schoenberg: variations
503-Zabala: clavessin solo
504-African tribal music & dances
505-Latin American music
506-Hindemith: Five canzonas per Sonar
507-Poulenc: Le bal masqué
508-Zabala: Contemporary clavessin
509-Greek folk songs & dances
510-Rach Tris sonata no 1
511-Africa music
512-Greek mountain songs
513-Henry Purcell Songs
514-Africa — Music of Dahomey
515-Beethoven: Variations on a theme
516-German dances for orchestra
517-Rocherini: Cello concerto in B
518-Vivaldi: Cello concerto no 3
519-Maria Regules: Lissa Chopin
520-The Sistine Choir of Vatican
521-Music of the Renaissance
522-Rach: Suites for orchestra 1 & 2
523-Rach: Suites for orchestra 3 & 4
524-Six centuries of the viola
525-Mozart: Concerto album
526-Bartok: Divertimento for String
527-Baroque music concert
528-Mozart: Concerto album
529-Rach: Violin concerto nos 1 & 2
530-Teleman: Concerto Grossi no 1 & 2
531-Mozart: Symphonies no 41 (K. 551)
532-Wagner: Prelude from "Tristan & Isolde"
533-Haydn: Symphonies nos 103, 82
534-Teleman: Instrumental Music
535-Madrigal: Instrumental Music
536-Schutz: Motets & Sacred Works

Concert Disc

1201-Mozart: clarinet quintet
1202-Schubert: La Truite quintet
1203-Bartok: quartets Nos 1 & 2
1204-Bartok: quartets Nos 3 & 4
1205-Bartok: quartets Nos 5 & 6
1206-Beethoven: quartets Nos 3 & 4
1207-Schubert: quartet in D minor
1208-Mozart: Four flute quartets
1209-New York woodwind quintet
1210-Hindemith: octet & sonata-violin
1211-Schubert: octet — Fine arts
1212-Rogger Poulenc: woodwind quintet
1213-Taffanel-Francaux woodwind quintet
1214-Mendelssohn: quartet No 2
1215-Hindemith: quartet No 3
1216-Mozart: quartets in C & D
1217-Bach: Part of the fugue 1-11
1218-Schubert: Flute Quintet
1219-Beethoven: quartet in A minor
1220-Beethoven: quartet in E
1221-Lyric Arts Trio recital
1222-Beethoven: quartet in B flat
1223-Beethoven: quartet in A minor
1224-Bach: Three Gamba sonatas
1225-Bach: unaccompanied suites 1 & 2
1226-Bach: suites 3 & 4, Thomas, viola
1227-Bach: suites 5 & 6, Thomas, viola
1228-Bach: Part of the fugue 12-15
1229-Dvorak: quintet for piano-strings
1230-Bloch: quintet for piano-strings
1231-Debussy & Ravel Quartets
1232-Nielsen: Villa Lohm Quartet
1233-Beethoven Quartet Inf. Opus 59

Monitor (Mono seulement)

2010-Beethoven: Trio in B: Gilels, Rostropovich
2011-Shostakovich: Violin concerto, Oistrakh
2012-Vivaldi: Violin concerto; Rameau: concerto
2013-Beethoven: Violin sonata no 10 — Oistrakh
2014-Schubert: cello concerto; Rostropovich
2015-Giuliani: concerto for guitar etc.
2016-Schumann: Piano concerto; Richter
2017-Schubert: Sonatas in A; Richter
2018-Glizera: Concerto for voice & orch. etc.
2019-Beethoven: Piano concerto no 4 Scarlatti
2020-Bach: Concerto for 2 violins & orchestra: Sonata in A; Gilels
2021-Beethoven: Piano concerto no 5; Gilels
2022-Tchaikovsky: Sonata in G; Prokofiev: Sonata no 9; Richter
2023-Franck: Piano Quintet; Richter
2024-Bach Brandenburg: concerto nos 3 & 4
2025-Debussy: Children's Corner Suite, etc.
2026-Beethoven: Violin sonata no 10 — Oistrakh
2027-Enesco: Violin sonata no 2 — Dinu Lipatti
2028-Bach: Piano concerto nos 1 & Schumann: Piano Concerto, Richter
2029-Richter joue Schubert
2030-Richter joue Beethoven
2031-Prokofiev: Piano concerto; Gilels
2032-Prokofiev: Romeo & Juliet
2033-Tchaikovsky: Concerto pour violon; Kozan
2034-Dvorak: Dumbky Trio, Smetana, etc.
2035-Chaikin: Concerto for accordion: Suite from Balalaika, etc.
2036-Kabalecky: Khachaturian: Masquerade suite
2037-Russian Orchestral Music
2038-David Oistrakh recital
2039-Rachmaninoff: concerto no 1 — Saint-Saens: Concerto No 3 — Richter
2040-Beethoven: Trio no 9: Bach: Sonata in C Major — Oistrakh
2041-Bach: Concerto for 2 violins & orchestra: Sonata no 6, Oistrakh, etc.
2042-Choeur de l'Armée Rouge, Vol. I
2043-Choeur de l'Armée Rouge, Vol. II
2044-Choeur de l'Armée Rouge, Vol. III
2045-Choeur de l'Armée Rouge, Vol. IV
2046-Schubert: Sonata in G
2047-J.S. Bach — Three Sonatas For Cello
2048-Lili Kraus Plays Mozart Piano Concerto
2049-Tchaikovsky: Violin Nutcracker — Bolshoi
2050-Prokofiev: Cinderella Ballet — Bolshoi
2051-Haydn — Sonatas For Piano No. 50, 52
2052-Beethoven: Violin Concerto — Sviyrling
2053-Rostropovich Plays Dvorak & Saint-Saens Cello Concerti.

EVEREST

6119 — Beethoven Ou-
vertures — Krupp
6120 — Symphonie No 6
6121 — Symphonie No 2
6122 — International
6123 — Piano Festival
6124 — Piano Symphonies
6125 — Debussy & Faure
6126 — Sonatas For Violin

6119 — Symphonie No 9
6120 — Chant Grégorien no 2
6121 — Concerto de de Lute
6122 — Cello Concerti —
6123 — Mozart: 8
6124 — Mozart: 8
6125 — Mozart: 8
6126 — Mozart: 8
6127 — Mozart: 8
6128 — Mozart: 8
6129 — Mozart: 8
6130 — Mozart: 8
6131 — Mozart: 8
6132 — Mozart: 8
6133 — Mozart: 8
6134 — Mozart: 8
6135 — Mozart: 8
6136 — Mozart: 8
6137 — Mozart: 8
6138 — Mozart: 8
6139 — Mozart: 8
6140 — Mozart: 8
6141 — Mozart: 8
6142 — Mozart: 8
6143 — Mozart: 8
6144 — Mozart: 8
6145 — Mozart: 8
6146 — Mozart: 8
6147 — Mozart: 8
6148 — Mozart: 8
6149 — Mozart: 8
6150 — Mozart: 8
6151 — Mozart: 8
6152 — Mozart: 8
6153 — Mozart: 8
6154 — Mozart: 8
6155 — Mozart: 8
6156 — Mozart: 8
6157 — Mozart: 8
6158 — Mozart: 8
6159 — Mozart: 8
6160 — Mozart: 8
6161 — Mozart: 8
6162 — Mozart: 8
6163 — Mozart: 8
6164 — Mozart: 8
6165 — Mozart: 8
6166 — Mozart: 8
6167 — Mozart: 8
6168 — Mozart: 8
6169 — Mozart: 8
6170 — Mozart: 8
6171 — Mozart: 8
6172 — Mozart: 8
6173 — Mozart: 8
6174 — Mozart: 8
6175 — Mozart: 8
6176 — Mozart: 8
6177 — Mozart: 8
6178 — Mozart: 8
6179 — Mozart: 8
6180 — Mozart: 8
6181 — Mozart: 8
6182 — Mozart: 8
6183 — Mozart: 8
6184 — Mozart: 8
6185 — Mozart: 8
6186 — Mozart: 8
6187 — Mozart: 8
6188 — Mozart: 8
6189 — Mozart: 8
6190 — Mozart: 8
6191 — Mozart: 8
6192 — Mozart: 8
6193 — Mozart: 8
6194 — Mozart: 8
6195 — Mozart: 8
6196 — Mozart: 8
6197 — Mozart: 8
6198 — Mozart: 8
6199 — Mozart: 8
6200 — Mozart: 8

PERIOD

378 — Gregorian Chants
379 — Chant Grégorien no 2
380 — Chant Grégorien no 3
381 — Concerto de de Lute
382 — Cello Concerti —
383 — Mozart: 8
384 — Mozart: 8
385 — Mozart: 8
386 — Mozart: 8
387 — Mozart: 8
388 — Mozart: 8
389 — Mozart: 8
390 — Mozart: 8
391 — Mozart: 8
392 — Mozart: 8
393 — Mozart: 8
394 — Mozart: 8
395 — Mozart: 8
396 — Mozart: 8
397 — Mozart: 8
398 — Mozart: 8
399 — Mozart: 8
400 — Mozart: 8
401 — Mozart: 8
402 — Mozart: 8
403 — Mozart: 8
404 — Mozart: 8
405 — Mozart: 8
406 — Mozart: 8
407 — Mozart: 8
408 — Mozart: 8
409 — Mozart: 8
410 — Mozart: 8
411 — Mozart: 8
412 — Mozart: 8
413 — Mozart: 8
414 — Mozart: 8
415 — Mozart: 8
416 — Mozart: 8
417 — Mozart: 8
418 — Mozart: 8
419 — Mozart: 8
420 — Mozart: 8
421 — Mozart: 8
422 — Mozart: 8
423 — Mozart: 8
424 — Mozart: 8
425 — Mozart: 8
426 — Mozart: 8
427 — Mozart: 8
428 — Mozart: 8
429 — Mozart: 8
430 — Mozart: 8
431 — Mozart: 8
432 — Mozart: 8
433 — Mozart: 8
434 — Mozart: 8
435 — Mozart: 8
436 — Mozart: 8
437 — Mozart: 8
438 — Mozart: 8
439 — Mozart: 8
440 — Mozart: 8
441 — Mozart: 8
442 — Mozart: 8
443 — Mozart: 8
444 — Mozart: 8
445 — Mozart: 8
446 — Mozart: 8
447 — Mozart: 8
448 — Mozart: 8
449 — Mozart: 8
450 — Mozart: 8
451 — Mozart: 8
452 — Mozart: 8
453 — Mozart: 8
454 — Mozart: 8
455 — Mozart: 8
456 — Mozart: 8
457 — Mozart: 8
458 — Mozart: 8
459 — Mozart: 8
460 — Mozart: 8
461 — Mozart: 8
462 — Mozart: 8
463 — Mozart: 8
464 — Mozart: 8
465 — Mozart: 8
466 — Mozart: 8
467 — Mozart: 8
468 — Mozart: 8
469 — Mozart: 8
470 — Mozart: 8
471 — Mozart: 8
472 — Mozart: 8
473 — Mozart: 8
474 — Mozart: 8
475 — Mozart: 8
476 — Mozart: 8
477 — Mozart: 8
478 — Mozart: 8
479 — Mozart: 8
480 — Mozart: 8
481 — Mozart: 8
482 — Mozart: 8
483 — Mozart: 8
484 — Mozart: 8
485 — Mozart: 8
486 — Mozart: 8
487 — Mozart: 8
488 — Mozart: 8
489 — Mozart: 8
490 — Mozart: 8
491 — Mozart: 8
492 — Mozart: 8
493 — Mozart: 8
494 — Mozart: 8
495 — Mozart: 8
496 — Mozart: 8
497 — Mozart: 8
498 — Mozart: 8
499 — Mozart: 8
500 — Mozart: 8

MACE

MONO et STEREO
M0002 CHAMBER MUSIC OF THE BACH SONGS
M0006 FRANZ LISZT — The Christmases Tree
M0007 BELLA BARTOK MIKROKOSMOS
M0009 VIKKI — ENIGMA — LISZT —
M0010 BAROQUE MASTERS
M0011 JOHANN SEBASTIAN BACH — Master of the Baroque
M0012 FRANZ SCHUBERT — 3 Sonatas for Violin and Piano
M0013 SCHUBERT: Duo in A Major for Violin and Piano
M0014 RANDEAU BRILLANT in B Minor for Violin and Piano
M0015 SPOHR: Concerto No 8 in A Minor for Violin & Orchestra
M0016 JOHANN SEBASTIAN BACH: Motets
M0017 J.S. BACH: FLUTE SONATAS — Vol. 1
M0018 LUTIE SUELVES CLASSICAL GUITAR
M0019 ORCHESTRAL MUSIC OF THE CLASSICAL AND BAROQUE PERIOD
M0020 MOZART — G.P. Telemann — A. Marcello
M0021 CLASSICS OF THE EARLY 18th CENTURY
M0022 GERMAN LITERGICAL MUSIC — J.S. BACH — MORITZ VON HESSEN
M0023 MUSIC FOR TWO PIANOS
M0024 4 CONCERTI FOR PIANO & STRING ORCH. — J.C. Bach
M0025 PAGANINI — Sonata Concert at A For Violin & Guitar
M0026 Sonata Opus Posthumous for Violin & Guitar
M0027 WIND INSTRUMENTS OF THE BAROQUE PERIOD
M0028 WOLFGANG AMADEUS MO-

WASHINGTON

Mono et Stéréo — Rég. 4.98 — SP. \$2.49

402-Vivaldi — Telemann — Works
403-For Flute — Oboe
404-Vivaldi — 4 Concerti For Winds
423-Buxtehude — Organ Works — Finn Vidner
429-Roncalli — 4 Suites For Guitars — Byro
440-Guitar Recital — John Williams
442-18th Century Flute Duets — Rampal — Baker

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus Suggérez un deuxième choix Signifiez si Mono ou Stéréo

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3162 est. Bélanger — RA. 9-2833
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9h., samedi jusqu'à 6h.

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

NOCTAMBULES

Ce soir au café Pragg, la troupe "Les noctambules" jouera "La musica", comédie dramatique de Marguerite Duras. Gilles Provost en a réalisé la mise en scène. Les comédiens : Rita Lafontaine, Margot Lebel, Gil André et Gilles Provost. La représentation aura lieu à minuit. Ils portent bien leur nom.

ANNULATION

A cause de la maladie de Lois Marshall, soprano et de circonstances imprévues de dernière heure, la société Pro Musica se voit obligée d'annuler le concert du Bach Aria Group avec la chorale des Tu-

dor Singers, qui devait avoir lieu dimanche le 11 décembre au Plateau. Le concert sera remplacé par un autre dont la date sera annoncée ultérieurement. Pour le remboursement des billets hors-série, s'adresser à Pro Musica ou à l'International Music Store.

OPERA

A la salle Claude-Champagne, aura lieu une soirée consacrée à l'opéra, mardi le 13 décembre prochain. En hommage à l'Italie, la première partie de la représentation nous permettra d'entendre les solistes Pierre Duval, Yolande Dubule, Fernando Fieschi, Sylvia Sorrette, Claude Corbell et Jean-Louis Pellerin. Succèsivement, Suzanne Lapointe, Aimé Major et Thérèse Laporte seront les solistes de la deuxième partie. Suzanne Lachance sera au piano et maître Jean-Jules Guilbeault est le directeur de cette soirée.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

LE THÉÂTRE DE QUAT-SOUS - "L'été" Sem. 8.00 - Sam. 7.50 - Dim. 7.30 - Rel. lundi 10.30 - "Le désespoir" de Gogol et Brecht. 8.30 - "Les salimbarques" de "Les seigneurs d'Altona", les 2, 3, 9, 10 et 11 - 8.00
RIDEAU-VERT - "Du vent dans les branches de Sassafras" 8.30 - Dim. 7.30 - 7.00
PLACE DES ARTS - Relâche
L'ÉPIQUE - "Naïves Héroïdes" 8.30 - Dim. 7.30 - Relâche lundi
LES APPRENTIS-SORCIERS - "The Story" et "Le simple mécanisme" Jeudi, vendredi, samedi, 8h30 - Dim. 7.30

CINÉMA

CINÉMA THÉÂTRE - Au "Physical Science Centre Auditorium", McGill University - 8.10 - "Le Montre brisé" de Victor Kinstrom (Suède, 1913) - 9.00 - Films cubains (de partie) - "Torada al sol" de A. Soler (1961) - "Los hombres de renta" de Rogelio Paris (1963) - "La vida de Sergio Giral" (1964) - "Historia de una talle" de M.O. Gomez (1962) - "La herencia de Sirique" de Hector Vella (1964)
ALOUETTE - "Hawaii" 8.15 - Dim. 7.30 - Matinée: sam., dim., mercredi: 2.00
ASTOR - "Walk don't Run" Sem. 7.30 - Dim. 7.00 - 7.20 - "The Chase" Sem. 8.30 - Dim. 7.30 - 7.50 - 8.00 - "La grosse caisse" 1.30 - 2.10 - 8.30
CAPITOL - "The Liquidator" 10.25 - 11.40 - 2.30 - 8.00 - "La grosse caisse" 1.30 - 2.10 - 8.30
CHAMPLAIN - "My Fair Lady" (en français) 2.00 - 8.00
CHATELAIN - "Hawaii" 1.00 - 3.55 - 8.30 - "Persée, l'invisible" 2.30 - 8.30 - 8.50
CINÉMA FESTIVAL - "Onibaba" Sem. 7.30 - 8.30 - Dim. 1.30 - 2.30 - 8.30 - 8.50
CINÉMA THÉÂTRE IMPERIAL - "Russian Adventure" Tous les soirs 8.30 - Mer. et sam. 2.00 - Dim. 1.00 - 1.45 - 8.30
CREMAZIE - "L'Obsédé" 12.40 - 8.30 - 8.00 - "L'Amour à plusieurs usages" 2.45 - 8.30 - 8.50
DAUPHIN - "L'Évangile selon Saint Matthieu" Sem. 7.30 - 8.45 - Sam. et dim. 12.10 - 2.30 - 8.10 - 7.30 - 8.15
EYBSE - "Sally Resnais" - "Un homme et une femme" Sem. 7.30 - 8.45 - Sam. 3.30 - 8.30 - 7.30 - 10.00 - Dim. 1.30 - 2.30 - 8.30 - 7.30 - 8.15 - 8.30 - 8.50 - 9.15 - 9.30 - 9.45 - 9.50 - 10.00 - 10.15 - 10.30 - 10.45 - 10.50 - 11.00 - 11.15 - 11.30 - 11.45 - 12.00 - 12.15 - 12.30 - 12.45 - 12.50 - 13.00 - 13.15 - 13.30 - 13.45 - 13.50 - 14.00 - 14.15 - 14.30 - 14.45 - 14.50 - 15.00 - 15.15 - 15.30 - 15.45 - 15.50 - 16.00 - 16.15 - 16.30 - 16.45 - 16.50 - 17.00 - 17.15 - 17.30 - 17.45 - 17.50 - 18.00 - 18.15 - 18.30 - 18.45 - 18.50 - 19.00 - 19.15 - 19.30 - 19.45 - 19.50 - 20.00 - 20.15 - 20.30 - 20.45 - 20.50 - 21.00 - 21.15 - 21.30 - 21.45 - 21.50 - 22.00 - 22.15 - 22.30 - 22.45 - 22.50 - 23.00 - 23.15 - 23.30 - 23.45 - 23.50 - 24.00 - 24.15 - 24.30 - 24.45 - 24.50 - 25.00 - 25.15 - 25.30 - 25.45 - 25.50 - 26.00 - 26.15 - 26.30 - 26.45 - 26.50 - 27.00 - 27.15 - 27.30 - 27.45 - 27.50 - 28.00 - 28.15 - 28.30 - 28.45 - 28.50 - 29.00 - 29.15 - 29.30 - 29.45 - 29.50 - 30.00 - 30.15 - 30.30 - 30.45 - 30.50 - 31.00 - 31.15 - 31.30 - 31.45 - 31.50 - 32.00 - 32.15 - 32.30 - 32.45 - 32.50 - 33.00 - 33.15 - 33.30 - 33.45 - 33.50 - 34.00 - 34.15 - 34.30 - 34.45 - 34.50 - 35.00 - 35.15 - 35.30 - 35.45 - 35.50 - 36.00 - 36.15 - 36.30 - 36.45 - 36.50 - 37.00 - 37.15 - 37.30 - 37.45 - 37.50 - 38.00 - 38.15 - 38.30 - 38.45 - 38.50 - 39.00 - 39.15 - 39.30 - 39.45 - 39.50 - 40.00 - 40.15 - 40.30 - 40.45 - 40.50 - 41.00 - 41.15 - 41.30 - 41.45 - 41.50 - 42.00 - 42.15 - 42.30 - 42.45 - 42.50 - 43.00 - 43.15 - 43.30 - 43.45 - 43.50 - 44.00 - 44.15 - 44.30 - 44.45 - 44.50 - 45.00 - 45.15 - 45.30 - 45.45 - 45.50 - 46.00 - 46.15 - 46.30 - 46.45 - 46.50 - 47.00 - 47.15 - 47.30 - 47.45 - 47.50 - 48.00 - 48.15 - 48.30 - 48.45 - 48.50 - 49.00 - 49.15 - 49.30 - 49.45 - 49.50 - 50.00 - 50.15 - 50.30 - 50.45 - 50.50 - 51.00 - 51.15 - 51.30 - 51.45 - 51.50 - 52.00 - 52.15 - 52.30 - 52.45 - 52.50 - 53.00 - 53.15 - 53.30 - 53.45 - 53.50 - 54.00 - 54.15 - 54.30 - 54.45 - 54.50 - 55.00 - 55.15 - 55.30 - 55.45 - 55.50 - 56.00 - 56.15 - 56.30 - 56.45 - 56.50 - 57.00 - 57.15 - 57.30 - 57.45 - 57.50 - 58.00 - 58.15 - 58.30 - 58.45 - 58.50 - 59.00 - 59.15 - 59.30 - 59.45 - 59.50 - 60.00 - 60.15 - 60.30 - 60.45 - 60.50 - 61.00 - 61.15 - 61.30 - 61.45 - 61.50 - 62.00 - 62.15 - 62.30 - 62.45 - 62.50 - 63.00 - 63.15 - 63.30 - 63.45 - 63.50 - 64.00 - 64.15 - 64.30 - 64.45 - 64.50 - 65.00 - 65.15 - 65.30 - 65.45 - 65.50 - 66.00 - 66.15 - 66.30 - 66.45 - 66.50 - 67.00 - 67.15 - 67.30 - 67.45 - 67.50 - 68.00 - 68.15 - 68.30 - 68.45 - 68.50 - 69.00 - 69.15 - 69.30 - 69.45 - 69.50 - 70.00 - 70.15 - 70.30 - 70.45 - 70.50 - 71.00 - 71.15 - 71.30 - 71.45 - 71.50 - 72.00 - 72.15 - 72.30 - 72.45 - 72.50 - 73.00 - 73.15 - 73.30 - 73.45 - 73.50 - 74.00 - 74.15 - 74.30 - 74.45 - 74.50 - 75.00 - 75.15 - 75.30 - 75.45 - 75.50 - 76.00 - 76.15 - 76.30 - 76.45 - 76.50 - 77.00 - 77.15 - 77.30 - 77.45 - 77.50 - 78.00 - 78.15 - 78.30 - 78.45 - 78.50 - 79.00 - 79.15 - 79.30 - 79.45 - 79.50 - 80.00 - 80.15 - 80.30 - 80.45 - 80.50 - 81.00 - 81.15 - 81.30 - 81.45 - 81.50 - 82.00 - 82.15 - 82.30 - 82.45 - 82.50 - 83.00 - 83.15 - 83.30 - 83.45 - 83.50 - 84.00 - 84.15 - 84.30 - 84.45 - 84.50 - 85.00 - 85.15 - 85.30 - 85.45 - 85.50 - 86.00 - 86.15 - 86.30 - 86.45 - 86.50 - 87.00 - 87.15 - 87.30 - 87.45 - 87.50 - 88.00 - 88.15 - 88.30 - 88.45 - 88.50 - 89.00 - 89.15 - 89.30 - 89.45 - 89.50 - 90.00 - 90.15 - 90.30 - 90.45 - 90.50 - 91.00 - 91.15 - 91.30 - 91.45 - 91.50 - 92.00 - 92.15 - 92.30 - 92.45 - 92.50 - 93.00 - 93.15 - 93.30 - 93.45 - 93.50 - 94.00 - 94.15 - 94.30 - 94.45 - 94.50 - 95.00 - 95.15 - 95.30 - 95.45 - 95.50 - 96.00 - 96.15 - 96.30 - 96.45 - 96.50 - 97.00 - 97.15 - 97.30 - 97.45 - 97.50 - 98.00 - 98.15 - 98.30 - 98.45 - 98.50 - 99.00 - 99.15 - 99.30 - 99.45 - 99.50 - 100.00 - 100.15 - 100.30 - 100.45 - 100.50 - 101.00 - 101.15 - 101.30 - 101.45 - 101.50 - 102.00 - 102.15 - 102.30 - 102.45 - 102.50 - 103.00 - 103.15 - 103.30 - 103.45 - 103.50 - 104.00 - 104.15 - 104.30 - 104.45 - 104.50 - 105.00 - 105.15 - 105.30 - 105.45 - 105.50 - 106.00 - 106.15 - 106.30 - 106.45 - 106.50 - 107.00 - 107.15 - 107.30 - 107.45 - 107.50 - 108.00 - 108.15 - 108.30 - 108.45 - 108.50 - 109.00 - 109.15 - 109.30 - 109.45 - 109.50 - 110.00 - 110.15 - 110.30 - 110.45 - 110.50 - 111.00 - 111.15 - 111.30 - 111.45 - 111.50 - 112.00 - 112.15 - 112.30 - 112.45 - 112.50 - 113.00 - 113.15 - 113.30 - 113.45 - 113.50 - 114.00 - 114.15 - 114.30 - 114.45 - 114.50 - 115.00 - 115.15 - 115.30 - 115.45 - 115.50 - 116.00 - 116.15 - 116.30 - 116.45 - 116.50 - 117.00 - 117.15 - 117.30 - 117.45 - 117.50 - 118.00 - 118.15 - 118.30 - 118.45 - 118.50 - 119.00 - 119.15 - 119.30 - 119.45 - 119.50 - 120.00 - 120.15 - 120.30 - 120.45 - 120.50 - 121.00 - 121.15 - 121.30 - 121.45 - 121.50 - 122.00 - 122.15 - 122.30 - 122.45 - 122.50 - 123.00 - 123.15 - 123.30 - 123.45 - 123.50 - 124.00 - 124.15 - 124.30 - 124.45 - 124.50 - 125.00 - 125.15 - 125.30 - 125.45 - 125.50 - 126.00 - 126.15 - 126.30 - 126.45 - 126.50 - 127.00 - 127.15 - 127.30 - 127.45 - 127.50 - 128.00 - 128.15 - 128.30 - 128.45 - 128.50 - 129.00 - 129.15 - 129.30 - 129.45 - 129.50 - 130.00 - 130.15 - 130.30 - 130.45 - 130.50 - 131.00 - 131.15 - 131.30 - 131.45 - 131.50 - 132.00 - 132.15 - 132.30 - 132.45 - 132.50 - 133.00 - 133.15 - 133.30 - 133.45 - 133.50 - 134.00 - 134.15 - 134.30 - 134.45 - 134.50 - 135.00 - 135.15 - 135.30 - 135.45 - 135.50 - 136.00 - 136.15 - 136.30 - 136.45 - 136.50 - 137.00 - 137.15 - 137.30 - 137.45 - 137.50 - 138.00 - 138.15 - 138.30 - 138.45 - 138.50 - 139.00 - 139.15 - 139.30 - 139.45 - 139.50 - 140.00 - 140.15 - 140.30 - 140.45 - 140.50 - 141.00 - 141.15 - 141.30 - 141.45 - 141.50 - 142.00 - 142.15 - 142.30 - 142.45 - 142.50 - 143.00 - 143.15 - 143.30 - 143.45 - 143.50 - 144.00 - 144.15 - 144.30 - 144.45 - 144.50 - 145.00 - 145.15 - 145.30 - 145.45 - 145.50 - 146.00 - 146.15 - 146.30 - 146.45 - 146.50 - 147.00 - 147.15 - 147.30 - 147.45 - 147.50 - 148.00 - 148.15 - 148.30 - 148.45 - 148.50 - 149.00 - 149.15 - 149.30 - 149.45 - 149.50 - 150.00 - 150.15 - 150.30 - 150.45 - 150.50 - 151.00 - 151.15 - 151.30 - 151.45 - 151.50 - 152.00 - 152.15 - 152.30 - 152.45 - 152.50 - 153.00 - 153.15 - 153.30 - 153.45 - 153.50 - 154.00 - 154.15 - 154.30 - 154.45 - 154.50 - 155.00 - 155.15 - 155.30 - 155.45 - 155.50 - 156.00 - 156.15 - 156.30 - 156.45 - 156.50 - 157.00 - 157.15 - 157.30 - 157.45 - 157.50 - 158.00 - 158.15 - 158.30 - 158.45 - 158.50 - 159.00 - 159.15 - 159.30 - 159.45 - 159.50 - 160.00 - 160.15 - 160.30 - 160.45 - 160.50 - 161.00 - 161.15 - 161.30 - 161.45 - 161.50 - 162.00 - 162.15 - 162.30 - 162.45 - 162.50 - 163.00 - 163.15 - 163.30 - 163.45 - 163.50 - 164.00 - 164.15 - 164.30 - 164.45 - 164.50 - 165.00 - 165.15 - 165.30 - 165.45 - 165.50 - 166.00 - 166.15 - 166.30 - 166.45 - 166.50 - 167.00 - 167.15 - 167.30 - 167.45 - 167.50 - 168.00 - 168.15 - 168.30 - 168.45 - 168.50 - 169.00 - 169.15 - 169.30 - 169.45 - 169.50 - 170.00 - 170.15 - 170.30 - 170.45 - 170.50 - 171.00 - 171.15 - 171.30 - 171.45 - 171.50 - 172.00 - 172.15 - 172.30 - 172.45 - 172.50 - 173.00 - 173.15 - 173.30 - 173.45 - 173.50 - 174.00 - 174.15 - 174.30 - 174.45 - 174.50 - 175.00 - 175.15 - 175.30 - 175.45 - 175.50 - 176.00 - 176.15 - 176.30 - 176.45 - 176.50 - 177.00 - 177.15 - 177.30 - 177.45 - 177.50 - 178.00 - 178.15 - 178.30 - 178.45 - 178.50 - 179.00 - 179.15 - 179.30 - 179.45 - 179.50 - 180.00 - 180.15 - 180.30 - 180.45 - 180.50 - 181.00 - 181.15 - 181.30 - 181.45 - 181.50 - 182.00 - 182.15 - 182.30 - 182.45 - 182.50 - 183.00 - 183.15 - 183.30 - 183.45 - 183.50 - 184.00 - 184.15 - 184.30 - 184.45 - 184.50 - 185.00 - 185.15 - 185.30 - 185.45 - 185.50 - 186.00 - 186.15 - 186.30 - 186.45 - 186.50 - 187.00 - 187.15 - 187.30 - 187.45 - 187.50 - 188.00 - 188.15 - 188.30 - 188.45 - 188.50 - 189.00 - 189.15 - 189.30 - 189.45 - 189.50 - 190.00 - 190.15 - 190.30 - 190.45 - 190.50 - 191.00 - 191.15 - 191.30 - 191.45 - 191.50 - 192.00 - 192.15 - 192.30 - 192.45 - 192.50 - 193.00 - 193.15 - 193.30 - 193.45 - 193.50 - 194.00 - 194.15 - 194.30 - 194.45 - 194.50 - 195.00 - 195.15 - 195.30 - 195.45 - 195.50 - 196.00 - 196.15 - 196.30 - 196.45 - 196.50 - 197.00 - 197.15 - 197.30 - 197.45 - 197.50 - 198.00 - 198.15 - 198.30 - 198.45 - 198.50 - 199.00 - 199.15 - 199.30 - 199.45 - 199.50 - 200.00 - 200.15 - 200.30 - 200.45 - 200.50 - 201.00 - 201.15 - 201.30 - 201.45 - 201.50 - 202.00 - 202.15 - 202.30 - 202.45 - 202.50 - 203.00 - 203.15 - 203.30 - 203.45 - 203.50 - 204.00 - 204.15 - 204.30 - 204.45 - 204.50 - 205.00 - 205.15 - 205.30 - 205.45 - 205.50 - 206.00 - 206.15 - 206.30 - 206.45 - 206.50 - 207.00 - 207.15 - 207.30 - 207.45 - 207.50 - 208.00 - 208.15 - 208.30 - 208.45 - 208.50 - 209.00 - 209.15 - 209.30 - 209.45 - 209.50 - 210.00 - 210.15 - 210.30 - 210.45 - 210.50 - 211.00 - 211.15 - 211.30 - 211.45 - 211.50 - 212.00 - 212.15 - 212.30 - 212.45 - 212.50 - 213.00 - 213.15 - 213.30 - 213.45 - 213.50 - 214.00 - 214.15 - 214.30 - 214.45 - 214.50 - 215.00 - 215.15 - 215.30 - 215.45 - 215.50 - 216.00 - 216.15 - 216.30 - 216.45 - 216.50 - 217.00 - 217.15 - 217.30 - 217.45 - 217.50 - 218.00 - 218.15 - 218.30 - 218.45 - 218.50 - 219.00 - 219.15 - 219.30 - 219.45 - 219.50 - 220.00 - 220.15 - 220.30 - 220.45 - 220.50 - 221.00 - 221.15 - 221.30 - 221.45 - 221.50 - 222.00 - 222.15 - 222.30 - 222.45 - 222.50 - 223.00 - 223.15 - 223.30 - 223.45 - 223.50 - 224.00 - 224.15 - 224.30 - 224.45 - 224.50 - 225.00 - 225.15 - 225.30 - 225.45 - 225.50 - 226.00 - 226.15 - 226.30 - 226.45 - 226.50 - 227.00 - 227.15 - 227.30 - 227.45 - 227.50 - 228.00 - 228.15 - 228.30 - 228.45 - 228.50 - 229.00 - 229.15 - 229.30 - 229.45 - 229.50 - 230.00 - 230.15 - 230.30 - 230.45 - 230.50 - 231.00 - 231.15 - 231.30 - 231.45 - 231.50 - 232.00 - 232.15 - 232.30 - 232.45 - 232.50 - 233.00 - 233.15 - 233.30 - 233.45 - 233.50 - 234.00 - 234.15 - 234.30 - 234.45 - 234.50 - 235.00 - 235.15 - 235.30 - 235.45 - 235.50 - 236.00 - 236.15 - 236.30 - 236.45 - 236.50 - 237.00 - 237.15 - 237.30 - 237.45 - 237.50 - 238.00 - 238.15 - 238.30 - 238.45 - 238.50 - 239.00 - 239.15 - 239.30 - 239.45 - 239.50 - 240.00 - 240.15 - 240.30 - 240.45 - 240.50 - 241.00 - 241.15 - 241.30 - 241.45 - 241.50 - 242.00 - 242.15 - 242.30 - 242.45 - 242.50 - 243.00 - 243.15 - 243.30 - 243.45 - 243.50 - 244.00 - 244.15 - 244.30 - 244.45 - 244.50 - 245.00 - 245.15 - 245.30 - 245.45 - 245.50 - 246.00 - 246.15 - 246.30 - 246.45 - 246.50 - 247.00 - 247.15 - 247.30 - 247.45 - 247.50 - 248.00 - 248.15 - 248.30 - 248.45 - 248.50 - 249.00 - 249.15 - 249.30 - 249.45 - 249.50 - 250.00 - 250.15 - 250.30 - 250.45 - 250.50 - 251.00 - 251.15 - 251.30 - 251.45 - 251.50 - 252.00 - 252.15 - 252.30 - 252.45 - 252.50 - 253.00 - 253.15 - 253.30 - 253.45 - 253.50 - 254.00 - 254.15 - 254.30 - 254.45 - 254.50 - 255.00 - 255.15 - 255.30 - 255.45 - 255.50 - 256.00 - 256.15 - 256.30 - 256.45 - 256.50 - 257.00 - 257.15 - 257.30 - 257.45 - 257.50 - 258.00 - 258.15 - 258.30 - 258.45 - 258.50 - 259.00 - 259.15 - 259.30 - 259.45 - 259.50 - 260.00 - 260.15 - 260.30 - 260.45 - 260.50 - 261.00 - 261.15 - 261.30 - 261.45 - 261.50 - 262.00 - 262.15 - 262.30 - 262.45 - 262.50 - 263.00 - 263.15 - 263.30 - 263.45 - 263.50 - 264.00 - 264.15 - 264.30 - 264.45 - 264.50 - 265.00 - 265.15 - 265.30 - 265.45 - 265.50 - 266.00 - 266.15 - 266.30 - 266.45 - 266.50 - 267.00 - 267.15 - 267.30 - 267.45 - 267.50 - 268.00 - 268.15 - 268.30 - 268.45 - 268.50 - 269.00 - 269.15 - 269.30 - 269.45 - 269.50 - 270.00 - 270.15 - 270.30 - 270.45 - 270.50 - 271.00 - 271.15 - 271.30 - 271.45 - 271.50 - 272.00 - 272.15 - 272.30 - 272.45 - 272.50 - 273.00 - 273.15 - 273.30 - 273.45 - 273.50 - 274.00 - 274.15 - 274.30 - 274.45 - 274.50 - 275.00 - 275.15 - 275.30 - 275.45 - 275.50 - 276.00 - 276.15 - 276.30 - 276.45 - 276.50 - 277.00 - 277.15 - 277.30 - 277.45 - 277.50 - 278.00 - 278.15 - 278.30 - 278.45 - 278.50 - 279.00 - 279.15 - 279.30 - 279.45 - 279.50 - 280.00 - 280.15 - 280.30 - 280.45 - 280.50 - 281.00 - 281.15 - 281.30 - 281.45 -

GRANDE VENTE-ÉCLAIR

**3 JOURS SEULEMENT
JEUDI-VENDREDI-SAMEDI**

Chez Desjardins

RÉDUCTIONS SENSATIONNELLES sur notre stock entier de FOURRURES

MOUTON RASE Val. rég. \$250 à \$400
LAPIN AUSTRALIEN A VOTRE CHOIX
PATTES DE MOUTON (teint noir)
ETOILES VISON PASTEL OU TEINT NOIR
JAQUETTES : VISON CHINOIS
LAPIN
MOUTON GRIS

\$169

MOUTON PERSE (teint noir) Val. rég. \$850 à \$950
Garni de vison A VOTRE CHOIX
MOUTON BROADTAIL (teint noir)
Garni de vison
CASTOR DU QUEBEC
SEAL HUDSON BRUN (rat musqué rasé)
LOUP MARIN NATUREL
JAQUETTES : PHOQUE DU CAP
garni de vison
BROADTAIL DE RUSSIE

\$659

MOUTON NOIR Val. rég. \$575 à \$650
RAT MUSQUE (DOS), EXTRA-CHOIX A VOTRE CHOIX
FLANCS DE RAT MUSQUE (TEINT NOIR)
CHAT SAUVAGE A POIL LONG
(Peaux travaillées horizontalement)
ETOILE VISON PASTEL
JAQUETTES : MOUTON GRIS
KOLENSKI

\$395

MOUTON BROADTAIL Val. rég. \$1150 à \$1300
(le fameux Swakara) A VOTRE CHOIX
CASTOR DU LABRADOR
D'un chic incontestable !
VISON PASTEL (peaux horizontales)
LOUTRE (une valeur superbe !)
ECHARPE EN MARTRE DE RUSSIE
(10 peaux) d'une magnifique élégance !
JAQUETTES : VISON PASTEL

\$895

MOUTON DE PERSE Val. rég. \$700 à \$800
(TEINT NOIR) A VOTRE CHOIX
RAT MUSQUE (peaux allongées)
Qualité choix extraordinaire - très durable
CHEVREAU D'ARABIE BRUN
(Tacheté blanc ou noir)
CHAT SAUVAGE ARGENTE (LONG POIL)
CASTOR A LONG POIL (teint noir ou brun)
Très durable et très chaud
PETITE JAQUETTE VISON PASTEL
JAQUETTE CASTOR RASE TEINT BRUN

\$479

Très joli manteau Val. rég. \$1400 à \$1600
VISON PASTEL A VOTRE CHOIX
PLEINE LONGUEUR
(peaux allongées) Grand, jusqu'à 18 ans
VISON DE FERME d'un beau brun foncé
LOUTRE DU LABRADOR
Élégant et très durable !
CASTOR RASE (teint noir ou brun)
C'est un somptueux manteau !
Splendide manteau de
BROADTAIL DE RUSSIE

\$1095

	REG.	PRIX DE VENTE
VISON PASTEL	\$3000.	\$1995.
VISON PASTEL	\$2200.	\$1695.
LOUTRE DU LABRADOR	\$1800.	\$1359.
PHOQUE D'ALASKA	\$1700.	\$1395.
UN SOMPTUEUX MANTEAU !		
VISON PASTEL	\$1650.	\$1295.
CASTOR RASE (teint noir)	\$1300.	\$ 969.
CASTOR DU LABRADOR	\$1000.	\$ 789.
LYNX	\$ 900.	\$ 695.
MOUTON DE PERSE NOIR	\$ 875.	\$ 589.
GARNI DE VISON		



	REG.	PRIX DE VENTE
PATTES DE VISON PASTEL	\$ 800.	\$ 659.
MANTEAU RENARD ROUGE	\$ 850.	\$ 589.
LONG (PEAUX HORIZONTALES)		
VISON CHINOIS (teint noir)	\$ 795.	\$ 549.
PEAUX HORIZONTALES		
PATTES DE BROADTAIL (teint noir)	\$ 500.	\$ 369.
QUALITE EXTRAORDINAIRE		
MAGNIFIQUE JAQUETTE		
LOUP MARIN D'ISLANDE	\$ 500.	\$ 349.
MANTEAU EN PAHMI	\$ 450.	\$ 309.
MOUTON RASE GARNI DE VISON	\$ 400.	\$ 279.
(AGNEAU TRAITE)		
LAPIN RASE (teint blanc ou rose beige)	\$ 350.	\$ 195.
(TEINT BLANC OU ROSE BEIGE)		



CHAPEAU HAUTE-COUTURE

	REG.	PRIX DE VENTE		REG.	PRIX DE VENTE
VISON teint noir	\$100	\$ 69	VISON pearl	150	99
VISON pastel	125	89	VISON lutetia	165	109
VISON orchid	150	99	VISON violet	165	109
VISON noir naturel	185	125			

Pour vous messieurs... une nouvelle vogue! SUPERBES PALETOTS DE FOURRURES... chics et confortables!

	REG.	PRIX DE VENTE		REG.	PRIX DE VENTE
CHAT SAUVAGE	\$700.	\$539.	LOUP MARIN	\$750.	\$549.
PAHMI	\$450.	\$325.	MOUTON RASE	\$300.	\$225.
Formidable nouveauté pour hommes			Teint brun - Très élégant		
CHACAL	\$650.	\$495.	CHAPEAUX LOUP MARIN	\$100.	\$ 49.
			Très chics - Naturel ou teint noir		

Un très joli cadeau à offrir pour Noël...

CARPETTES D'AGNEAU D'ISLANDE

Peut s'employer comme

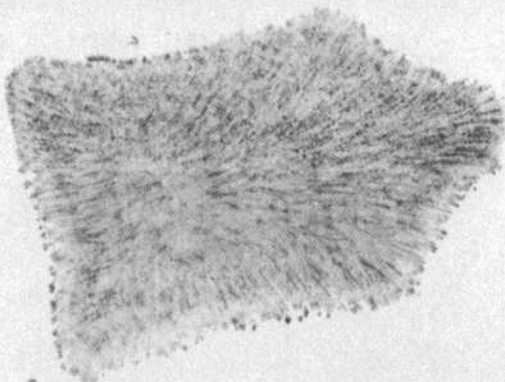
- DESCENTE DE LIT
- POUR LE SIEGE D'AUTO
- SUJET DECORATIF
- POUR LE SKIDOO
- pour salle de bain

Très coloré pour le chalet

— 10 teintes différentes.

EN VENTE

\$29.95



FACILITES
BUDGETAIRES
SI DESIRE

Chaque achat
comporte
la haute
garantie
Desjardins

CHAS. Desjardins & CIE LTÉE

1170, rue ST-DENIS (angle Dorchester) 861-8331

STATIONNEMENT GRATUIT SUR ST-DENIS AU SUD DE STE-CATHERINE

Johnson se départira de son avion réacté

QUEBEC — Le premier ministre Daniel Johnson a dit en Chambre hier que le gouvernement n'avait pas pris de décision relativement au remplacement de l'avion à jet du gouvernement, soit par l'achat ou la location d'autres appareils.

Le premier ministre, qui répondait à des questions posées par M. Pierre Laporte (L. — Chamblay) et Louis-Philippe La Croix (L. — Îles-de-la-Madeleine), a confirmé le fait que la province fera des demandes d'offres pour l'appareil DH-125 qui a été acheté sous l'administration libérale de M. Jean Lesage et qui, avec son aménagement en avion style exécutif, avait coûté presque un million de dollars.

"Est-ce que les besoins im-

périeux qui ont amené l'achat de l'avion par le gouvernement sont disparus depuis et est-ce que les mêmes fonctionnaires qui ont insisté auprès du gouvernement en disant que l'achat de l'avion était absolument nécessaire ont changé d'opinion?" a demandé M. Laporte.

"Ce n'est pas une décision des fonctionnaires, mais une décision du gouvernement," a rétorqué le premier ministre.

M. Laporte a alors lancé: "Avec toutes les autres provinces qui s'équipent de façon moderne, nos gens vont commencer à voler en DC-3."

"Dans des provinces plus populeuses et plus riches, on s'équipe avec des avions qui coûtent la moitié moins cher," a repris M. Johnson.

L'EXP

La discrétion de la présence américaine

Les Etats-Unis ont toujours passé pour le pays où se pratiquent le plus les relations publiques ou plus exactement les relations extérieures du reste inventées par les Américains. Ces mêmes Américains sont solidement établis à Montréal comme dans le reste du pays ce que d'aucuns d'ailleurs leur reprochent sans autre analyse. Or, de tous les pays participants à l'Expo, de tous les "importants" pays en tout cas, savoir les pays industrialisés, les Etats-Unis auront été jusqu'ici les plus discrets.

Je m'en suis ouvert récemment à un représentant consulaire américain qui m'annonçait, précisément, son intention de tenir bientôt quelques séances d'information sur le formidable pavillon sphérique et surtout sur ce qu'il abriterait dans l'île Sainte-Hélène, à un jet de fusée de papier du pavillon soviétique qui lui fait face (sur l'île Notre-Dame, lui), à l'autre bout de la passerelle du cosmos.

"Nous estimons que les Etats-Unis sont suffisamment présents ici (ndlr: il ne disait pas "trop", mais admet, à la rigueur, que d'autres le disent) pour ne pas faire abusivement parler d'eux."

C'est ma foi, une explication valable, à première vue tout au moins. Mais une question se pose qui est de savoir si ce n'aurait précisément pas été l'occasion (l'Expo) pour les Américains de se faire mieux connaître, de se faire connaître fort sympathiquement. La chose aurait été d'autant plus facile que les services consulaires américains à Montréal disposent d'un important et compétent personnel de langue française.

L'élégance de la présence britannique

De son côté, la Grande-Bretagne aura fort bien réussi l'aspect "relex" de sa présence à Montréal en 1967 et avant. Il ne se passe guère de semaine sans qu'il soit question de la visite d'un organisateur de spectacles, de la mise en place d'un splendide Union Jack au sommet de la tour tronquée, de l'annonce de l'une ou l'autre activité.

Le dernier événement britannico-montréalais aura été la petite cérémonie qui a marqué, lundi soir, l'illumination de l'Union Jack installée quelques jours plus tôt, non seulement au sommet du pavillon, mais au sommet de l'Expo puisque aussi bien, cette tour, serait-elle inachevée, constitue assurément le point culminant des terrains insulaires.

De ses bureaux de la Place Ville-Marie, le commissaire général sir William Oliver a mis le contact aux projecteurs qui inondent désormais, tous les soirs, l'élégant pavillon surmonté de ce drapeau qu'on aime de plus en plus, à Montréal, depuis qu'il ne figure plus sur le nôtre.

Ce n'était pas, peut-être, un événement spectaculaire, mais c'en était un qui déplaça du monde comme toutes les initiatives de la participation britannique. Car le commissaire général et son adjoint, M. Paul Scott, ont compris l'usage qu'il fallait faire de la notion "relations extérieures" à une époque où 70 pays rivalisent d'ingéniosité pour faire justement parler d'eux. Ils ont compris qu'il leur fallait annoncer quelque chose, ne pas déplacer pour rien les journalistes, les bien recevoir et que les bien recevoir, à notre époque, ce n'est plus seulement les inonder sous un fleuve de pots-de-vin à 40 degrés. A Montréal, singulièrement, cela signifie un effort pour les documenter en français, pour confier à la presse parlée une déclaration dans cette langue.

Les Britanniques réussissent très bien cela. Et il y aurait certainement une leçon à tirer de cette politesse (je préfère ainsi qualifier cette attitude plutôt que d'y voir seulement une habileté intéressée) pour certaines participations canadiennes (privées ou officielles) qui ne font pas le moindre effort en faveur du français et, partant, de leur cote d'amour.

Il est vrai que chez les Britanniques, l'exemple vient de haut. Combien de fois ne s'est-on pas dit, au Canada, que nos hommes politiques auraient beaucoup à apprendre des personnalités britanniques qui s'expriment, à l'occasion d'une interview sur les ondes canadiennes, dans un français châtié, ou simplement... puni, comme dirait Vigneault.

Montréal vaut bien une chanson !

On a dit ces jours derniers que M. Drapeau n'aimait pas la chanson de l'Expo. On a dit aussi que ce n'était pas vrai: qu'il l'aimait bien en réalité, mais estimait peut-être (qui ne l'estimerait avec lui) qu'elle est inutile à Montréal, qu'elle sera peu utile à l'Expo.

Mais le maire de Montréal, à l'encontre des citoyens qui doivent se contenter de regretter le peu de portée de la chanson de Stéphane Venne, pouvait faire quelque chose. Et il l'a fait. Le dynamisme premier magistrat a annoncé qu'il lançait à son tour, non pas un "concours", mais une "opération Chanson de Montréal". La formule n'est pas tout à fait au point, mais elle ne fera pas appel à un jury. Cela est décidé. Ce sera plutôt le verdict populaire qui décidera de la chanson destinée à faire connaître Montréal et les Montréalais au Canada, dans le monde.

C'est là une initiative à laquelle on ne peut qu'applaudir en regrettant pourtant qu'on n'ait pas encore cru bon, en haut lieu, de donner le coup d'envoi à quelques chansons déjà écrites (et fort bien, de moins pour celles que j'ai entendues) à la gloire de Montréal.

Il y a quatorze chansons dans la comédie musicale qu'un auteur-compositeur québécois d'adoption et d'amour a consacré à Montréal. Cette comédie musicale est prête, il n'y manque pas une double croche et il serait peut-être utile que les promoteurs de "l'opération Chanson de Montréal" tentent d'en écouter quelques extraits.

Il est vrai qu'il y a peut-être un empêchement à l'utilisation de cet hommage musical à Montréal: l'auteur n'est pas né ici... comme Jacques Cartier, comme Denis Quevillon!

en devenir

Directeur adjoint des loisirs de Jacques-Cartier

M. Pierre Meunier vient d'être nommé directeur adjoint du service des loisirs et des parcs de Jacques-Cartier. Le directeur est M. Gaston Frappier.

M. Meunier est d'autre part membre du comité consultatif des loisirs et des sports au ministère de l'éducation de la province. Il est aussi président de l'Association des directeurs municipaux de loisirs et membre de la commission provinciale d'éducation sur les loisirs.

Jusqu'à sa nomination, M. Meunier était directeur du service de la récréation de la ville de Beloeil.

Hôtel de ville, fermé aujourd'hui

L'hôtel de ville de Montréal, de même que la Cour municipale, les succursales de la bibliothèque, de même que les centres récréatifs, sont fermés aujourd'hui, à l'occasion de la fête de l'Immaculée-Conception.

La bibliothèque centrale est ouverte pour consultation sur place, de 2h. à 6h. de l'après-midi. Les marches, les patinoires extérieures, le jardin botanique et le planétarium Dow, sont ouverts comme à l'habitude. Les piscines sont fermées, sauf les piscines: Gad bois, Marquette et Maison neuve.

La cueillette des ordures ménagères a lieu comme d'habitude, le Jeudi.

Et ce monorail Montréal - Utica ?

Le maire Jean Drapeau a reçu hier à l'hôtel de ville une délégation d'hommes d'affaires de l'Etat de New York venus pousser à Montréal un projet de monorail entre les villes d'Utica et la métropole canadienne.

Le groupe a aussi rencontré des industriels et des hommes d'affaires de Montréal pour leur soumettre le projet et former un comité qui travaillera en étroite collaboration avec celui de l'Etat américain.

Les porte-parole du groupe, le sénateur James H. Donovan et M. Gale Lytle, ont soutenu que le projet n'est pas un rêve utopique mais une "possibilité". Des comités sont à l'œuvre depuis déjà deux ans et demi dans l'Etat américain et les études sont rendues au stade de la rentabilité. Le groupe estime que le monorail projeté pourrait desservir un bassin de près de 80 millions de personnes, des deux côtés de la frontière, et que 5,000,000 d'usagers l'emprunteraient chaque année d'un côté et de l'autre.

Le maire Drapeau a pris connaissance avec attention des propos de ses visiteurs et de la documentation qu'ils avaient apportée avec eux, mais il n'a pu évidemment prendre quel engagement que ce soit. Il a simplement déclaré que la ville de Montréal était toujours intéressée à accroître et à améliorer les moyens de transport en commun.

Du côté américain, une corporation sans but lucratif a été formée pour mener à terme le projet.

La longueur du monorail serait de 246 milles, dont 60 dans la province de Québec; cette

distance pourrait être franchie en trois heures et demie, alors qu'elle se fait actuellement en

près de dix heures par train "classique", et environ sept heures par route.

• ARCHITECTES •

MINISTÈRE FÉDÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS

OTTAWA
TORONTO
MONTREAL
EDMONTON

Le ministère des Travaux publics est en voie de se réorganiser complètement parce que, dorénavant, il déléguera ses responsabilités à tous ses bureaux régionaux du Canada. Ce ministère fournit les services d'études et de construction, d'un grand nombre d'édifices fédéraux, dont des laboratoires, des pénitenciers, des écoles, des hôpitaux, des terminus postaux et des édifices à bureau de plusieurs étages.

Parmi les fonctions des architectes, on compte les suivantes: surveillance et appréciation des études d'édifices; relations avec les clients, les consultants et les entrepreneurs; élaboration des plans et devis, estimations des prix de revient, rédaction des résolutions de projets et établissement des normes; choix des emplacements; surveillance du personnel professionnel et technique.

La réorganisation du ministère a ouvert, aux architectes professionnels, des postes de divers niveaux. En voici quelques-uns:

CHEF RÉGIONAL DES ÉTUDES — Jusqu'à \$17,400
MONTREAL (bilingue)

— Pour diriger la préparation des projets d'études de divers programmes de construction.

ARCHITECTES RÉGIONAUX — Jusqu'à \$15,800
TORONTO - EDMONTON - MONTREAL (bilingue)

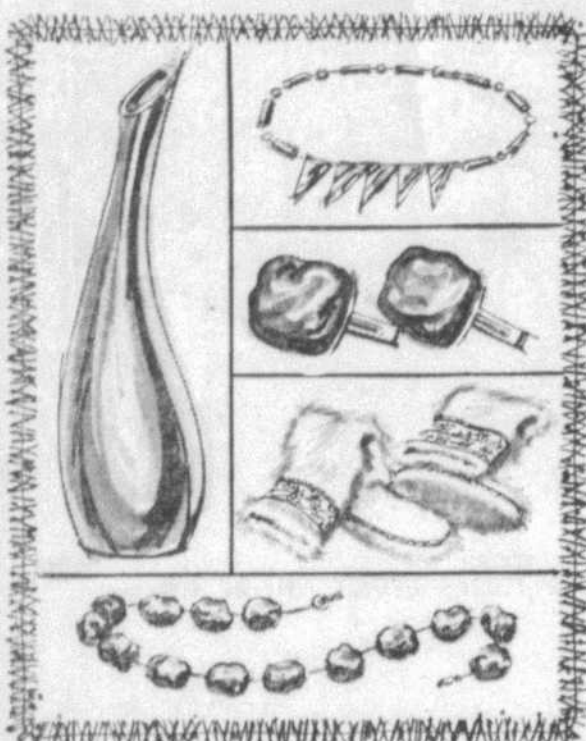
— Pour aider la direction à coordonner et à diriger les programmes de construction d'édifices.

ARCHITECTES DES PROGRAMMES — Jusqu'à \$15,800
OTTAWA

— Pour coordonner les programmes de construction d'édifices particuliers — par exemple, les terminus postaux et les édifices à bureau de plusieurs étages.

Les intéressés doivent soumettre un résumé de leur instruction et de leur expérience à:

M. J.D. Fitch,
Cadres des sciences appliquées,
Commission du service civil du Canada,
Ottawa 4.



Un cadeau des Fêtes ? de l'artisanat bien sûr !

Une pièce originale faite à la main par un artisan du Québec. Un choix incomparable à des

PRIX RAISONNABLES

BIJOUX
SERVICES DE TABLE
EMAUX SUR CUIVRE
SCULPTURES SUR BOIS
POTERIES
FER FORGÉ
TAPISSERIES
CÉRAMIQUE
TISSUS D'AMEUBLEMENT
LINGE DE MAISON
SCULPTURES
ESQUIMAUTES
CARTES DE SOUHAITS
ETC.

C'est aujourd'hui le meilleur moment pour choisir vos cadeaux des Fêtes. Rendez-vous à la Centrale d'Artisanat du Québec qui réunit la plus grande collection de l'Amérique du Nord.

la centrale d'artisanat du Québec



1450, rue Saint-Denis, Montréal

A deux pas de la station Berri-Montigny (corne Saint-Denis)

Aussi: Hôtel Reine Elizabeth et 002-est, rue Craig

Heures d'ouverture de 9 h. 30 à 5 h. 30
jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 00

à partir du 1er décembre
de 9 h. 30 à 9 h. 30 samedi jusqu'à 5 h. 30

ORGANISATION SANS BUT LUCRATIF

déjeuner dans le Rapido

Montréal-Québec

déjeuner:
Départ de la gare Centrale à 07:50h
(7h 50 a.m.)
Arrivée à Québec à 11:00h (11h a.m.)
Le samedi, départ à 09:00h (9h a.m.)
Arrivée à Québec à 12:10h (12h10 p.m.)
Le déjeuner est servi dans le train.
Le dimanche, aucun départ.

souper:
Départ de Québec à 17:15h (5h 15 p.m.)
Arrivée à Montréal à 20:30h (8h 30 p.m.)
Le souper est servi dans le train.
Tous les jours sauf le samedi.

Voyage idéal pour les affaires.
Service parfait. Un arrêt à Sainte-Foy.
Billet simple en voiture coach.
les jours de tarif Rouge: \$4.20

Directeur adjoint des loisirs de Jacques-Cartier

M. Pierre Meunier vient d'être nommé directeur adjoint du service des loisirs et des parcs de Jacques-Cartier. Le directeur est M. Gaston Frappier.

M. Meunier est d'autre part membre du comité consultatif des loisirs et des sports au ministère de l'éducation de la province. Il est aussi président de l'Association des directeurs municipaux de loisirs et membre de la commission provinciale d'éducation sur les loisirs.

Jusqu'à sa nomination, M. Meunier était directeur du service de la récréation de la ville de Beloeil.

Hôtel de ville, fermé aujourd'hui

L'hôtel de ville de Montréal, de même que la Cour municipale, les succursales de la bibliothèque, de même que les centres récréatifs, sont fermés aujourd'hui, à l'occasion de la fête de l'Immaculée-Conception.

La bibliothèque centrale est ouverte pour consultation sur place, de 2h. à 6h. de l'après-midi. Les marches, les patinoires extérieures, le jardin botanique et le planétarium Dow, sont ouverts comme à l'habitude. Les piscines sont fermées, sauf les piscines: Gad bois, Marquette et Maison neuve.

La cueillette des ordures ménagères a lieu comme d'habitude, le Jeudi.

Buvez un martini plus fort (à 70 preuve) et particulièrement délectable parce qu'il porte le nom de Wiser

COCKTAILS PROFESSIONNELS DE WISER

GIN MARTINI \$4.80 • VODKA MARTINI \$5.15
MANHATTAN \$5.30

WCM-SF

POUR NOËL UN CADEAU ORIGINAL

Spécial des Fêtes, VENTE A UN SEUL PRIX

350 TABLEAUX

Rég. \$175 - \$275

POUR LE SEUL ET UNIQUE PRIX DE:

\$79.

UN MAGNIFIQUE CHOIX DE PAYSAGES, MARINES, SCÈNES DE RUES, PORTRAITS CARACTÉRISTIQUES, NATURES MORTES, TABLEAUX FLO-RAUX, ETC.

GRANDEURS À PARTIR DE 35" x 59" — CADRES DE CHOIX INCLUS.

OUVERT LUNDI AU VENDREDI 9 a.m. à 10 p.m. SAMEDI jusqu'à 6 p.m.

La GALERIE ROYALE

La meilleure galerie d'art au Canada

1420 ouest, rue Sherbrooke (près Bishop)

Tél. 845-4383

La Chambre de Commerce du Canada demande d'interdire toute grève de solidarité et toute grève dans les services publics

OTTAWA — La Chambre de Commerce du Canada est d'avis que les grèves et les menaces de grève, au Canada au rythme où elles ont lieu en 1966, laissent prévoir le pire.

Dans un mémoire présenté hier au cabinet fédéral, la Chambre de Commerce déclare que le niveau général des salaires et des avantages sociaux doit être en fonction des conditions économiques de la productivité nationale et de la position concurrentielle du Canada sur le marché intérieur et les grands marchés internationaux.

"Une ascension continue qui ne tiendrait pas compte de tous ces facteurs compromettrait l'équilibre économique du pays", affirme le mémoire qui ajoute dans un commentaire qui y est adossé :

"Nous nous sommes inquiétés des nombreuses grèves et menaces de grèves au cours de 1966 qui ont sensiblement haussé le coût de la main-d'œuvre. Nous craignons de graves répercussions sur notre économie à la suite de ce nombre sans précédent de grèves. Si la tendance persiste à ce rythme, il faut s'attendre au pire."

Une délégation de la Chambre de Commerce du Canada, qui représente 850 Chambres de Commerce et Boards of Trade à travers le pays, remet chaque année un mémoire au gouvernement fédéral qui reprend des résolutions adoptées durant un congrès général. La délégation qui a présenté hier un mémoire à M. Lester B. Pearson, premier ministre, et à plusieurs ministres, était dirigée par M. Roger Desjardins, de Montréal, président.

Au sujet des relations patro-

nales-ouvrières, le mémoire formule encore plusieurs recommandations, notamment que les grèves soient interdites dans la fonction publique, que toute grève de solidarité soit interdite par la loi et qu'une grève ne devienne légale qu'après un délai de 30 jours de employés en cause a voté en faveur d'une grève par scrutin secret surveillé par un tiers.

Les relations canado-américaines

En vue par ailleurs "d'assurer une collaboration efficace" entre le Canada et les États-Unis, la Chambre dans son mémoire recommande la création d'un comité canado-américain sur les affaires commerciales et économiques dans le but de permettre "une consultation immédiate sur les problèmes

qui surgissent dans les domaines de la compétence" des deux pays.

Le mémoire formule aussi les recommandations que "les deux pays prennent clairement conscience du problème de la balance bilatérale des paiements afin que l'incidence de toute mesure de redressement qui s'imposera soit bien pesée; et que chacun évite toute ten-

tative ou velléité d'immixtion de ses lois dans la juridiction de l'autre et respecte scrupuleusement son autonomie en matière de législation et sur le plan judiciaire."

Les représentants de la Chambre de Commerce du Canada ont en outre invité le gouvernement fédéral à entreprendre immédiatement et de concert avec les administra-

tions provinciales, un inventaire complet des ressources hydrauliques du Canada et d'établir des prévisions à long terme touchant les besoins des ressources hydrauliques.

"Il serait prématuré d'envisager tout projet d'exportation sans avoir obtenu au préalable des données précises", affirme à ce sujet la Chambre de Commerce.

Les hommes d'affaires américains sont inquiets

NEW YORK — L'optimisme des hommes d'affaires américains a nettement diminué pour l'année prochaine, révèle une enquête faite par la firme Dun and Bradstreet auprès de 1,574 dirigeants d'entreprise. Le moral des personnalités consultées s'est révélé au plus bas niveau depuis 1963 en fonction de la hausse des prix et des salaires, d'un ralentissement de l'expansion, du resserrement des marges bénéficiaires et de la guerre au Vietnam. Huit pour cent des hommes d'affaires participant à l'enquête prévoient que le chiffre d'affaires de leurs entreprises sera inférieur au cours du premier trimestre de 1967 à celui de la même période de l'année dernière alors que le pourcentage n'était que de 4 pour cent lors de l'enquête précédente portant sur le quatrième trimestre de 1966 par comparaison avec la même période de 1965; 69 pour cent des cadres consultés prévoient une progression de leur chiffre d'affaires mais la proportion était de 77 pour cent lors de

l'enquête précédente. En ce qui concerne les bénéfices, 9 pour cent prévoient une baisse contre 5 pour cent précédemment, tandis que la proportion de ceux anticipant une hausse est tombée d'une enquête à l'autre de 69 pour cent à 59 pour cent. En ce qui concerne la situation des stocks et de l'emploi la détérioration anticipée pour le premier trimestre pro-

chain n'est que modérée par rapport aux prévisions précédentes. "L'indice d'optimisme pour les ventes", correspondant au pourcentage des hommes d'affaires prévoyant une hausse par rapport à l'année précédente moins le pourcentage de ceux prévoyant une baisse, est tombé au plus bas niveau depuis

trois ans : sa baisse a atteint 12 points alors qu'elle avait été de 13 points pour le premier trimestre de 1963. Le recul en ce domaine est particulièrement accusé pour les cadres des entreprises de vente au détail : l'indice de leur optimisme a perdu 22 points depuis la précédente enquête. Par contre les représentants de l'industrie ont meilleur moral, en

particulier en ce qui concerne les fabricants de biens non durables : 75 pour cent anticipent une progression de leur chiffre d'affaires au cours des trois premiers mois de l'année prochaine et quatre pour cent seulement une baisse. L'indice d'optimisme pour les bénéfices a diminué de 14 points, ce qui constitue la deuxième baisse consécutive.

La grève de Murdochville: la compagnie accuse les dirigeants des Métallos d'avoir approuvé la violence

QUEBEC — Me Jean Martineau, procureur de la Gaspé Copper Mines, a reproché hier aux dirigeants canadiens des Métallurgistes unis d'Amérique, MM. William Mahoney et Eamon Park, d'avoir approuvé implicitement les actes de violence et de sabotage commis durant la grève de Murdochville, en 1957.

L'avocat répliquait hier pour la huitième journée consécutive au plaidoyer de neuf jours des métallurgistes, devant les juges Miller Hyde, André Taschereau et Roger Brossard, de la Cour d'appel du Québec.

A son avis, les métallos gaspésiens n'auraient pu soutenir la grève si longtemps et n'auraient peut-être pas commis autant d'actes criminels, n'eût été cette approbation implicite et l'appui financier considérable de la centrale syndicale américaine.

Il a rappelé qu'il n'avait fallu qu'une semaine pour mettre fin à cette grève illégale de

sept mois, quand les dirigeants syndicaux ont vu qu'il en coûtait trop cher de la soutenir.

La centrale américaine a dépensé \$529,820 pour appuyer la grève du 10 mars au 5 octobre 1957.

Citant des communiqués émis par le Bureau central des métallurgistes canadiens, à Toronto, Me Martineau a reproché au chef suprême canadien et à son assistant de ne pas s'être objectés à la grève et aux actes illégaux.

Il a aussi fait grief à MM. Mahoney et Park d'avoir tenté de tromper l'opinion publique, en laissant entendre dans leurs communiqués que les grévistes étaient victimes de provocations de la Gaspé Copper Mines et que la compagnie s'était faite l'instigatrice d'actes de sabotage pour discréditer le syndicat.

Se basant ensuite sur des témoignages entendus par la Cour supérieure du Québec,

durant un procès de 18 mois, de 1960 à 1962, l'avocat a accusé les représentants québécois de la centrale, particulièrement M. Roger Bédard, d'avoir approuvé sinon fomenté les actes de violence et de sabotage et de n'avoir rien fait pour les empêcher.

Me Martineau doit terminer son argumentation aujourd'hui par des questions de droit.

La Cour d'appel aura tenu 18 séances d'audition, depuis le 14 novembre dernier.

On croit que Me Louis-Philippe Pigeon, avocat de la partie syndicale, ne consacra que la journée de demain pour répondre à certaines allégations avancées par Me Martineau ces jours derniers.

Les métallurgistes en appelent au plus haut tribunal de la province d'une décision de la Cour supérieure du Québec, en 1964, les condamnant à verser \$1,747,645 à la Gaspé Cop-

per Mines, à la suite de cette grève considérée comme la plus violente des annales ouvrières québécoises.

Avec les intérêts de cinq pour cent, à compter du 31 décembre 1957, ce dédommagement représente aujourd'hui une somme d'environ \$2,200,000. La compagnie réclamait \$5,278,692.

VIENNE — La Cour d'assises de Vienne a condamné mardi Leopold Lanz, 56 ans, ancien sergent S.S. et chef des ateliers du camp de concentration nazi de Treblinka (Pologne) à dix ans de détention criminelle. L'accusé a été reconnu coupable d'assassinats individuels de Juifs dans dix cas ainsi que de sévices et de participation à des exécutions sommaires de détenus. Le jury a refusé à l'unanimité d'accorder à l'accusé l'excuse de la "contrainte des ordres reçus".

LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI, 8 DECEMBRE 1966 CAHIER 2 / Pages 11-18

Reservez vos places dès maintenant pour le

REVEILLON du Nouvel An

Le 31 décembre de 7h. p.m. à 2h. a.m.
MUSIQUE - DANSE - SURPRISES

MENU

Crêpes au crabe
Sauce Montarnette
Consommé Protectoriel
La Salade Desjardins
Pâtés de crabes grillés
ou Bifteck
ou Roastbeef
ou Rôti canadien
(à 1 lb.)
Parfait à la menthe
ou Pâtisseries françaises
Le café maison

\$15.00 plus taxe 6 p.c.

Quatre salles à manger climatisées
— Attuel —
LA CAVE LORRAINE

chez Desjardins

Membre du Passaport Gastronomique
Traditions et Gastronomie de Paris, France
Quatre salles climatisées, Musique et danse tous les soirs, Accommodations pour réunions d'affaires et réceptions.
Cartes de crédit acceptées: Diners Club, American Express et Carte Blanche.
Stationnement gratuit surveillé
1175 MACKAY, MONTREAL
RESERVATIONS: 866-9741

VERDIKHAIO
FAZI-BATTAGLIA
(BLANQUE)

à chaque occasion...
sachez choisir!

SUGGESTIONS

N.D.G.

POUR NOEL

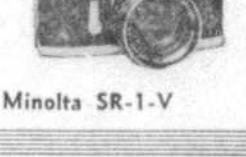
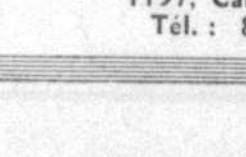
Pourquoi ne pas offrir

une CAMERA?

ACHETEZ MAINTENANT

UTILISEZ NOTRE PLAN "MISE DE CÔTÉ"

Un léger dépôt retiendra tout article jusqu'à Noël

 POUR TOUT DEBUTANT Insérez une cartouche! Placez un "flashcube"! Aucun ajustement requis. — Pour diapositives et photos en couleur ou en noir et blanc. Minolta AUTOPAK 500	Pour réussir une photo parfaite, réglez la mise au point et déclenchez l'obturateur. Vous pouvez aussi laisser un "flashcube" sur la caméra; il ne s'allumera que si nécessaire. Un signal "flash" vous indique quand vous devez placer un "cube." MINOLTA AUTOPAK 500 Prix N.D.G. Photo \$49.95	 POUR LE VOYAGEUR Prend des diapositives 35mm régulier et est aussi assez petit pour se glisser dans la poche ou la bourse. Un cadeau idéal pour le sportif ou pour ceux et celles qui aiment voyager avec peu de bagages. MINOLTINA P	Un viseur simple rend la photographie facile. Ajustez un indicateur et la caméra vous donne l'exposition appropriée. La mise au point simplifiée vous assure des photos nettes. MINOLTINA P Prix N.D.G. Photo \$54.95 livré avec étui
 CAMERA AMATEUR Nouveau modèle d'une caméra déjà très populaire. Même les photographes de carrière le recommandent. Tout amateur peut le manipuler très facilement. Minolta HI-MATIC 75	Réglage d'exposition automatique à l'aide d'un posemètre CDS très sensible. Peut aussi être utilisé manuellement pour effets spéciaux. Le télémètre couple et le dispositif de compensation et la parallaxe vous assurent une composition parfaite. MINOLTA HI-MATIC 75 Prix N.D.G. Photo \$99.95 livré avec étui et "flash"	 ARGUS AUTOMATIQUE 538 Commande manuelle Prix N.D.G. Photo \$49.95	 ARGUS AUTOMATIQUE 541 Commande à distance Prix N.D.G. Photo \$64.95
 CAMERA FAMILIALE Version de luxe du HI-MATIC 75. Le réglage "flashmatic" vous assure des photos, prises avec lampes éclair, parfaites, automatiquement. Minolta HI-MATIC 9	— Réglage d'exposition complètement automatique avec vitesse d'obturateur s'étendant de 1/1000e à 1/5000e de seconde. Peut aussi être utilisé semi-automatiquement ou manuellement. Objectif F-1.7. Posemètre "CLC" très précis, même sous conditions de faible lumière. — La prise de flash montée sur l'appareil élimine le fil de synchronisation. Déclencheur à retardement. Viseur à large cadre, télémètre couple et dispositif de compensation de la parallaxe. MINOLTA HI-MATIC 9 Prix N.D.G. Photo \$109.95 livré avec étui et "flash"	 ARGUS AUTOMATIQUE 543 Commande à distance — marche avant — marche arrière — mise au point Prix N.D.G. Photo \$84.95	LE NOUVEAU FLASH ELECTRONIQUE MECABLITZ NE PESE QUE 7 ONCES  couleur de type extérieur. Nombre guide, avec Kodachrome II, environ 30. Durée de l'éclair: 1/1000e de seconde. Préférence de répétition: 10 secondes. Ses dimensions réduites sont une de ses caractéristiques principales. Ce nouveau Mecablitz ne pèse que 7 onces et est assez petit pour se glisser dans la poche ou la bourse. (3 1/2 x 2 1/2 x 1 1/2). Fonctionne sur pile au Nickel Cadmium. Le circuit tout transistor donne environ 30 éclairages par charge. Fonctionne aussi sur courant alternatif 110 et 220 V. Lumière balancée pour pellicule MECABLITZ 160 Prix N.D.G. Photo \$49.95
 POUR L'AMATEUR AVANCE Cadeau pratique pour l'étudiant. Premier élément d'un système photographique complet et individuel. Minolta SR-1-V	Viseur reflex monoculaire, idéal pour les gros plans et l'usage d'objectif téléphoto. Vitesse d'obturateur d'une (1) seconde à 1/5000e de seconde. Objectif "Rokkor" F/2, avec monture baïonnette permettant le changement d'objectifs faciles et rapides. Déclencheur à retardement; prise de flash FP et X. Posemètre CDS facultatif. MINOLTA SR-1-V Prix N.D.G. Photo \$134.95 livré avec étui Posemètre CDS \$19.95	CLASSEURS pour DIAPOSITIVES  Construction solide en métal gris, contenant 150 diapositives classées individuellement ou 300 diapositives par groupe. Index inclus. Prix N.D.G. Photo \$3.95 autres modèles à compter de \$2.95	
UN CADEAU QUI PLAIRA A COUP SUR Une toute nouvelle caméra reflex monoculaire Minolta de haute précision et d'une versatilité illimitée. Deux cellules incorporées et placées derrière l'objectif lui donnent le système d'exposition le plus avancé. Minolta SRT-101	Le posemètre à travers l'objectif, avec système CLC (lumière compensée du contraste) excelle dans les situations difficiles d'éclairage à calculer, ce que les appareils, avec un système différent, ne peuvent accomplir. Le diaphragme de l'objectif est ouvert au maximum lors de la mesure de l'exposition. L'aiguille de guidage est placée dans le viseur. Vitesse d'obturateur d'une seconde à 1/1000e de seconde avec indicateur visible à la partie inférieure du viseur. Objectif interchangeable "Rokkor" F-1.7, à monture baïonnette, prise de flash synchronisée (FP et X), déclencheur à retardement incorporé, compteur d'images à retour automatique. MINOLTA SRT-101 Prix N.D.G. Photo \$227.95 livré avec étui	FLASH COMPACT Flash de première qualité, avec télé relative. Livré avec étui, fil de synchronisation et batterie. Prix N.D.G. Photo \$10.95 autres modèles à compter de \$6.95	TABLE DE PROJECTION Une table de projection en métal, de construction robuste et légère. Hauteur: 33". Se replie pour faciliter l'entreposage. Prise de courant incorporée. Prix N.D.G. Photo \$12.95

DEUX MAGASINS
5488, rue Sherbrooke ouest,
(Coin Girouard)
Tél.: 481-0288
1197, Carré Phillips
Tél.: 866-8761



Le summum de la qualité en photographie

POUR L'EXTERIEUR DE LA VILLE
Les commandes postales et payables sur livraisons sont acceptées

Heures d'ouverture des Fêtes
Lundi, mardi, mercredi — 8h.30 a.m. à 6h. p.m.
Jeudi et vendredi — 8h.30 a.m. à 9h. p.m.
Samedi — 9h. a.m. à 5h. p.m.
Ouvert tous les soirs jusqu'à 9h. p.m. du 19 au 23 décembre

LIVRAISON GRATUITE
DANS LA REGION METROPOLITAINE
Commande P.S.L. acceptée

Semaine de la sécurité routière

L'apprentissage de la conduite automobile s'apprend à l'école

La semaine de sécurité au Canada a pris fin hier avec un total de 64 morts depuis jeudi dernier, soit neuf de moins qu'à la même période l'année dernière. Une enquête faite par la presse canadienne, dans la seule journée de mardi, a enregistré deux morts par la route en l'espace de vingt-quatre heures: une en Alberta et l'autre dans l'Ontario. Le conseil de sécurité routière qui est responsable de la semaine de sécurité, n'avait fait aucune prédiction cette année et avait précisé que cette semaine n'est pas un concours destiné à abaisser le nombre de morts dans des accidents de la route.

CAUSES D'ACCIDENTS

Les causes d'accidents sont multiples; les hommes en général en attribuent un certain nombre aux femmes, à leurs décisions, à leur lenteur dans la circulation. De leur côté, les femmes considèrent que les hommes manquent de prudence au volant, n'observent pas suffisamment les lois de la circulation. En plus, des enquêtes récentes ont prouvé au public que les voitures elles-mêmes n'avaient pas les mesures de sécurité nécessaires pour la protection complète des automobilistes.

Une femme, propriétaire et moniteur dans une école de conduite, Mme Anita Fontaine-Levesque, qui revient d'un congrès organisé à Miami Beach par l'association nationale des chauffeurs professionnels nous affirme que les accidents sont causés, dans la majorité des cas, par des personnes qui n'ont jamais appris, de façon systématique, comment conduire une voiture.

Il est normal que la pro-

priété d'une école de conduite automobile tienne un tel langage. Cependant, Mme Fontaine-Levesque ajoute qu'il y a sur les routes un si grand nombre d'automobilistes au volant qui n'ont jamais fait l'apprentissage de la conduite automobile que dans certaines villes, lors d'une infraction le chauffeur reçoit, comme amende, l'obligation de suivre un minimum de cours de conduite automobile. C'est ainsi qu'à Chicago, cette "punition" est réservée aux chauffeurs qui grillent un feu rouge ou s'aventurent dans un sens interdit.



COMMENT ET OU REGARDER ?

Aucun piéton, nous dit le professeur de conduite automobile, n'aurait la stupidité de marcher en regardant le bout de ses pieds. Pourtant une foule d'automobilistes au volant ont continuellement les yeux braqués sur le pare-chocs de la voiture qui les précède. Cette façon de conduire est imprudente parce qu'elle ne permet pas au chauffeur au volant de pren-

dre ses distances vis-à-vis les automobilistes de droite et de gauche. De multiples accrochages résulteraient de cette façon imprudente de conduire. Toutefois, Mme Fontaine-Levesque admet qu'en général, il est plus difficile pour les femmes que pour les hommes d'avoir la notion des distances et de l'espace occupés par la voiture.

LA MAÎTRISE DE SOI PAR LA MAÎTRISE DU VOLANT

La majorité des femmes qui apprennent l'art du volant le font pour deux raisons principales: la nécessité et l'indépendance. La nécessité devient impérieuse pour la femme seule dont le mari devient incapable de conduire. Comme de plus en plus de femmes travaillent, il est normal que le nombre de femmes au volant soit constamment à la hausse.

En plus de ces raisons qui jouent aussi bien en faveur de l'homme que de la femme, la monitrice en voit une autre: celle de l'apprentissage de la confiance en soi pour la femme inhibée et complexe. Cette raison, mieux cachée chez l'homme, est également au cœur de tout jeune célibataire qui se met au volant d'une voiture pour la première fois.

Voulez-vous apprendre à conduire avec prudence et sûreté, répète tous les jours, le professeur à ses élèves ? "Alors, il va falloir que vous appreniez à contrôler votre voiture, vos passagers, les piétons, les autres voitures et les autres chauffeurs; pour y arriver, il faut commencer par vous contrôler vous-mêmes". S. C.



Yolande Rousseau-Rioux, céramiste et potier, qui a emprunté à son village natal, Trois-Pistoles, son goût prononcé pour la mer, exposera ses œuvres récentes à la boutique JEAN DU SUD jusqu'au 17 décembre prochain. Pionnière dans l'utilisation des galets, schistes, tufs et autres minéraux pour l'exécution de pièces murales, ce genre de travail lui valait en 1960 le second prix au concours artistique de la province de Québec. Le thème de son exposition: "Image de mon pays". Si Yolande Rousseau-Rioux a choisi la boutique JEAN DU SUD pour exposer c'est sans doute parce qu'elle se sent à l'aise dans ce bon vent du large qui sent l'air marin. Cette boutique située sur Côte-des-Neiges évoque en fait tout le paysage de la Gaspésie. Denise Dofny, propriétaire de la boutique, a reconstitué un décor authentique de la côte: la spécialité de la maison, de magnifiques voiliers de toutes formes et de toutes couleurs réalisés par Leclerc de St-Jean-Port-Joli, modèles réduits des bateaux qui faisaient autrefois le trafic du golfe.

Hausse de 12.5 pour cent des inscriptions à Laval

L'Université Laval vient de publier ses statistiques officielles relatives à l'inscription des étudiants pour l'année académique en cours. Ces chiffres indiquent que 8,240 étudiants réguliers fréquentent les facultés de l'Université Laval à temps complet cette année, comparativement à 7,309 l'an dernier ce qui représente une augmentation de 12.5%.

D'autre part, 1,461 étudiants réguliers suivent des études à temps partiel dans les facultés, ce qui porte le total des étudiants réguliers dans les facultés à 9,701. Sont également enregistrés à titre d'étudiants réguliers 2,386 adultes suivant les cours du B.A. à l'extérieur et 2,143 étudiants des cours d'été. Les étudiants "réguliers" sont ceux qui poursuivent des

études en vue de l'obtention d'un degré universitaire.

Ne sont pas classées dans cette catégorie les inscriptions aux cours de l'Extension de l'enseignement (8,732); on peut y inclure par contre les inscriptions des trois années collégiales relevant de la Faculté des arts (7,049). Si on fait le grand total des inscriptions de toute nature à l'Université Laval, on arrive au chiffre de 30,631, se répartissant ainsi: 15,289 étudiants réguliers à temps complet, 5,990 étudiants réguliers à temps partiel et 8,732 étudiants à l'extension.

Le tableau des inscriptions faculté par faculté, montre des accroissements considérables en sciences sociales (622 contre 493 l'an dernier), en lettres (797 contre 691), en sciences (1,592 contre 1,562), en droit (488 contre 377) et à l'école des gradués (567 contre 479). Par contre, la faculté des sciences de l'administration et du commerce a connu une baisse sensible, ne recrutant cette année que 621 étudiants contre 758 l'année dernière.

COUTURE

Élégance de l'heure



Que diriez-vous d'un bonnet-beret de même tissu, brillant et coloré, que votre robe de Noël? Alors, rien de plus simple: vous n'avez qu'à commander ce patron qui vous donne les explications de confection pour trois tailles de tête: 21", 22" et 23" pouces. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des patrons. Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

dans votre panier à provisions



Comparaissant ces jours derniers devant le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'enquêter sur le crédit au consommateur, M. John C. Lockwood, président de Lever Brothers Limitée a tenté à son tour de se défendre.

"Les principaux détergers en poudre fa-

briqués par Lever Brothers Limitée n'ont guère majoré leurs prix durant la période 1960-66, soutient M. Lockwood; en fait, dit-il, le taux moyen des augmentations annuelles dépassait à peine 1 p.c., alors que la hausse générale du coût de la vie a grimpé de 14 p.c. durant cette époque."

D'après une enquête menée par la maison Lever, un secteur bien déterminé du marché achète de préférence les boîtes de détergers contenant des primes. Il y a quelques années, ce fait a été clairement démontré par l'accueil réservé à deux présentations de Breeze mises sur le marché simultanément.

Une série de boîtes contenait des serviettes, l'autre que du déterger. Les ventes de la série à serviettes ne cessèrent de monter alors que celles du déterger seul tombaient à tel point qu'il fallut le retirer du marché.

Toujours d'après M. Lockwood, toute restriction de la publicité ou des promotions aurait pour conséquence directe de pousser le fabricant à utiliser des moyens plus coûteux et moins efficaces pour attirer la clientèle.

Au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, Lever a voulu savoir comment le public accueillait un déterger présenté en boîtes à "poids normalisé" et à un prix avantageux. Un tel produit a été lancé sur le marché d'une grande agglomération où il a échoué devant le manque d'intérêt des ménagères. Nous aimerions bien pouvoir vérifier cette affirmation. Les femmes seraient-elles vraiment aussi stupides que M. Lockwood veut bien le laisser croire.

D'autre part, M. Lockwood a émis l'avis qu'il serait opportun d'étudier les problèmes relatifs à la margarine. Il a fait remarquer que sa vente est entravée par les taxes fédérales et les réglementations provinciales concernant la couleur. "Ces restrictions, a-t-il précisé, ont pour but de diminuer l'attrait du produit tout en augmentant son prix. La suppression de la taxe de vente fédérale de 11 p.c. sur la margarine — le seul aliment de base à être imposé au Canada — serait une mesure importante et de nature à diminuer le coût de la vie des familles qui en ont le plus grand besoin. A elle seule, cette décision permettrait aux consommateurs canadiens d'économiser plus de \$5 millions par an."

Malgré les réclamations des ménagères canadiennes, M. Thomas McCormack, président des magasins Dominion, a déclaré que sa compagnie n'a pas l'intention d'abandonner les "jeux" pour promouvoir la vente.

On continue à se moquer de nous

Malgré les réclamations des ménagères canadiennes, M. Thomas McCormack, président des magasins Dominion, a déclaré que sa compagnie n'a pas l'intention d'abandonner les "jeux" pour promouvoir la vente.

Dans une interview, M. McCormack a dit que les chaînes de magasins au Canada ne se laisseront pas influencer par la décision des chaînes de magasins américaines d'abandonner un tel procédé de promotion. Il a ajouté que Dominion utilise les "jeux" pour promouvoir la vente principale à l'occasion de l'ouverture de nouveaux magasins, ce qui aide à réduire les dépenses courantes.

Les supermarchés américains ont décidé d'abandonner la promotion par les "jeux" à la suite des revendications et du boycottage des ménagères qui protestent contre la hausse des prix.

Continuera-t-on encore longtemps à se moquer des ménagères canadiennes ?

A peine plus de 2 semaines pour tout préparer

Jouets, cadeaux, coiffeur, étrennes, décoration, invitations, vœux, valises, cuisine

Renée R.

Au Tournesol, s'ouvre le salon de l'artisanat du Québec pour 66

Le président de la galerie "Tournesol", de la rue de la Montagne, M. Marcel Juneau, annonce que le Salon de l'Artisanat 66 se tiendra aux étages supérieurs de la galerie "Tournesol", du 7 au 18 décembre.

"L'exposition annuelle du Palais du Commerce, qui servait de comptoir aux artisans québécois quelques jours avant Noël, n'ayant pas lieu cette année, dit M. Juneau, nous avons cru, mes associés et moi, devoir inviter une douzaine de nos confrères à venir exposer leurs œuvres chez nous avant les fêtes."

M. Juneau a ajouté que le "Salon de l'Artisanat 66" grou-

perait vingt-cinq des artisans les plus représentatifs dans les divers domaines de l'artisanat québécois.

L'exposition sera ouverte tous les jours, du 7 au 18 décembre, de 10 h. à 22 h., au premier et au deuxième étages de la galerie "Tournesol". Ceux qui recherchent des cadres originaux se doivent de visiter le "Salon de l'Artisanat 66".

D'authentiques artistes y présenteront eux-mêmes les œuvres de bon goût qu'ils ont créées et qui témoignent, mieux que n'importe quel autre cadeau, votre affection aux personnes à qui vous les offrirez.

salon de l'artisanat 66

vingt-cinq artisans du Québec exposent

... tous les jours

de 10h. à 22h.

jusqu'au 18 décembre

tournesol

2140, rue de la Montagne 845-5674

1000 ROBES TISSÉES À LA MAIN

Modes distinctives et colorées venant de Grèce, modèles originaux. Toutes grandeurs et lavables. Importations vendues à partir de: \$22.00 et plus.

MAINTENANT en VENTE

à \$9.00 chacune

AUSSI:

500 COUVRE-LITS

REVERSIBLES ET TISSES A LA MAIN
VALEUR DE \$30.00 (gr. 68" x 96")

MAINTENANT EN VENTE

à \$11.50 chacun

Nous avons plusieurs autres pièces d'artisanat telles que blouses, bijoux, poupées, tapis, sandales, chemises, objets de cuir, etc.

Maintenant à la disposition du public pour la première fois.
La qualité de ces créations vaut la peine d'être vue.

N.P. KYRIACOPOULOS LTD., IMPORTATEURS,

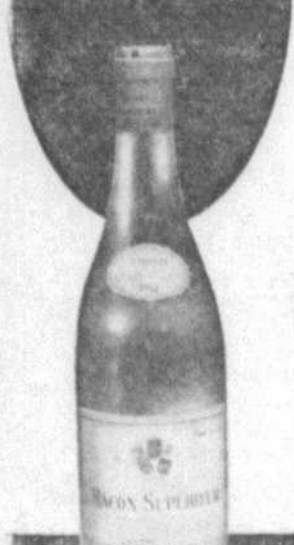
ENTREPOT: Suite 902

1420 OUEST, RUE SHERBROOKE (coin BISHOP)

845-4677

DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H. A.M. A 6H. P.M.

L'ORGUEIL DE LA BOURGOGNE



VINS FINS SIGNÉS
THORIN
UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

MOULIN À VENT
(430-H) la bouteille \$3.45

MÂCON SUPÉRIEUR
(430-B) la bouteille \$2.05

POMMARD
(430-F) la bouteille \$5.40

PRODUIT DE FRANCE
Office Général des
Vins de France, Inc.

Menu spécial des fêtes



Réervations
849-3214

avec
Repas pour enfants
à moitié prix
Licence complète

1610, rue St-Hubert

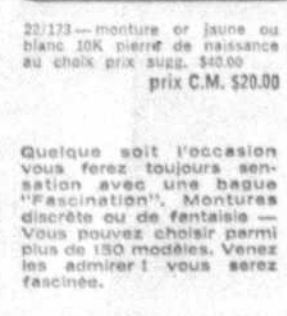
ASSURANCE AUTOMOBILE

L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-5636

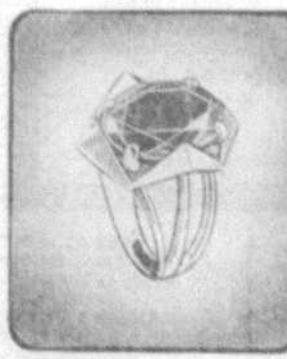


une belle bague...
une jolie main...
un chef d'oeuvre

Fascination



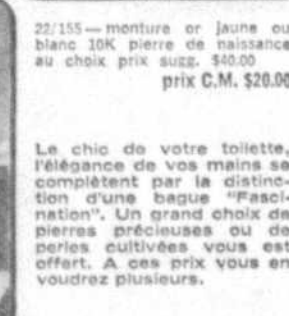
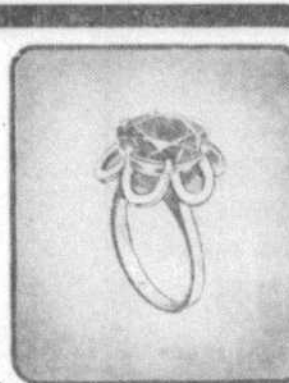
22/173 — monture or jaune ou blanc 10K pierre de naissance au choix prix sugg. \$40.00
prix C.M. \$20.00



22/145 — monture or jaune ou blanc 10K pierre de naissance au choix prix sugg. \$39.00
prix C.M. \$19.50



22/147 — monture or jaune ou blanc 10K orne d'un splendide saphir prix sugg. \$39.00
prix C.M. \$19.00



22/147 — monture or jaune ou blanc 10K orne d'un splendide saphir prix sugg. \$39.00
prix C.M. \$19.00



LES IMPORTATIONS C.M.

8025 boul. St-Laurent Tél: 368-8081
5975 boul. Monk Tél: 769-8815

Heures d'ouverture:
9:00 a.m. à 10:00 p.m.
le samedi
ouvert jusqu'à 6:00 p.m.

Nouvelle tentative pour former un syndicat d'infirmières anglophones

Au cours d'une conférence de presse au Collège des infirmières de Montréal, Mlle Moyra Allen, présidente du district 11 de la section anglaise de l'Association des infirmières du Québec, a révélé mardi qu'on tenterait de syndiquer les quelque 5.000 infirmières montréalaises de langue anglaise de l'Association.

Mlle Allen était accompagnée de sa sœur Marie-Félicité, membre de l'exécutif de la section anglaise de l'Association des infirmières du Québec et de Me Phil Cutler, conseiller juridique.

Me Cutler a expliqué qu'il était légalement permis à la section anglaise des infirmières de Montréal de se grouper en un syndicat dont le but serait de négocier une convention collective uniforme.

C'est à la suite d'une réunion tenue lundi dernier par laquelle 1.200 infirmières de la United Nurses of Montreal a vu le jour.

Cependant la nouvelle union ne compte encore aucun membre. "Nous allons, a dit Mlle Allen, faire parvenir des cartes d'inscription à nos membres et nous avons toutes les raisons de croire qu'avant la fin du mois, la grande majorité des 5.000 infirmières répondront favorablement."

Mlle Allen a expliqué que jusqu'à présent, au moins quatre associations ou syndicats ont tenté en vain d'avoir l'appui de la majorité des infirmières de la section anglaise. Ni la CSN ni le Syndicat professionnel des infirmières du Québec, ni la Montreal Metropolitan Association of Nurses n'ont réussi à obtenir la voix de la majorité des 5.000 infirmières. Aucune, d'ailleurs, de ces associations, n'a présenté de demande d'accréditation à la Commission des relations du travail.

Selon sa sœur Marie-Félicité, environ 80 p.c. des infirmières anglaises de Montréal travaillent dans des hôpitaux, et seulement 20 infirmières religieuses appartiennent à la section anglaise.

Si la loi permet aux sections de se former en syndicat, elle ne délimite toutefois pas

les sections. Selon Me Cutler, les infirmières qui travaillent dans les hôpitaux reconnus de langue anglaise appartiennent à la section anglaise. Mais rien dans la loi ne dit, par exemple, que l'hôpital Royal Victoria est de langue anglaise.

Le sectionnement est fait par l'Association des infirmières du Québec qui reçoit de chaque infirmière une cotisation annuelle de \$25 et re-

met aux différentes sections \$2 pour chaque membre qu'elles comptent.

Mlle Allen a précisé que le nouveau syndicat n'est pas affilié à une centrale syndicale. "Bien que nos membres aient le droit de grève, aucune infirmière ne voudra l'exercer à cause des conséquences néfastes possibles sur nos patients."

La présidente du district 11 de la section anglaise de l'As-

sociation des infirmières du Québec a insisté sur le fait que chacun des membres de la section aura le libre choix de se faire représenter à la table des négociations ou non.

"Toute personne qui voudrait être régie par la convention collective devra signer un document à cet effet et verser une cotisation qui sera fixée par le futur comité exécutif", de conclure Mlle Allen.

L'équipe médicale du Dr Royer est fort appréciée à Tunis

L'ambassadeur du Canada à Tunis et Mme J. Pick ont rendu visite cette semaine à l'hôpital pédiatrique de Tunis qui depuis sept, dernier est sous la responsabilité du Dr A. Royer de Montréal. L'équipe du pédiatre montréalais qui était attaché, avant son départ, à l'hôpital Ste-Justine comprend sept médecins et 43 infirmières. Douze de ces dernières sont religieuses et appartiennent aux congrégations des Soeurs Grises, du Bon Pasteur et de Sainte-Justine.

L'ambassadeur a pris contact avec chacun de ses compatriotes qui lui ont été présentés par le Dr Hamza, directeur de l'hôpital pédiatrique.

Les deux années qui se sont écoulées depuis la signature de la convention d'assistance technique et culturelle canado-tunisienne, signée le 12 novembre 1964 et renouvelée en juillet dernier, ont permis au gouvernement tunisien d'apprécier pleinement la compétence et le dévouement du personnel médical canadien, soulignent les milieux tunisiens intéressés. L'on peut donc prévoir que le coup d'essai ayant été un coup de maître, Tunis fasse appel dans l'avenir à une plus grande assistance médicale canadienne. Assistance dont l'un des critères et non des moindres, est la parfaite connaissance de la langue française des intéressés.

Outre ces 51 personnes, on

relève la présence en Tunisie de deux médecins et une infirmière et de 37 autres ressortissants canadiens enseignants dans des classes secondaires. Cela représente au total près de 200 ressortissants canadiens.

Une classe dans laquelle l'enfant décide de l'emploi de son temps

SASKATOON. — L'enseignement à Saskatoon pourrait offrir des bases toutes nouvelles, selon la formule de Mme Helen Bumphrey. Pour ses élèves de deuxième année, elle n'emploie aucun manuel scolaire, et les enfants n'ont pas à mériter de bonnes places. Dans le but de stimuler l'intérêt de chacun, elle autorise ses 31 élèves à choisir leurs propres sujets de lecture et d'avancer dans leurs études au rythme qui leur convient.

Pour commencer la journée, chaque enfant trace lui-même son horaire. La période de travail comprend la séance de lecture faite en silence, puis des discussions par petits groupes, l'élaboration de pro-

jets et, enfin, la présentation de films.

Mme Bumphrey prétend que les enfants ont une grande liberté, mais aussi la responsabilité d'occuper leur temps pour faire des progrès en lecture et écriture. La question de discipline pose très peu de problèmes. Lorsqu'un enfant ne s'occupe à rien, on lui donne du travail et bientôt cet élève se rend compte qu'il est préférable de tracer lui-même son horaire.

Mme Bumphrey s'entretient en particulier avec chaque élève au moins une fois par semaine. Elle prétend que cette méthode s'est avérée une réussite grâce au conseil d'administration qui a juridiction sur sa classe.

Dix ans de dévouement auprès des malades mentaux oubliés

L'association des auxiliaires de l'hôpital St-Jean-de-Dieu fête cette année son dixième anniversaire de fondation ce qui signifie selon les auxiliaires dix ans de dévouement de la part de Mme Fleurette Chagnon qui a été l'âme de ce mouvement pendant ces nombreuses années. Dimanche, le 11 décembre prochain, sous la présidence d'honneur du ministre de la santé, de la famille et du bien-être, M. Jean-Paul Cloutier, se déroulera un défilé de dévouement de Noël pour les malades mentaux oubliés de St-Jean-de-Dieu. "C'est dans la joie de ces malades que je tire le courage de continuer à m'occuper de cette oeuvre", nous dit Mme Chagnon.

Opticienne, Mme Fleurette Chagnon est membre du conseil d'administration des femmes chefs d'entreprise mondiale depuis neuf ans, trésorière de l'Association des auxiliaires des hôpitaux du Québec et présidente de l'Association des dames auxiliaires de l'hôpital St-Jean-de-Dieu. Pour elle, ce travail qu'elle accomplit auprès des malades mentaux est tout simplement une question de justice et non de charité. "Personne n'a le privilège de choisir ses maladies et la maladie mentale peut frapper n'importe qui. Le public qui désire participer à cette oeuvre en faveur du malade mental oublié peut faire parvenir des dons ou caudeaux à l'hôpital même d'ici samedi prochain.

Les exposants du Salon du meuble ont subi l'influence du Centenaire

Le salon canadien de l'ameublement sera la première grande exposition du centenaire du Canada. Il se tiendra à Toronto du lundi 9 janvier au samedi 14 janvier inclusivement. Il sera ouvert au public de 5 heures de l'après-midi à 10 heures du soir tous les jours; dans le jour, seuls les acheteurs et manufacturiers auront accès au salon. Cette exposition a lieu au parc national canadien des expositions de Toronto.

En plus du public, quelque 1.000 acheteurs, de compagnies, décorateurs, ébéniers, viendront examiner les ensembles présentés par 350 fabricants et exposants.

Idees-mode en décoration

Le siècle dernier a influencé fortement les manufacturiers canadiens d'ameublement. Les tissus à fleurs de l'époque 1837 sont nombreux et les élégants velours en toile de fil reparaissent. Quant à la couleur, les jaunes, les rouges et les bleus seront très en demande. En plus, certains tons de bruns, passés de mode depuis longtemps, reviennent sur le marché.

Guide du décorateur

Pour faciliter l'exercice d'un meilleur choix en décoration, l'un des participants de l'exposition, une division de Domtar Construction a récemment publié un guide du décorateur que l'on peut consulter chez un marchand de matériaux de construction.

Sur notre photo, Mlle Maria de Nagay, décoratrice canadienne, consulte précie-

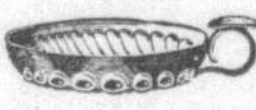


ment ce nouveau guide mis sur le marché, à l'intention des gens qui sont d'avis que leur intérieur devrait davantage refléter leur personnalité. "La décoration, nous dit Mlle Nagay, est beaucoup plus affaire d'instinct que d'art... on ne l'apprend pas, on la pratique". Cette décoratrice a contribué à la mise au point du guide des décorateurs qui a été produit par la compagnie Arborite, une division de Domtar du Canada.

Avec ce nouveau guide, il est très facile de choisir une combinaison de couleurs pour

Pour vos dégustations VINS - FROMAGES

consultez-nous pour le choix des marques et l'ordonnance du service



Aussi suggestions originales de petits cadeaux-souvenirs et d'articles décoratifs appropriés

Appeler ou écrire à:

AU CEP D'ANJOU

470, ave Ogilvy — MH 15

Tél.: 276-1224 ou 276-1127

ou mieux venez nous voir

Nos heures d'ouverture:

9 h. à 17 h. 30 tous les jours sauf le samedi

9 h. à 12 h. 30

Opposition à l'élargissement des lois sur le divorce

OTTAWA. — Tout en admettant que certains mariages sont "l'enfer sur terre", la Ligue féminine catholique du Canada a soumis un exposé au comité parlementaire sur le divorce cette semaine, s'opposant à l'élargissement des lois concernant le divorce.

Les 163.000 membres de cette organisation, par le truchement de cet exposé, ont déclaré que, même si les catholiques ne croient pas que le mariage puisse être annulé par des lois civiles, ils n'ont pas l'intention d'imposer leurs vues au reste de la population du pays.

Répondant au sénateur Walter Aseltine, de la Saskatchewan, qui déclarait que le tiers des divorces accordés par le Parlement étaient demandés par des catholiques, M. Francis Carter de London, Ont., a déclaré que les catholiques demandent le divorce pour s'assurer de la protection civile que celui-ci confère. Dans certains cas, l'Eglise a prononcé une annulation, mais pour se remarier, les catholiques doivent demander un divorce.

Un exposé présenté par l'Association canadienne de la santé mentale a été présenté par le président M. Gowan Guest.

M. Guest a suggéré que les causes de divorce, au lieu de la maladie mentale, devraient invoquer la séparation pendant un certain nombre d'années, ainsi que des changements dans la personnalité survenus à la suite d'une maladie quelconque.

Le succès d'une réception est toujours assuré avec le ROYAL de NEUVILLE



LE PLUS POPULAIRE des VINS PETILLANTS IMPORTES

Mis en bouteilles par la Maison DE NEUVILLE — France

Faites-en aussi votre Vin du Dimanche et des jours de Fête

La flûte reproduite ci-dessus est le verre idéal pour le service des vins pétillants, des vins mousseux et des champagnes

Pour renseignements s'adresser:

Au Cep d'Anjou

Importateur-spécialiste de verres à vin de formes traditionnelles pour toutes les régions de Vins de France

470, Ogilvy — Montréal 15 — 276-1224 ou 276-1127

Style espagnol

Lampe très décorative, base métal noir, abat-jour rouge. Hauteur 33".

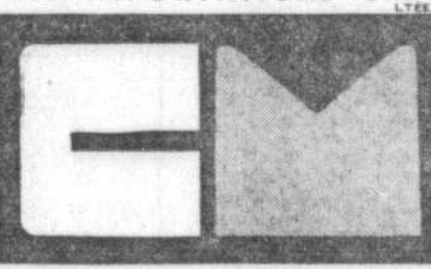
68.95

au petit versailles

930 est, rue Ste-Catherine — 842-8215

des cadeaux de Noël originaux? nos deux magasins en sont pleins!

LES IMPORTATIONS C.M.



le magasin d'escompte de distinction 5 bonnes raisons de magasiner chez C.M.

- Vous participez aux 2 grands concours de Noël — \$5,000 de prix à gagner
- Vous avez un plus grand choix d'articles — Le cadeau c'est notre spécialité
- Vous profitez de prix spéciaux — Chez C.M. un achat est toujours une aubaine
- Vos achats sont gratuitement emballés dans un papier "cadeau" de luxe
- Vos achats sont garantis, remboursables et échangeables — carte "Credico" honorée

Vous êtes toujours mieux servi chez C.M.

49/5 — montre de plongée, cour. \$17.95 — C.M. \$13.45 Un choix de plus de 200 montres	55/52 — réveil calendrier, cour. \$9.95 — C.M. \$7.45 Un choix de 70 modèles
74/51 — jumelles de théâtre, cour. \$12.00 — C.M. \$8.95 Un choix de 20 modèles	65/263 — polaroid Swinger, cour. \$24.95 — C.M. \$19.75 Plus de 75 modèles de caméra
65/424 — sac pour caméra, cour. \$12.95 — C.M. \$9.75 Un choix complet d'accessoires-photo	65/481 — ciné-caméra Argus, cour. \$65.00 — C.M. \$51.90 Plus de 25 modèles disponibles
77/456 — radio portatif, cour. \$29.95 — C.M. \$23.95 Un choix de plus de 50 modèles	77/461 — magnétophone "Mingy", cour. \$27.95 — C.M. \$20.95 Un grand choix de modèles

84/56 — télescope Tasco, cour. \$17.95 — C.M. \$14.50 Un choix de 10 modèles	64/2xc — dactylographe Royal, cour. \$79.95 — C.M. \$49.95
40/25 — Trousse de voyage, cour. \$4.50 — C.M. \$3.35 Nombreux autres modèles	76/232 — séchoir "Fair Lady", cour. \$32.40 — C.M. \$24.75 Un choix varié d'articles élect.
67/424 — bar portatif, cour. \$29.75 — C.M. \$22.75 Un choix de 10 modèles	40/42 — coffret à bijoux, cour. \$17.95 — C.M. \$13.50 Un choix de 15 modèles
32/13 — baromètre, cour. \$12.25 — C.M. \$8.20 Un choix de 40 modèles	40/31 — jeu d'échec, cour. \$21.75 — C.M. \$16.25

70/141 — cristal taillé (3 pièces), cour. \$29.95 — C.M. \$15.30 Des centaines d'articles au choix	75/310 — poêle électrique, cour. \$31.95 — C.M. \$22.50 Plus de 100 articles au choix
75/28xc — cafetière Corning Ware, cour. \$9.95 — C.M. \$4.75 Un choix complet d'ustensiles	75/5 — ensemble de table (6 pièces), cour. \$7.50 — C.M. \$5.95 Une variété d'articles de cuisine

Deux magasins : 8225, boul. St-Laurent, tél. : 389-8081 — 5975, boul. Monk, tél. : 769-8815 — Heures d'ouverture : de 9 a.m. à 10 p.m., samedi jusqu'à 6 heures.

Grand prestige du Canada et de ses valeurs mobilières dans les capitales financières de l'Europe

Selon M. C.-B. Neapole

potins financiers

L'indice de 30 industriels, transigés hier sur la Bourse de Londres, accusa une avance de 2,4 points à 303,7, selon la compilation du Financial Times. Après avoir été à la hausse pendant les deux semaines précédentes, la Bourse de Toronto a paré, hier, encore fort soutenue et les pétroles étaient en vedette. L'indice de 30 industriels de la Bourse de New York, comme avant-hier, rien de surprenant puisque ce marché avait baissé durant les six semaines précédentes. En fermeture hier, l'indice des industriels de DJ clôturait à 10,58 points plus haut à 808,01. La Bourse de Montréal faisait preuve de vigueur hier.

La vogue récente de bien des valeurs mobilières canadiennes et américaines, serait la conséquence naturelle du fait que plusieurs avaient été survendues durant ces derniers temps et, aussi, elle serait attribuable aux perspectives plus favorables pour plusieurs d'entre elles.

Il faut remonter 4 mois en arrière pour trouver la place locale aussi vigoureuse qu'hier.

Grand prestige

"Le Canada et les valeurs mobilières canadiennes jouissent d'un grand prestige dans les capitales financières de l'Europe", a déclaré hier M. Charles-B. Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

M. Neapole donnait une conférence de presse à son retour à Montréal après un voyage d'un mois en Europe où il a visité les grands marchés financiers d'Amsterdam, Bruxelles, Paris, Genève, Bâle, Francfort, Dusseldorf, Hambourg et Londres.

"Montréal jouit d'une réputation hors pair en Europe", a déclaré M. Neapole. "Notre métropole est considérée comme une tête de pont idéale pour les industriels et financiers qui veulent se lancer à la conquête des marchés canadiens et américains".

Les conférences que M. Neapole a prononcées en français à Paris, Bruxelles et Genève ont eu des échos importants dans les quotidiens d'Europe.

Les objectifs principaux du président des Bourses locales étaient d'élargir les bases de la réputation du Canada dans les milieux financiers; de mieux faire connaître les occasions d'investissement que notre pays représente pour le capital des pays du Marché commun; de visiter les grandes bourses européennes, d'en observer la direction et les techniques; de rencontrer les représentants en Europe des agents de changes, membres des Bourses de Montréal et Canadienne; de conférer avec les délégués du Canada.

du Québec et d'établir les bases de rapports suivis avec les directeurs des banques privées et publiques des grandes villes d'Europe.

M. Neapole est d'avis que la communauté financière canadienne a beaucoup à gagner à établir des rapports nombreux et soutenus avec les milieux financiers des pays du Marché commun.

En réponse à certaines questions, le président de la Bourse de Montréal déclara qu'il



M. Charles-B. Neapole

Bourse de Montréal

Les leaders, en vedette hier sur la place locale

MONTREAL, P.C. — Des hausses appréciables aux mines et aux pétroles se sont traduites hier à la Bourse de Montréal, par les meilleurs gains des quatre derniers mois dans ces secteurs.

Les valeurs ont augmenté subitement après un lent début, puis elles ont continué de monter jusqu'à la fin du marché modéré.

L'indice composé a grimpé de 1,68 à 140,46 à la suite de la hausse de 0,89 de mardi. Le plus haut et le plus bas indice de cette année sont 163,90 et 130,89.

International Nickel a monté de 2 1/4 à 94 1/2, au cours d'une transaction de 2,101 actions. C'était ainsi le titre le plus important de la journée.

Cominco a acquis 1 1/4 à 33, Denison 1 1/8 à 56 1/4, Home A un point à 24 et Texaco 1 1/2 à 68.

Dans les autres secteurs, le marché était modéré et les gains ont dépassé les pertes par 57 contre 34.

Alcan a suivi la tendance new-yorkaise et s'est hissé d'un point à 29 5/8. Cette valeur menait chez les industriels, alors que 45,200 actions ont changé de mains.

A New York, 497,500 actions d'Alcan ont changé de mains, soit le plus important groupe d'actions transigé à la Bourse.

Le secteur des papeteries était le seul qui subissait des pertes à Montréal, hier. Les déclinés étaient fractionnaires, alors que Doreau a perdu 1/4 à 16 et Abitibi 1/8 à 9 7/8.

Le volume industriel s'établissait à 237,500, et celui des mines et des pétroles à 511,500 comparativement à 133,000 et à 326,000 mardi.

À la Bourse canadienne, les prix affichaient des gains fractionnaires. Van der Hout prenait 5/8 à \$3,60 et Phoenix Canadian 10 cents à \$2,90. Pacifi-River gagnait 20 cents à \$8,20.

Parmi les indices, les industriels montaient de 2,03 à 147,57, les services publics de 1,11 à 129,58, et les banques de 0,27 à 109,24. Celui des papeteries baissait de 0,32 à 105,65.

La Bourse de New York

Wall Street continuait d'être vigoureux hier

NEW YORK — La reprise a pris de l'ampleur à Wall Street où l'indice des industrielles regagne plus de dix points dans le cadre de l'activité la plus élevée depuis le 16 novembre. La demande a été stimulée par la tendance à la hausse sur les prix des métaux non ferreux, notamment de l'aluminium, et par une détente sur les taux d'intérêt. Grâce à cette forte poussée l'indice des industrielles a nettement dépassé le cap des 800 qui était considéré comme un difficile barrage à la hausse.

En clôture, on dénombrait 750 hausses contre 439 baisses. La séance a été marquée par la plus importante transaction faite sur une seule valeur: un bloc de 487,500 Alcan Aluminium (précédemment Aluminium Ltd.) a été échangé, ce qui dépasse de 91,500 titres le précédent record établi le 6 septembre 1963 avec une transaction portant sur Sperry Rand. Les aluminums ont d'ailleurs figuré parmi les vedettes de la séance en raison d'un article du Wall Street Journal selon lequel une hausse du prix du métal léger de première fusion apparaît inévitable à brève échéance et que le gouvernement aura plus de mal à s'y opposer que lors de la précédente tentative faite par les producteurs.

Parmi les autres compartiments les plus en vue, on note les cuprifères, les ordinateurs, les compagnies aériennes, les télévisions et les chimiques. Ces dernières ont profité de la récente hausse des prix de l'eau de chlore et de la soude caustique. Les pharmaceutiques, les pétroles, les caoutchoucs et les aciers ont également progressé.

Parmi les valeurs canadiennes, International Nickel menait avec un gain de 1 1/2 à 87 1/2. Canadian Pacific a pris 1/4, Donby Mines a baissé de 1/4, Granite Mining de 1/4 et Hudson Bay Mining de 1/4.

À la Bourse américaine, les prix ont monté: Preston Mines a gagné 1/4 et Scurry Rainbow 1/4.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrit à 808,01 en hausse de 10,38 points; celui des chemins de fer à 203,41 en hausse de 2,09; celui des services publics à 134,27 en baisse de 0,08; 8,980,000 actions changent de main dont 1,090,000 au cours de la dernière demi-heure.

Un marché modéré a permis le changement de main de 2,967,000 actions comparativement à 2,779,000 mardi.

L'indice de la Bourse de Toronto a avancé de 1,77 à 141,22. Les avances ont dépassé les déclinés par 230 contre 166, 231 actions demeurant inactives.

Les pétroles, à de nouveaux sommets pour l'année

TORONTO, P.C. — Les valeurs ont pris du terrain à la Bourse de Toronto, hier, et le plus haut essor de l'indice industriel, depuis le 30 juillet 1965, a été enregistré.

L'indice a pris 1,84 à 147,33. L'indice des pétroles de l'Ouest a monté pour la quatrième journée consécutive pour atteindre 129,31, peu avant la fermeture du marché. Il s'établissait à 129,07 à la fin, soit un gain de 2,48.

Inco a pris 2 1/8 à 94 5/8, Dome Petroleum 1 1/4 à 33 7/8, Alcan 1 à 28 5/8, CPR 3/4 à 56 1/2 et Massey-Ferguson 5/8 à 22 5/8.

Parmi les autres industrielles qui ont fait leur marque, Texaco a gagné 2 1/4 à 68, Imperial Oil 1/2 à 55 1/2, et Husky Oil 5/8 à 12 5/8.

Falconbridge s'est élevé de 2 à 90 et Noranda de 3/4 à 47 7/8. Les aciers se sont également raffermis, alors que Stelco se hissait de 3/4 à 19 3/4 et Dofasco de 5/8 à 18.

Les pétroles de l'Ouest étaient forts. Canadian Superior a grimpé de 7/8 à 29 3/8, Union Oil de 1/2 à 32 1/2 et Banff de 1 5/8 à 17 5/8.

Bourse de New York

Wall Street continuait d'être vigoureux hier

NEW YORK — La reprise a pris de l'ampleur à Wall Street où l'indice des industrielles regagne plus de dix points dans le cadre de l'activité la plus élevée depuis le 16 novembre. La demande a été stimulée par la tendance à la hausse sur les prix des métaux non ferreux, notamment de l'aluminium, et par une détente sur les taux d'intérêt. Grâce à cette forte poussée l'indice des industrielles a nettement dépassé le cap des 800 qui était considéré comme un difficile barrage à la hausse.

En clôture, on dénombrait 750 hausses contre 439 baisses. La séance a été marquée par la plus importante transaction faite sur une seule valeur: un bloc de 487,500 Alcan Aluminium (précédemment Aluminium Ltd.) a été échangé, ce qui dépasse de 91,500 titres le précédent record établi le 6 septembre 1963 avec une transaction portant sur Sperry Rand. Les aluminums ont d'ailleurs figuré parmi les vedettes de la séance en raison d'un article du Wall Street Journal selon lequel une hausse du prix du métal léger de première fusion apparaît inévitable à brève échéance et que le gouvernement aura plus de mal à s'y opposer que lors de la précédente tentative faite par les producteurs.

Parmi les autres compartiments les plus en vue, on note les cuprifères, les ordinateurs, les compagnies aériennes, les télévisions et les chimiques. Ces dernières ont profité de la récente hausse des prix de l'eau de chlore et de la soude caustique. Les pharmaceutiques, les pétroles, les caoutchoucs et les aciers ont également progressé.

Parmi les valeurs canadiennes, International Nickel menait avec un gain de 1 1/2 à 87 1/2. Canadian Pacific a pris 1/4, Donby Mines a baissé de 1/4, Granite Mining de 1/4 et Hudson Bay Mining de 1/4.

À la Bourse américaine, les prix ont monté: Preston Mines a gagné 1/4 et Scurry Rainbow 1/4.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrit à 808,01 en hausse de 10,38 points; celui des chemins de fer à 203,41 en hausse de 2,09; celui des services publics à 134,27 en baisse de 0,08; 8,980,000 actions changent de main dont 1,090,000 au cours de la dernière demi-heure.

Un marché modéré a permis le changement de main de 2,967,000 actions comparativement à 2,779,000 mardi.

L'indice de la Bourse de Toronto a avancé de 1,77 à 141,22. Les avances ont dépassé les déclinés par 230 contre 166, 231 actions demeurant inactives.

Les pétroles, à de nouveaux sommets pour l'année

TORONTO, P.C. — Les valeurs ont pris du terrain à la Bourse de Toronto, hier, et le plus haut essor de l'indice industriel, depuis le 30 juillet 1965, a été enregistré.

L'indice a pris 1,84 à 147,33. L'indice des pétroles de l'Ouest a monté pour la quatrième journée consécutive pour atteindre 129,31, peu avant la fermeture du marché. Il s'établissait à 129,07 à la fin, soit un gain de 2,48.

Inco a pris 2 1/8 à 94 5/8, Dome Petroleum 1 1/4 à 33 7/8, Alcan 1 à 28 5/8, CPR 3/4 à 56 1/2 et Massey-Ferguson 5/8 à 22 5/8.

Parmi les autres industrielles qui ont fait leur marque, Texaco a gagné 2 1/4 à 68, Imperial Oil 1/2 à 55 1/2, et Husky Oil 5/8 à 12 5/8.

Falconbridge s'est élevé de 2 à 90 et Noranda de 3/4 à 47 7/8. Les aciers se sont également raffermis, alors que Stelco se hissait de 3/4 à 19 3/4 et Dofasco de 5/8 à 18.

Les pétroles de l'Ouest étaient forts. Canadian Superior a grimpé de 7/8 à 29 3/8, Union Oil de 1/2 à 32 1/2 et Banff de 1 5/8 à 17 5/8.

Un marché modéré a permis le changement de main de 2,967,000 actions comparativement à 2,779,000 mardi.

L'indice de la Bourse de Toronto a avancé de 1,77 à 141,22. Les avances ont dépassé les déclinés par 230 contre 166, 231 actions demeurant inactives.

Les pétroles, à de nouveaux sommets pour l'année

TORONTO, P.C. — Les valeurs ont pris du terrain à la Bourse de Toronto, hier, et le plus haut essor de l'indice industriel, depuis le 30 juillet 1965, a été enregistré.

L'indice a pris 1,84 à 147,33. L'indice des pétroles de l'Ouest a monté pour la quatrième journée consécutive pour atteindre 129,31, peu avant la fermeture du marché. Il s'établissait à 129,07 à la fin, soit un gain de 2,48.

Inco a pris 2 1/8 à 94 5/8, Dome Petroleum 1 1/4 à 33 7/8, Alcan 1 à 28 5/8, CPR 3/4 à 56 1/2 et Massey-Ferguson 5/8 à 22 5/8.

Parmi les autres industrielles qui ont fait leur marque, Texaco a gagné 2 1/4 à 68, Imperial Oil 1/2 à 55 1/2, et Husky Oil 5/8 à 12 5/8.

Falconbridge s'est élevé de 2 à 90 et Noranda de 3/4 à 47 7/8. Les aciers se sont également raffermis, alors que Stelco se hissait de 3/4 à 19 3/4 et Dofasco de 5/8 à 18.

Les pétroles de l'Ouest étaient forts. Canadian Superior a grimpé de 7/8 à 29 3/8, Union Oil de 1/2 à 32 1/2 et Banff de 1 5/8 à 17 5/8.

Un marché modéré a permis le changement de main de 2,967,000 actions comparativement à 2,779,000 mardi.

L'indice de la Bourse de Toronto a avancé de 1,77 à 141,22. Les avances ont dépassé les déclinés par 230 contre 166, 231 actions demeurant inactives.

Les pétroles, à de nouveaux sommets pour l'année

TORONTO, P.C. — Les valeurs ont pris du terrain à la Bourse de Toronto, hier, et le plus haut essor de l'indice industriel, depuis le 30 juillet 1965, a été enregistré.

L'indice a pris 1,84 à 147,33. L'indice des pétroles de l'Ouest a monté pour la quatrième journée consécutive pour atteindre 129,31, peu avant la fermeture du marché. Il s'établissait à 129,07 à la fin, soit un gain de 2,48.

Inco a pris 2 1/8 à 94 5/8, Dome Petroleum 1 1/4 à 33 7/8, Alcan 1 à 28 5/8, CPR 3/4 à 56 1/2 et Massey-Ferguson 5/8 à 22 5/8.

Parmi les autres industrielles qui ont fait leur marque, Texaco a gagné 2 1/4 à 68, Imperial Oil 1/2 à 55 1/2, et Husky Oil 5/8 à 12 5/8.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Quebec Lithium Corp. ferme ses portes pour une période indéfinie

Quebec Lithium Corporation a tenu hier matin à 10 h 15 à l'Hotel Windsor, l'assemblée annuelle de ses actionnaires. Le rapport annuel qui leur fut soumis pour adoption révélait \$107,122 de profits pour le dernier exercice clos le 31 août 1966, au regard de \$1,342,745 durant l'exercice financier précédent, soit donc l'équivalent de 4 et 1/2 l'action ordinaire, comparativement à 49 et 1/2 l'action. Comme on sait, à cause d'une grève en cours, la production a cessé en octobre et elle n'a pas été reprise. Incidemment, selon son président M. Pierre Beauchemin "toute opération cessera à la fin de cette année, pendant une période indéfinie, vu l'insuffisance des débouchés, le manque de marchés appropriés et, enfin, à cause de la découverte aux E.-U. d'une mine du même genre, dont l'exploitation de seulement 224,386 tonnes de minerai (497,268 tonnes). Les prix encore plus élevés mais anormaux reçus pour le cuivre, des ajustements excédentaires de l'ordre de \$600,000 résultant de la production de l'année précédente et les revenus du traitement à forfait des minerais de "Cupra" ont contribué à maintenir les profits d'opérations à \$3,213,134 vs \$6,651,996. Votre compagnie a de plus bénéficié de \$350,000 en dividendes reçus de sa filiale Cupra. Les réserves de minerai au 1er septembre 1966 ont été établies à 420,358 tonnes vs 603,390 en 1965 ce qui implique environ deux autres années de production. Les travaux d'explorations effectués à la propriété Solbec ont à nouveau donné des résultats négatifs. En juillet 1963, après une grève de cinq mois, la convention collective d'une durée de trois ans, conclue entre votre compagnie et le syndicat, accordait en plus de bénéfices marginaux, une augmentation immédiate de 11% sur les salaires suivie d'une augmentation de 3% douze mois plus tard. La clause salariale était négociable pour la troisième année. Pour éviter un nouvel arrêt de travail, vos administrateurs ont consenti à une nouvelle augmentation de 20%. Cette entente expira en juillet 1966. Les récentes négociations pour une nouvelle entente collective menèrent à une impasse concernant les salaires. Les employés ayant déjà autorisé leur local à déclarer la grève, vos administrateurs face aux exigences démesurées des négociateurs, décidèrent de suspendre les opérations jusqu'à la signature d'une convention qui tiendrait compte des réalités de l'industrie minière dans son ensemble et qui ne conduira pas à des dislocations socio-économiques. Il ne serait ni opportun ni raisonnable de sanctionner des augmentations de salaires de l'ordre de 35% tous les trois ans, disent-ils.

Hastings Mining and Development Co. a vu son profit se contracter de moitié

En l'absence du Dr Pierre Beauchemin, président de Hastings Mining and Development Co. Ltd., M. Jean-Jacques Beauchemin présida, hier matin, l'assemblée annuelle de cette entreprise, tenue à l'Hotel Windsor. Présentant le rapport annuel aux actionnaires pour adoption, il leur fit remarquer que "le profit net s'est maintenu à \$2,194,642 en 1966 vs \$5,229,148 en 1965 malgré l'extraction et l'usage de seulement 224,386 tonnes de minerai (497,268 tonnes). Les prix encore plus élevés mais anormaux reçus pour le cuivre, des ajustements excédentaires de l'ordre de \$600,000 résultant de la production de l'année précédente et les revenus du traitement à forfait des minerais de "Cupra" ont contribué à maintenir les profits d'opérations à \$3,213,134 vs \$6,651,996. Votre compagnie a de plus bénéficié de \$350,000 en dividendes reçus de sa filiale Cupra. Les réserves de minerai au 1er septembre 1966 ont été établies à 420,358 tonnes vs 603,390 en 1965 ce qui implique environ deux autres années de production. Les travaux d'explorations effectués à la propriété Solbec ont à nouveau donné des résultats négatifs. En juillet 1963, après une grève de cinq mois, la convention collective d'une durée de trois ans, conclue entre votre compagnie et le syndicat, accordait en plus de bénéfices marginaux, une augmentation immédiate de 11% sur les salaires suivie d'une augmentation de 3% douze mois plus tard. La clause salariale était négociable pour la troisième année. Pour éviter un nouvel arrêt de travail, vos administrateurs ont consenti à une nouvelle augmentation de 20%. Cette entente expira en juillet 1966. Les récentes négociations pour une nouvelle entente collective menèrent à une impasse concernant les salaires. Les employés ayant déjà autorisé leur local à déclarer la grève, vos administrateurs face aux exigences démesurées des négociateurs, décidèrent de suspendre les opérations jusqu'à la signature d'une convention qui tiendrait compte des réalités de l'industrie minière dans son ensemble et qui ne conduira pas à des dislocations socio-économiques. Il ne serait ni opportun ni raisonnable de sanctionner des augmentations de salaires de l'ordre de 35% tous les trois ans, disent-ils.

Les actionnaires d'Hasting ont reçu \$7,500,000. en dividendes depuis ses débuts

Continuant son analyse du rapport d'Hastings Mining and Development Co., M. J.-Jacques Beauchemin fit remarquer aux détenteurs d'actions de cette entreprise que, depuis le 9 septembre 1966, l'usine Solbec est immobilisée et les employés y font du piquetage. "Durant l'exercice fiscal écoulé, \$3,000,000 furent versés en dividendes, soit \$0,60 par action. Les dividendes sont maintenant payés trimestriellement et le premier de ces versements, soit \$0,10 l'action, a été payé le 19 septembre 1966. Depuis ses débuts, votre compagnie a versé aux actionnaires un total de \$7,500,000, représentant \$1,50 l'action. "Votre compagnie participe avec Sulfico, Sullivan Cons. et Quebec Lithium à l'évaluation d'une propriété minière située dans le canton Northumberland, N.B. Suivant les termes de l'option obtenue de Chesterville Mines Limited en mars 1966, les quatre compagnies auront le droit de se partager également jusqu'à concurrence de 77,5% du capital-actions d'une nouvelle compagnie à incorporer si l'option est exercée. "Les récents vingt-cinq mille pieds de forage à diamant ont confirmé la présence d'environ 2 millions de tonnes de minerai accessibles au minage par coupe ouverte. La teneur de cette zone serait 0,9% cuivre, 2,3% zinc, 0,9% plomb et 0,3 once d'argent par tonne. Des tests préliminaires ont indiqué des teneurs notables de cadmium et de bismuth. "Des forages antérieurs avaient de plus indiqué le profondément en profondeur de cette zone sur une longueur de 2,500 pieds et une largeur de 500 pieds. On y trouve exclusivement du cuivre. Cette zone implique déjà plus d'un million de tonnes de minerai dont la teneur serait de l'ordre de 1,7% en cuivre. Les limites de ces zones de minerai ne sont pas encore connues. Vos administrateurs envisagent déjà d'exercer cette option."

Cupra, une filiale d'Hastings, qui contrôle Solbec, vient de passer un contrat de 3 ans avec ses mineurs

Poursuivant son analyse des activités d'Hastings Mining durant la période fiscale terminée le 31 août 1966, M. J.-Jacques Beauchemin qui présida l'assemblée d'hier, fit remarquer aux actionnaires de cette entreprise "qu'à défaut d'être alimentée par le minerai de Solbec, son atout sera par celui de la Société Minière Cupra Ltée, qui vient de passer, avant hier soir, un contrat de 3 ans avec ses employés. Qui sait si, à la suite de cette convention de travail, il n'y aura pas reprise prochainement des travaux à la mine Solbec. Les réserves de minerai de cette dernière mine s'élevaient, au 1er septembre 1966, à 426,358 tonnes et au dire de M. Maurice Scott, "les chances de les augmenter seraient bien minces." Heureusement que celles de Cupra sont estimées à 833,719 tonnes; ce qui permettrait d'espérer en une longévité d'au moins 3 ans pour Hastings Mining, en se basant sur l'usage actuel de 224,386 tonnes par année. Cela, si l'on a pas d'autres découvertes sur Solbec, Cupra ou ailleurs... car comme on sait la direction du groupe minier Sullivan poursuit sans cesse des recherches à l'extérieur, particulièrement au Nouveau-Brunswick. Les succès obtenus à ce jour sont de bon augure pour l'avenir du groupe et-dessus mentionné, malgré ses écueils récents.

Marcel CLEMENT

À noter...

La Bourse de Montréal a été avisée par la Royalite Oil Company, Limited qu'elle procédera au rachat le 1er janvier 1967, de toutes ses actions privilégiées, convertibles, 5 1/2%, au prix de remboursement de \$25,25, ainsi qu'une somme égale au dividende régulier trimestriel, au taux de 5 1/4 p.c. par année, pour la période allant du 1er octobre 1966 à la date du rachat. Les actions privilégiées seront rayées de la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à la fermeture des affaires de cette dernière le 30 décembre 1966.

Le président de la Banque Royale a laissé entendre devant les membres du comité bancaire siégeant à Ottawa que "Roynat, Ltd., serait peut-être dans l'obligation de hausser ses taux pour les emprunts peu élevés."

Des soumissions seront reçues le jeudi 8 décembre 1966 pour \$135,000,000 de bons du Trésor du gouvernement canadien, jouissance et livraison le 9 décembre 1966, dont \$105,000,000 en bons à 91 jours et \$30,000,000 à 182 jours. \$135,000,000 de bons en circulation arriveront à l'échéance le 9 décembre 1966.

La production de véhicules automobiles au Canada diminue de 1,6 p.c. en octobre (72,848 contre 71,756) et s'élève à 728,450 en janvier-octobre (672,173 en 1965). Une autre baisse a été enregistrée en juillet alors que la production a diminué de 19,8 p.c. (50,253 contre 62,581 en 1965).

Les véhicules étrangers qui sont entrés au Canada sur laissez-passer en octobre atteignent le chiffre de 626,070, hausse de 6,7 p.c. sur les 586,582 d'octobre 1965. Au cours de la période de dix mois 8,104,556 véhicules étrangers sont entrés, hausse de 6,8 p.c. au regard des 7,586,938 d'un an plus tôt.

Le restaurant

des gens de goût

Reservations: Stationnement à Mario l'intérieur, entrée par 866-2657 la rue Saint-Jacques

Ouvert en semaine à partir de 11 h. 30 du matin. Le samedi et le dimanche, à partir de 5 h. du soir.

BÉLANGER INC.

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES

800, PLACE VICTORIA - MONTREAL - TEL. 861-1461

FONDS POUR LES SINISTRÉS D'ITALIE

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal est autorisée à accepter les dons faits par le public en faveur des sinistrés de l'inondation de la ville de Florence, en Italie. La Banque d'Epargne remettra un reçu officiel à chaque donateur et les sommes ainsi recueillies seront transmises directement à la Croix-Rouge italienne.

Cette annonce ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'acheter ces obligations. L'offre est faite uniquement par le prospectus que l'on peut se procurer sur demande.

Nouvelle émission

\$9,900,000

L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

Obligations hypothèque générale

Datées du 2 janvier 1967

\$8,400,000 6 3/4 %, Série "B", échéant du 2 janvier 1968 à 1977 inclusivement

\$1,500,000 6 3/4 %, Série "C", échéant du 2 janvier 1968 à 1987 inclusivement

Fiduciaire: Société de Fiducie du Québec, Montréal

Le paiement en capital et intérêts de ces obligations sera garanti par le transport d'une subvention du gouvernement de la Province de Québec payable à même les deniers votés annuellement par la Législature de la Province de Québec.

PRIX: Sur demande

J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée

René T. Leclerc Incorporée

Dominion Securities Corporation Limited

Lagueux & DesRochers, Limitée

Floriade Mattheu Inc.

Société de Placements Ltée

Cours de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or

Curling



par
**Larry
Ouellette**

Le club GLENMORE, situé à Dollard-des-Ormeaux, est sorti victorieux du Grand Match pour le TROPHÉE EDMOND disputé samedi dernier dans 33 clubs des districts 1, 2 et 3, et auquel ont participé pas moins de 310 équipes. Le trophée est remis annuellement au club dont les équipes participantes enregistrent le plus haut pourcentage, dans les points pour et contre, au cours des rencontres du Grand Match. Le pourcentage de 60.9 du club GLENMORE lui a valu la victoire par une marge de 3.6 points sur son rival le plus proche, le CURLING DE BAIE D'URF dont la deuxième place, avec moyenne de 57.3 lui a valu le GRANITE ASSOCIATION TROPHY. Le club Glenmore avait inscrit 16 équipes et il a remporté 14 victoires contre deux défaites, tandis que Baie d'Urf, avec 10 équipes sur les rangs, a remporté six victoires, subi trois défaites et fait un match nul. Le club de curling de LENNOXVILLE s'est classé troisième avec un pourcentage de 56.8, suivi de VILLE MONT ROYAL 55.7; MONTREAL-OUEST 55.5; OTTERBURN 54.7; CEDARVIEW 54.3; SAINT-LAMBERT 54.0; HEATHER 53.6 et LORRAINE 53.5, qui prennent les dix premières places.

Entre la pierre et le balai

La pluie verglaçante qui inondait Toronto hier après-midi n'a en rien refroidi l'enthousiasme des Tuques Rouges de Montréal qui devaient se mesurer aux Tuques Bleues de l'endroit sur la patinoire extérieure du nouvel hôtel de ville de Toronto. Rejoint au téléphone hier après-midi, le préposé aux relations publiques de l'hôtel de ville a déclaré optimistiquement que le match avait été remis à 7 heures du soir. «Mais si la pluie continue, ajouta-t-il, nous prendrons quelques photos et nous irons ensuite livrer un autre genre de match au bar du Tam O'Shanter.» Il n'a pas dit si le trophée L. B. FOSTER, enjeu de la compétition, serait remis au dernier des Tuques Rouges ou Bleues à s'écrouler au pied du bar... Une soixantaine d'équipes représentant huit clubs de la zone de Québec se disputent, depuis lundi, les éliminatoires du championnat régional de Québec et district menant au championnat de curling mixte O'KEEFE de Québec. La grande finale aura lieu samedi, au Québec Winter Club... L'équipe de curling nationale de Suisse arrivera à Montréal à la fin d'avril et livrera une série de matches dans des clubs de la métropole, coïncidant avec les premiers événements de l'exposition universelle.

Baseball: Nationale

Ellsworth passe à Philadelphie et Ray Culp à Chicago

PHILADELPHIE — Les Phillies de Philadelphie ont annoncé hier l'acquisition du lanceur Dick Ellsworth, des Cubs de Chicago, en retour de Ray Culp, lanceur, et d'une somme d'argent non révélée. La fiche de Culp la saison dernière a été de sept victoires contre cinq défaites. Sa moyenne de points mérites contre lui a été de 3.03.

Le gérant général John Quinn, des Phillies, a également déclaré que le vétéran lanceur Joey Jay, qui vient d'obtenir son congé sans condition des Braves d'Atlanta, a été invité au camp d'entraînement des Phillies au printemps prochain.

Ray Culp avait demandé à être échangé. Il avait encaissé un bon de \$100,000 pour se joindre aux Phillies; il n'a jamais connu de mauvaise saison, avec eux, sa fiche montrant toujours plus de victoires que de défaites au cours de ses quatre années dans les ligues majeures. Sa meilleure saison fut en 1965, alors qu'il remporta 14 victoires et subit 10 défaites. Ellsworth aurait reçu de son côté un bon de \$50,000 lorsqu'il signa avec les Cubs en 1968.

La fiche d'Ellsworth fut de 22-10 en 1963, sa meilleure saison dans les ligues majeures. Le gérant Gene Mauch, des Phillies de Philadelphie, a déclaré qu'il avait l'intention de faire d'Ellsworth son quatrième lanceur débutant. Les trois autres sont Chris Short, Jim Bunning et Larry Jackson.

Gary Begg est opéré

WINNIPEG — Le défenseur Gary Begg de l'équipe Nationale de hockey du Canada, ne pourra jouer au cours des deux prochaines semaines, a-t-on annoncé hier. Begg a subi avec succès une opération à une épaule. Le chirurgien lui a retiré un fragment d'os qui le faisait souffrir depuis le début de la saison. Il manquera la prochaine joute du 18 décembre alors que l'équipe Nationale rencontrera une équipe soviétique à Victoria.

Ashe a encore raison d'Emmo

ADELAIDE, Australie — L'Australie a défait les Etats-Unis par 4 matches à 2 hier dans des rencontres de même type que celles de la Coupe Davis. Le seul Américain à gagner sa rencontre hier fut le Porto-Ricain Charles Passarelli, qui a eu raison de John Newcombe au compte de 6-4 et 6-2.

L'Australie avait pris une avance de 2-1 mardi lorsque Tony Roche avait battu Allen Fox et que Roche et Newcombe triomphèrent de Richey et Passarelli, après que Arthur Ashe eut vaincu Roy Emerson.

Dans les matches d'hier, Fred Stolle, l'actuel champion des Etats-Unis, a disposé de Cliff Richey, 6-4, 3-6 et 6-4, et dans le double, Roy Emerson et Fred Stolle ont défait Ashe et Passarelli au compte de 6-2 et 6-2.



Arthur Ashe, le meilleur joueur de tennis des Etats-Unis, systématiquement relégué dans l'ombre par George McCall, capitaine de l'équipe américaine de Coupe Davis, et qui continue de battre les Australiens en commençant par les champions!

La CAHA s'oppose à la tournée de deux équipes montréalaises en Europe

MELVILLE — Selon Gordon Juckes, secrétaire de l'Association canadienne de hockey amateur, l'Association de hockey amateur du Québec devrait avoir reçu aujourd'hui même une lettre dans laquelle la CAHA s'opposerait à la tournée projetée de deux équipes de calibre pee-wee en Europe.

Juckes a déclaré que la CAHA s'oppose carrément à des tournées faites par des joueurs dont l'âge est de moins de 16 ou 15 ans. De plus, Gordon Juckes a révélé que Fred Page, de Vancouver, président de l'association de la Colombie-Britannique, lui a rappelé que toute tournée européenne doit être organisée par la CAHA et non par une association provinciale.

Selon Page, cette tournée de deux équipes de Montréal organisée à la suite d'une lettre envoyée au gouvernement français devait débuter en Angleterre pour ensuite se continuer en France. Il était question de jouer chacun cinq parties l'une contre l'autre, sans jouer toutefois contre aucune équipe européenne.

Un règlement récemment adopté cependant défendrait ces tournées par des équipes dont l'âge n'est que de 15 ans ou moins. Gordon Juckes a également révélé que Fred Page s'opposerait vivement à ce projet. On sait que si l'association du Québec veut donner suite à ce projet elle devra obtenir la majorité des votes des autres filiales de la CAHA réunies en assemblée spéciale à cet effet.

Outil publicitaire d'une rare qualité

QUEBEC — Le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche vient de publier une nouvelle brochure portant sur les poissons combattifs du Québec. Elle a été réalisée avec le plus grand soin, et même si elle a pour but de vulgariser la pratique d'un sport déjà fort populaire, les planches qui l'illustrent ont une valeur scientifique incontestable. Selon M. Gabriel Loubier, titulaire du ministère, les seize dessins de poissons qui en ornent les pages ont été exécutés d'après nature par le peintre Normand Lauzon et soumis à l'œil critique du biologiste Vianney Legendre, de la direction générale de la chasse et de la pêche, l'une des grandes autorités en la matière. La direction générale du tourisme aurait pu se limiter, comme c'est généralement le cas dans les autres provinces, états ou

pays pour des imprimés de cette nature, à d'aimables esquisses destinées à rehausser la toilette typographique de la brochure, mais elle a préféré joindre l'utile à l'agréable en lui donnant une haute valeur documentaire. Les spécialistes en questions halieutiques qui ont suivi de près l'exécution des planches et qui ont examiné la brochure au moment où elle sortait des presses ont d'avis qu'au point de vue graphique, un tel degré d'excellence a rarement été atteint dans le domaine de la pêche sportive, en ce qui a trait aux imprimés produits pour distribution massive. «C'est un autre jalon, a poursuivi M. Loubier, que la direction générale du tourisme a posé dans ses efforts incessants pour doter le Québec d'une propagande qui soit à la fine pointe de la qualité.»

Un contenu varié

Cette brochure contient des planches de l'ombre de fontaine (truite rouge), de l'ombre chevalier de mer (ombre de l'arctique), du touladi (truite grise), de la truite arc-en-ciel, de la truite franche (brune), de la quananique, du saumon de l'Atlantique, du maslinon, du grand brochet, du brochet maille, du brochet d'herbe, du doré jaune, de l'achigan à petite bouche et du rayé. Chaque planche s'accompagne de notes: régions où l'espèce se trouve, leurres à utiliser, prises-record, etc. La brochure s'ouvre sur une carte des districts du Québec qui donne la nature des poissons qui y existent et sur une appréciation de leur abondance; elle se termine par des renseignements sur la pêche à travers la glace.

Le manuscrit a tout d'abord été préparé par M. Bruce Bailey, qui est chargé, au sein de la direction générale du tourisme, de renseigner les correspondants qui se proposent de venir pêcher ou chasser dans le Québec. Il a été revu par M. Louis-Philippe Gagnon, ancien sous-ministre adjoint à la direction générale de la chasse et de la pêche. Il a été traduit par un naturaliste bien connu, M. Claude

Mélançon. Enfin, le biologiste Legendre lui a donné les retouches finales en plus de surveiller l'exécution des planches. La première édition de ce nouvel outil publicitaire a été tirée à 100,000 exemplaires, en ce qui concerne la grande diffusion que la direction générale du tourisme se propose de lui assurer. Nul doute que cet imprimé contribuera dans une intéressante mesure à retenir dans le Québec une forte proportion des touristes qui viendront visiter l'exposition universelle l'année prochaine.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION
Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 - 288-2152

ELECTRICIEN
Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
R.A. 1-9630
6305, 25 av. Rosemont

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salons de montre sont déménagés à 214 ST-ALEXANDRE. PRES CRAIG Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de rempa, salles de montage, tapisseries de meubles de bureau, etc., etc., en somme.
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notes notre nouveau téléphone: 861-5771

Ford et Goalby prennent les devants dans l'Omnium national de la PGA

PALM BEACH GARDENS, Flo. — Bob Goalby et Doug Ford, avec une ronde de 65 (7 coups sous la normale), ont pris le premier rang, hier à l'ouverture du tournoi National annuel de la PGA par équipes.

L'omnium est doté d'une bourse de \$275,000 cette année pour la première fois

et il devient le plus prestigieux tournoi de golf au monde.

Le premier prix est de \$50,000. Avec 66, venaient au deuxième rang hier: Joe Lopez Sr et Jr, père et fils, et à égalité Jim Owen et Bob Erickson.

C'est sous la pluie et le vent que s'est jouée cette première ronde du tournoi

National. Ron Gillette et Jim McPhate ont terminé au troisième rang avec une fiche de 67.

Doug Ford a connu une excellente journée en caillant des birdies sur des distances de 25, 20, 15 et 12 pieds tandis que Goalby faisait aussi sa part dans ce domaine avec des birdies depuis des distances de 15, 12 et 14 pieds.

Charpentier et Morrisette à surveiller au tournoi du circuit professionnel Dow

Pour une deuxième fois consécutive cette année, le Salon Champion de Greenfield Park sera l'hôte du Circuit professionnel Dow. Cette quatrième édition du programme pour la saison 1966-67 offrira plus de \$2,000 en bourse pour les sections hommes et dames.

Au-delà de 1,500 quilleuses et quilleuses ont participé aux tournois du circuit cette année, pour se diviser une bourse totale de \$6,950. Le plus vieux circuit de la province en sera à son 55ème tournoi de qualification depuis les débuts qui remontent à 1900.

Devant les surprises enregistrées lors des trois premiers tournois, on estime qu'un nombre record de quilleuses et quilleuses viendront de tous les coins de la province. Jean Benoit, président du circuit, nous déclarait qu'il s'attend à recevoir au-delà de 500 participants dans la journée de samedi.

Les prédictions des experts sont des plus confuses, en ce qui regarde les grands favoris qui décrocheront les honneurs du quatrième tournoi du Circuit Dow. Les résultats des premiers tournois nous démontrent que de nouvelles figures ont pris la vedette du monde des petites quilles et ce quatrième tournoi pourrait fort bien confirmer encore une fois cette réalité. Après les magnifiques performances de Gilles Masson de Joliette, Hector Durocher de Montréal et Maurice Valois de St-Jérôme, qui tous trois gagnèrent les honneurs des trois premiers tournois, les Lavigne, Boyer, Charpentier, Morrisette, Ainslie, Sigouin, Wilky et les frères Bolduc, devront batailler beaucoup pour s'ils veulent reprendre la place qui leur est due et ainsi garder la suprématie dans les tournois du Circuit professionnel Dow.

Par contre, il est fort probable que Jean-Paul Charpentier et André Morrisette, qui connaissent actuellement un succès sans précédent à l'émulsion "Télé-Quilles", causent de fortes surprises en employant cette formule magique qui leur a permis d'emporter jusqu'ici \$11,570 à l'émission de Jean Pélouin. Un gain pour l'un ou l'autre de ces excellents quilleuses le conduirait aux plus hauts honneurs que seul François Lavigne a connu à ce jour.

A mesure que la saison avance, les rondes du Circuit

Les Russes préfèrent le Canada aux E-U

MELVILLE — L'équipe Nationale de Russie, au hockey, a décidé de ne pas se rendre aux Etats-Unis cette année afin de pouvoir s'accorder plus de temps au Canada.

L'association canadienne de hockey amateur vient tout juste d'annoncer quatre autres rencontres additionnelles des Russes au Canada. Les Russes joueront le 23 décembre à Corner Brook, à Terre-Neuve, le 26, à St. John, Terre-Neuve, le 28 à St-Jean, au Nouveau Brunswick et le 30, à Halifax, en Nouvelle-Ecosse.

L'équipe Nationale Russe jouera alors trois parties dans le tournoi du Centenaire, à Winnipeg, puis une série de trois autres joutes contre l'équipe Nationale du Canada, à Montréal, le 8 janvier, à Toronto, le 10 et à Kitchener, le 12.

Les Selects de Moscou, dont la plupart des membres ont été choisis en vue des championnats olympiques de 1968, arriveront à Vancouver le 15 décembre pour une tournée de huit parties.

Pour qui sait distinguer...

O.F.C.

WHISKY CANADIEN

DISTILLERIES VIELLEUX ET EMBOUTEILLERIES AU CANADA PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD. VALLEYFIELD, CANADA

Les mots croisés du "DEVOIR"

Pour ce nom introuvable
consultez "LE DICTIONNAIRE DES MOTS CROISÉS"
(Les Éditions de l'Homme) — En vente partout à \$3.50

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT
1—Qui n'a pas confiance dans son destin
2—Grande frayeur — Etalon
3—Ouvrage de protection — Epais chez le porc
4—Qui tient de la folie — Infinitif
5—Note inversée — Plonge dans un liquide
6—Personnel — Conduite — Voyelles
7—Infinitif — Variété de pomme — Joue un grand rôle dans la ruche
8—Dessin — Conjonction
9—Libéré sans peine
10—Accueilli par des cris — Canard
11—Ensemble militaire — Paroisse
12—Ne reconnaît pas — Qui ont trop travaillé

VERTICALEMENT
1—Pour un navire en danger de sombrer — Unité de temps
2—Lame — Ville biblique — Hurlement
3—Résultat d'addition — Adverbe — Personnel
4—Grand magasin alimentaire
5—Prénom russe — Périodes de l'année française près de l'Amérique

Solution d'hier
Horizontalement: —
1—BRICOLEURS
2—RAVIN
3—AMONCELER — ME
4—CEINT — OTE — EN
5—RAUQUE — DU
6—NUE — OUIR — BUE
7—SIENNES
8—INDUIT — EIRE
9—ATTelage
10—RAS — EE — EST
11—SITE — RIETUR
12—RE — LAISSES

Verticalement: —
1—BRACONNIERS
2—RAME — AIR
3—IVOIRE — STE
4—CINNA — UA
5—ONCTUOSITE
6—QUITTERA
7—EBLOUE — II
8—ETERNELLES
9—RIRE — NIA — US
10—BERGÈRE
11—MEDUSEES
12—AVENUE — TAS

On demande

Corby
quand on désire
un vrai whisky
canadien possédant
une saveur allechante,
fraîche et légère



Nage de fantaisie

Le club de natation "Concordia B" tiendra ses prochains concours de nage de fantaisie, le 10 décembre pour le district no 2 à la piscine St-Michel, 3300 rue St-Dominique, à 1 h. p.m.

Boxe

ABERAVON, pays de Galles — Howard Winston, champion d'Europe des poids plume, a battu hier soir l'aspirant Lenzie Williams, pays de Galles, par arrêt de l'arbitre à la 8e reprise d'un combat prévu de quinze assauts.

EN ASSURANCES
POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER
FIEZ-VOUS TOUJOURS A:

Horace Labrecque & Fils Limitée

(fondée en 1911)
1411, RUE CRESCENT, MONTREAL — Tél. 849-2371
Courtiers d'Assurance Agréés

L'ADLM veut une étude sur la fonction des centres et les besoins du marché pour le personnel spécialisé en loisirs

Ces jours derniers, l'Association des directeurs de loisirs municipaux du Québec tenait une session d'études à l'Institut coopératif Desjardins, à Lévis. Ces assises comportaient deux séances d'études sur des sujets d'actualité qui touchent de très près l'action de l'ADLM: les centres culturels et les écoles de techniciens en loisirs.

Après exposés et discussions avec les différentes personnes qui siégeaient sur les panels et qui ont apporté de multiples informations valables, il a été réalisé qu'il existait deux situations de fait: 60 centres culturels ont été construits à la fin de 1967; 161 candidats techniciens en loisirs fréquentent les trois écoles ouvertes en septembre dernier et un bon nombre d'entre eux seront sur le marché du travail dans un an et demi.

Or, dans les deux cas, les directeurs municipaux de la récréation, futurs employeurs des techniciens et, dans plusieurs cas, futurs responsables des équipements importants que seront les centres culturels, n'ont pas été consultés. L'Association n'ayant

pas plus d'un an d'existence on peut comprendre qu'elle n'ait pas été consultée en tant que groupe, mais on s'étonne qu'aucun professionnel, engagé directement dans la récréation communautaire, n'ait participé, en tant qu'individu, à l'élaboration de ces projets. Dans les deux cas, il s'agit de réalisations qui engagent

le loisir et la culture de masse pour une génération ou plus; elles ont été lancées sans une orientation précise et sans une définition claire des objectifs. Maintenant qu'ils sont groupés en association, les directeurs de services municipaux de loisirs entendent faire valoir leurs opinions et souhaitent être consultés.

Etude plus poussée

Dans trop de cas, les centres culturels ont été construits sans une connaissance valable des besoins du public sans un effort pour les intégrer dans les services et les équipements déjà existants et sans une politique générale du développement de la culture au Québec. Avant qu'il ne se fasse trop de gaspillage de talents, de temps et d'argent, il faut examiner les fonctions de ces centres, leur contenu, leur animation et leurs relations avec les au-

tres équipements de loisirs et de culture.

Quant aux écoles de techniciens en loisirs, l'ADLM croit qu'une étude des besoins du marché pour le personnel spécialisé en loisirs, à tous les niveaux, aurait dû précéder la création des écoles. A défaut d'une telle étude et devant le grand nombre d'étudiants inscrits aux cours, il faudrait maintenant procéder à un sondage auprès des futurs employeurs de ces techniciens.

Représentation souhaitée

L'ADLM souhaite être représentée au comité consultatif de ces écoles auprès du Ministère de l'Éducation. Actuellement, plusieurs questions se posent à ce sujet: la formation des techniciens est-elle terminale ou transitoire; permettra-t-elle l'accès à des études supérieures; à quel niveau ces techniciens pourront-ils être utilisés; le contenu du programme de cours est-il le même dans les trois écoles?

Autant de questions qui ne trouveront de réponse que dans une étude d'envergure sur les besoins du Québec en personnel de direction et d'animation dans le domaine du loisir et du développement culturel. L'ADLM est prête à appuyer entièrement tout effort en ce sens et garantit sa collaboration et celle de ses membres à cette étude.

Les personnes qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ces assises sont: pour le débat sur les centres culturels, M. Yvon Thiboutot, con-

seiller culturel auprès du Service du Centenaire, M. Marc Laplante, sociologue et M. John Zauhar, directeur de la récréation à Rimouski; pour le débat sur les écoles de techniciens en loisirs, M. Arthur Sheedy, directeur du Département d'éducation physique à l'université de Montréal, M. l'abbé Ronald Landry, de l'École des techniciens en loisirs de Rivière-du-Loup et M. Marc Beaudin, président de l'Association des étudiants de l'école de Montréal (Institut de technologie, loisirs et sports).

Le programme comportait également un exposé sur le loisir - danse par M. Grégoire Marcell et un exposé sur le hockey mineur dans le Québec par M. Aime Constantin. Au cours de l'Assemblée générale spéciale qui eut lieu le vendredi soir, un nouveau directeur a été élu en remplacement de M. Pierre Brodeur, démissionnaire: M. René Gauthier, de Victoriaville.

HOCKEY

LIQUE NATIONALE
Montréal 6 Toronto 3
New York 4 Boston 2
LIQUE AMERICAINE
Pittsburgh 6 Hershey 4
LIQUE JUNIOR "A" QUÉBEC
Sorel 3 Tr-Rivières

CE SOIR

LIQUE NATIONALE
New York 4 Detroit
Chicago 3 Boston 2
LIQUE JUNIOR "A" HAMILTON
Toronto 3 Peterborough
LIQUE JUNIOR "A" QUÉBEC
Thérèse 4 Québec
Drumville 3 Sherbrooke
Shawinigan 3 Sorel

CLASSEMENT

LIQUE AMERICAINE									
(DIVISION EST)									
	G	P	N	Pt	Pt		G	P	N
Québec	13	8	3	95	80	29			
Hershey	12	7	2	102	89	26			
Baltimore	12	8	1	79	54	25			
Springfield	11	8	1	68	74	19			
Providence	2	16	4	54	102	8			
(DIVISION OUEST)									
	G	P	N	Pt	Pt		G	P	N
Pittsburgh	13	9	1	103	79	27			
Rochester	13	9	1	103	79	27			
Cleveland	7	9	3	73	76	17			
Buffalo	5	15	4	73	117	14			

Nicklaus et Palmer en tête

PALM BEACH GARDENS, Floride. — Jack Nicklaus et Arnold Palmer ont amplement compensé pour un bogey avec 10 birdies hier en prenant les devants au début du championnat par équipes de la PGA, doté de bouées de \$250.000, grâce à une ronde de 63, devançant ainsi Doug Ford et Bob Goalby qui avaient pris les devants temporairement au début de l'après-midi.

En réussissant ainsi leur meilleure ronde en tant que coéquipiers, soit un coup de plus seulement que le record du parcours: Palmer a calé six birdies et Nicklaus, quatre. Les frères Jay et Lionel Herbert, Burt Weaver et Wes Ellis, Tom Shaw et Joe Carr, Howie Johnson et Cris Blocker suivaient avec des 64, précédant à 65, Bob Goalby et Doug Ford, Dave Hill et Charles Sifford, Doug Sanders et Al Besselink, Billy Ferrell et Dave Lichardus, Larry Wise et Bill Storrer, Bobby Mitchell et Wright Garrett, Chick Harbert et Vile Ghezzi.

Seize des 120 équipes de deux golfeurs en quête du premier prix de \$50.000 affichaient des totaux de 66. On y notait celle de Wilf Homannik, de Winnipeg, et Ralph Montoya et les champions actuels Gay Brewer et Butch Baird. Palmer et Nicklaus s'étaient classés au 7e rang l'an dernier.

Résultats à BB

PREMIERE COURSE			
4 Castle Wave	9:50	5:40	3:70
2 Newport Tied	5:70	5:40	3:40
1 Tied Duff	5:40	5:40	3:10
Temps: 2:12.1			
DEUXIEME COURSE			
3 Ida	4:40	4:00	2:30
5 Sir Jasper	12:00	6:70	4:70
7 Chevy Ridge Marty			
Temps: 2:04.3			
TROISIEME COURSE			
7 Odios	10:10	3:50	4:60
4 Doug Johnston C	2:30	2:50	2:50
6 Irish Times			4:40
Temps: 2:05			
QUATRIEME COURSE			
5 W. T. Donlin	9:50	5:50	4:20
4 Broadway Joe	8:40	5:20	
3 Lord Claire			7:30
Temps: 2:11			
CINQUIEME COURSE			
8 Benny Schue	16:10	8:20	5:50
3 Treasured Pick	8:10	5:00	
6 White Flame			5:30
Temps: 2:10			
SIXIEME COURSE			
6 More Scotch	7:10	4:40	3:60
1 Ida Purdie	4:30	3:20	
4 Ben's Girl			3:40
Temps: 2:10			
SEPTIEME COURSE			
6 Highland Way	13:70	4:50	4:70
4 Roynie Bel	8:20	5:00	
3 Mr Pogie			4:80
Temps: 2:11			
HUITIEME COURSE			
1 Soler Pick	19:30	6:20	4:30
6 Sugar Prince	4:30	3:20	
4 Poplar Tix			4:40
Temps: 2:08			
NEUVIEME COURSE			
4 Meadow Zealand	7:10	3:30	3:20
6 Sahooting Par	6:50	6:10	
1 Doctor Ellis			7:40
Temps: 2:07			
DIXIEME COURSE			
7 Vile	10:30	4:40	5:30
8 Leo Chief	3:40	3:50	
2 Musie Mir			4:50
Temps: 2:10.3			
Exacte: \$27.80			

Claude Larose s'affirme une fois de plus et le Canadien surclasse les Maple Leafs

par Jean-Paul COFSKY

Troisième victoire d'affilée : 6-3

Le Canadien a donné une leçon de combativité, de rudesse, de patinage et de hockey aux Maple Leafs de Toronto hier soir au Forum en l'emportant au compte de 6-3 devant une foule enthousiaste de 14.722 spectateurs venus assister à une troisième victoire d'affilée du Tricolore.

Les deux héros du Canadien: Claude Larose avec deux buts et J.-C. Tremblay qui, à la ligne bleue, a paralysé les trois quarts des attaques du Toronto.

Les autres buts du Canadien ont été exécutés par Henri Richard, le 250e de sa carrière dans la ligue Nationale, Yvan Cournoyer, Robert Rousseau et finalement Jean Béliveau.

Le premier but des Maple Leafs a été réussi par Jim Pappin après seulement 1:54 de l'engagement initial, durant l'absence de John Ferguson au cachot qui avait fait déboucher Brian Conacher.

Vitesse, rudesse et adresse

Le Canadien a débuté à une allure vertigineuse. Et il a continué à patiner comme s'il avait le feu "quadrant", avec le résultat que les spectateurs ont vu du jeu non recommandé pour les cardiaques pendant 60 minutes.

Jim Pappin a compté l'unique but des siens à la première période lors d'un jeu de puissance alors que Lorne Worsley n'a pu bloquer son lancer vif.

Trois buts éclair

Puis suivirent à 8:31 le 250e but de sa carrière de Henri Richard, le premier de la soirée de Claude Larose à 11:27, et le boulet-vrille d'Yvan Cournoyer, pratiquement du centre de la glace, qui vint trouer la défensive porreuse d'un Terry Sawchuk à demi somnolent. Il faut souligner toutefois que le lancer de Cournoyer fut d'une précision et d'une force rare.

Tim Horton a réduit l'avance du Canadien à 18:58, encore une fois pendant que le Canadien jouait à court d'un homme.

La soirée de Larose

A 4:51 du second engagement Larose, qui connaît depuis quelques parties un regain de vie extraordinaire, a marqué son 250e but de la soirée, suivi d'un autre but du Toronto compté alors que le Canadien était encore une fois en infériorité, à 4 contre 5. Backstrom, purgeant une mineure, Robert Rousseau enregistra le cinquième but du Canadien à 14:54.

Le capitaine du Canadien, Jean Béliveau, scella le sort des Leafs à 15:32 de la période finale.

Eddie Shack "encorné" par Harris

Il y eut deux blessés au cours de la partie: Lorne

Worsley, blessé au genou droit et qui fut remplacé par Rodge à la 2ème période et Eddie Shack, des Leafs, qui fut presque décapité par un coup de coude au visage, gentillesse de Ted Harris. De la partie d'hier soir on peut dire qu'aucun joueur du Canadien ne s'est qualifié pour jouer le rôle du petit St-Jean-Baptiste.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE			
1-Toronto: Pappin (5)			
(Ellis, Jeffrey)	1:34		
2-Montréal: Richard (7)			
(Provost, Laperrière)	8:41		
3-Montréal: Larose (5)			
(Ferguson, Harris)	11:27		
4-Montréal: Cournoyer (7)			
(sans aide)	12:04		

5-Toronto: Horton (3)			
(Jeffrey, Ellis)			18:54
Punitions: Ferguson 1:11, Pappin 2:36, Baum 11:27, Richard 12:32, Larose 17:02, Conacher 20:06.			

DEUXIEME PERIODE			
1-Toronto: Arnason (3)			7:33
2-Montréal: Rousseau (6)			
Béliveau, Laperrière			14:54
Punitions: Backstrom 5:32, Harper 19:04.			

TROISIEME PERIODE			
1-Montréal: Béliveau (2)			15:32
(Duff, J.C. Tremblay)			
Punitions: Hillman 1:42, Duff 4:53, Roberts 4:55, Harris (max) 8:30, Manrich 8:15, Stenmark 14:27.			
LANCERS PAR:			
TORONTO	10	6	8-28
MONTRÉAL	9	6	8-25

feu vert

Jean-Paul Cofsky

L'exemple du passé

Comme l'on souvent répète les experts du tennis, il ne faut après tout que deux hommes de calibre à peu près égal pour décrocher les honneurs de la coupe Davis.

Et les exemples sont nombreux pour le prouver. Henri Cochet et René Lacoste l'ont abondamment illustré pour la France pendant des années. Il en fut de même pour les États-Unis avec Tilden et Johnston; l'Angleterre a connu de grands succès avec Fred Perry et les frères Doherty.

En ce qui concerne l'Australie, on n'a que l'embaras du choix pour étayer cette thèse: Crawford et Quist ou Bromwich et Quist ou Hoad et Rosewall ou encore Laver et Emerson, et maintenant Emerson et Stolle.

Les États-Unis ont eu, outre Tilden et Johnston, des duos de calibre formidable en Vines et Shields, Budge et Riggs, Kramer et Schroeder, Gonzalez et Parker. Et c'est ici où je voudrais en venir: les États-Unis, sans George McCall, le capitaine actuel de l'équipe américaine, pouvaient connaître à nouveau leurs succès d'autrefois.

A bas la ségrégation

Et comment? tout simplement en réunissant Dennis Ralston et Chuck McKinley en double et en faisant jouer Arthur Ashe et McKinley en simples.

Ashe, ignoré deux ans de suite en série importante de coupe Davis par George McCall, qui lui a préféré il y a deux ans Frank Froehling contre l'Espagne, et Richey, cette année contre le Brésil, vient une fois de plus faire mentir les dires de son capitaine. L'an dernier Ashe avait battu Emerson et Stolle et Newcombe chez eux, en Australie même, au mois de janvier.

Hier, il a de nouveau pris la mesure de Roy Emerson dans des rencontres de style de coupe Davis. Je ne sais pas si McCall va continuer de dire que Ashe n'est pas en forme, mais si Ashe continue de prouver le contraire en battant les meilleurs joueurs amateurs du monde, je me demande comment il va expliquer sa conduite des deux dernières années autrement qu'en avouant qu'il ne peut digérer les Noirs.

Le tennis n'est pas à la baisse aux États-Unis, loin de là. Il faut plutôt chercher du côté de l'administration, ce qui me fait loucher dans la direction de l'association canadienne.

A suivre demain

Nancy Greene, espoir canadien du "du Maurier International"

VANCOUVER. — L'équipe nationale de ski du Canada crociera le fer durant trois semaines de compétition de calibre international en Europe avant de regagner le Canada pour le du Maurier International.

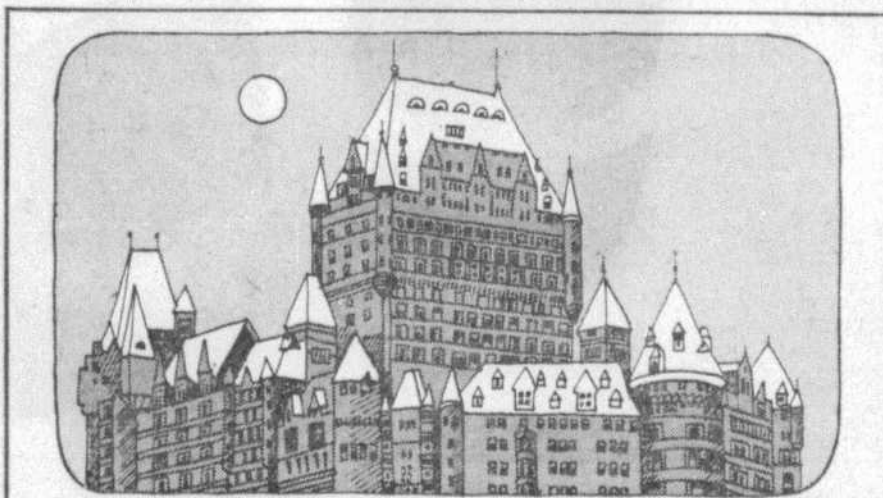
Monsieur Peter Webster, gérant de l'équipe, a annoncé que celle-ci, constituée de six skieurs, cinq skieuses et deux entraîneurs, participera à différentes épreuves en Suisse, en Autriche et en Allemagne. L'équipe quittera le pays le 1er janvier, pour s'en retourner le 24 janvier, juste à temps pour

participer au du Maurier International. La première manche se déroulera les 28 et 29 janvier au Whistler Mountain, en C.-B., et la seconde la semaine suivante au mont Orford, au Québec.

Monsieur Webster ajouta qu'avant de quitter, l'équipe au grand complet passera deux semaines d'entraînement durant la période des fêtes au mont Whitehorn et au mont Norquay, dans la région de Banff. A la lumière des performances accomplies, l'on désignera ensuite les membres qui feront partie du voyage de l'équipe "A" en Europe.

Trois athlètes seront vraisemblablement sélectionnés: Nancy Greene, de Rosland, C.-B., en tête du classement mondial de slalom; Karen Dokka de Burnaby, C.-B., neuvième au classement mondial du combiné; et Scott Henderson du combiné hommes, était le premier skieur Canadien à se hisser parmi les dix meilleurs au monde.

John Platt assumera les fonctions de chef-instructeur et Verne Anderson celles d'instructrice de l'équipe féminine.



De quoi sont faites nos vacances?
De danse, de soupers aux chandelles
et de mille choses de ce genre.

Passes la Noël au Château Frontenac. Vous découvrirez que la vieille capitale a su garder toute l'atmosphère des vacances les plus charmantes: soupers aux chandelles, danses variées, des plus folles aux plus conventionnelles, envoiement des chorales et fete du traditionnel défilé de la fête du sanglier.

Faites du ski sur les pentes de Ste-Anne de Beaupré, du Lac Beauport et de Stoneham. Dévalisez les côtes en toboggan et patinez sous les murs de la dernière ville fortifiée du Canada. Visitez les

boutiques pittoresques et montez dans les carrioles qui vous attendent. Venez découvrir en quoi les vacances au Château Frontenac sont si différentes. Appelez le SERVICE DE RÉSERVATIONS, 866-3048, ou écrivez au directeur de l'hôtel.

Le Château Frontenac
un hôtel du Canadien Pacifique

Venez célébrer l'arrivée de la Nouvelle Année la veille du Jour de l'An

à la salle

Seigneurie

du

Holiday Inn

6110 CÔTE-DE-LIESSE

de 9 h. 30 du soir à 2 h. du matin

REVEILLON

musique — danse — gaieté
distribution de chapeaux, ballons, serpents

Réservez dès maintenant

\$12.00

PAR PERSONNE

stationnement, taxe et pourboires compris

Tél.: 748-7771



Demandez
"Le Meilleur Chez Nous"
Canadian Club
par Hiram Walker

Le Plus Léger Whisky Au Monde

Distillé et embouteillé à Walkerville (Ontario)

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

Alphand : la politique française envers les États-Unis n'est pas dictée par un sentiment inamical

PARIS — M. Hervé Alphand, secrétaire général du Quai d'Orsay, qui fut pendant neuf ans ambassadeur de France à Washington, a examiné, hier soir, au cours d'un dîner-débat, "les trois principaux points de divergence entre la France et les États-Unis : la position de la France sur le problème monétaire international et ses achats d'or, la guerre du Vietnam, le retrait de la France de l'OTAN. "Aucun de ces actes décidés par le gouvernement français, a dit M. Alphand, n'a été dicté par un sentiment inamical à l'égard des États-Unis, comme trop souvent certains commentateurs ont tendance à l'écrire."

1) La position de la France sur le problème des paiements internationaux : "Bien à tort, a dit M. Alphand, les États-Unis ont cru y voir une attaque contre le dollar et, comme chacun des habitants de ce pays en possède plus ou moins dans son

portefeuille, il s'est senti visé personnellement."

Mais, souligne l'ambassadeur, les pratiques actuelles de l'émission de change ou risquent de provoquer une inflation dangereuse. En outre, si la France et d'autres pays n'avaient pas transformé en or une partie de leur encaisse en devises, le volume des dollars circulant dans le monde aurait augmenté de façon illimitée. "Les sorties d'or ne sont pas la cause de la maladie mais son symptôme", a poursuivi M. Alphand. Au contraire, le système monétaire rattaché à l'or que recommandait la France aurait permis d'empêcher les crises économiques sans imposer une récession ou une inflation. Déjà beaucoup, aux États-Unis et ailleurs, commencent à comprendre qu'en ce domaine notre attitude, loin d'être hostile, est animée par le souci de résoudre un problème qui n'est pas politique mais technique, qui n'est pas franco-américain, mais mondial."

2) Le Vietnam :

"Les vues de Paris et de Washington s'opposent diamétralement", dit M. Hervé Alphand qui rappelle le rejet par les États-Unis des démarches répétées faites par la France dans le passé en faveur d'un retour aux accords de Genève de 1954. Il rappelle aussi le discours de Phnom-Penh où le général de Gaulle a suggéré que les États-Unis prennent l'engagement de rapatrier leurs forces "dans un délai convenable et déterminé".

Or, les Américains, poursuit l'ambassadeur, "s'ils en viennent à reconnaître que la solution des accords de Genève est désirable, n'acceptent pas les modalités pratiques que nous suggérons et qui, croyons-nous, ne porteraient aucune atteinte ni au prestige, ni aux intérêts, ni aux traditions des États-Unis, bien au contraire."

3. — L'OTAN :

M. Hervé Alphand souligne que les circonstances ont changé depuis la création de l'OTAN il y a 16 ans : "La présence parmi nous de M. Kossyguine, dit-il, est l'occasion d'affirmer qu'à la tension de ces dernières années a fait place un esprit de coopération qui n'est dirigé contre personne et contribue grandement à assurer sur des bases solides la paix et le progrès en Europe."

Après avoir évoqué les conséquences possibles de la guerre du Vietnam et souligné que la France ne veut pas être entraînée automatiquement dans une guerre qu'elle aurait condamnée dès l'origine, M. Alphand a déclaré en conclusion : "Je crois que les raisons qui ont provoqué notre décision commencent à s'éclaircir et que les conditions nouvelles de la coopération de nos forces ainsi que l'établissement de plans stratégiques en cas de guerre menée en commun, pourront recevoir une solution correspondant à la fois à l'intérêt de tous et aux changements de circonstances que chacun perçoit des maintenant."



ÉLECTIONS FRANÇAISES

Pompidou, en lice pour la première fois

PARIS — M. Georges Pompidou, premier ministre et qui est considéré comme un des "dauphins" possibles du général de Gaulle, sera candidat aux élections qui se dérouleront en France au mois de mars prochain. M. Pompidou, qui est le chef de la majorité, a cette double originalité de n'avoir jamais été candidat jusqu'à maintenant et de n'appartenir officiellement à aucun parti. Le premier ministre se présente à Saint-Flour, une petite ville du centre de la France, en Auvergne, région dont il est lui-même originaire.

Le nom du premier ministre figure sur la quatrième liste d'investitures des candidats qui pourront arborer l'étiquette "Ve République". Avec la publication de cette liste, les partis de la majorité ont désigné leurs candidats dans 59 départements, soit plus de la moitié des départements français.

Parmi les autres candidats désignés aujourd'hui figurent notamment quatre ministres, MM. Pierre Messmer, ministre des armées, Billotte, ministre d'État, Nungesser, secrétaire d'État au logement et Marcelin, ministre de l'Industrie. Un personnage important dans la vie française, M. Olivier Guichard, délégué général à l'aménagement du territoire, est candidat en Bretagne. Enfin, grâce à cette liste, on sait qu'un avocat de 45 ans, M. Mercier, portera les couleurs de la majorité dans la circonscription actuellement détenue par M. François Mitterrand, leader de la gauche non communiste.

Rusk : le Vietcong ne peut vaincre le Sud Giap : la victoire finale nous appartient

TAIPEH — Poursuivant son voyage en Extrême-Orient, M. Dean Rusk, secrétaire d'État américain, est arrivé hier à Taïpeh venant de Tokyo. Au cours d'une conversation improvisée avec les journalistes, il a d'abord déclaré que, de toute évidence, le Nord-Vietnam ou le Vietcong n'était pas en mesure de remporter une victoire militaire contre le Sud-Vietnam.

A propos de la situation en Chine continentale, M. Rusk a dit qu'elle demeurait un "mystère".

"Ce qu'il y a de certain, a-t-il ajouté, c'est que la situation économique est pire que dans n'importe quel pays du monde". Le secrétaire d'État américain s'est ensuite félicité du résultat des récents débats à l'ONU sur la question de la représentation chinoise. "C'est un grand succès pour la République de Chine", a-t-il souligné.

M. Dean Rusk aura aujourd'hui un entretien avec le fils aîné du président Tehang Kai Chek, le ministre de la Défense Tchong Ching Kuo, et le ministre des affaires économiques K.T. Li. Son départ pour Saigon est prévu pour vendredi matin.

Interview de Giap

PARIS — Le chef de l'armée nord-vietnamienne a affirmé que "pour convaincre les Américains de cesser leur agression", son pays doit "remporter une victoire militaire".

Dans une déclaration que publie le journal "Le Monde", le général Vo Nguyen Giap a dit qu'il était convaincu que "la victoire finale nous appartient militairement et politiquement".

Il s'est élevé contre ceux qui estiment que, pas plus que les États-Unis, le Vietnam ne parviendra pas à vaincre sur le terrain.

Le Vietnam vaincra, a-t-il expliqué, parce qu'il a "sa puissance, son moral, un pa-

triotisme élevé et de grandes capacités tactiques".

Même sur le plan technique, a-t-il ajouté, "le décalage entre les États-Unis et le Vietnam n'est que relatif".

"Ce n'est pas comme lorsque les premières unités françaises, lors de la colonisation, attaquaient un Vietnam féodal : alors nous avions une infériorité technique sur vous, puissance capitaliste", a-t-il dit.

"Le Vietnam est un, a encore déclaré le général à l'envoyé spécial du MONDE à Hanoi. Quand les Américains ont décidé leur agression contre tout le peuple, tout le peuple a eu le devoir de se dresser contre les Américains. C'est un devoir sacré. Je crois que c'est conforme aux accords de Genève. Nous devons lutter contre

l'agresseur. Nous soutenons de toutes nos forces nos compatriotes du Sud et nous le déclarons publiquement, et c'est nous qui respectons les accords de Genève."

Le ministre nord-vietnamien a fait état de la tradition millénaire de lutte du peuple vietnamien contre les agresseurs : "Voyez les Mongols : au treizième siècle, ils furent trois fois battus par nous", a-t-il dit à l'envoyé spécial du "Monde".

Evacuation des villes nord-vietnamiennes

HANOI — L'évacuation des villes et de toutes les localités peuplées nord-vietnamiennes doit se poursuivre, proclame dans son éditorial l'organe du parti "Nhan Dan".

Les évacués, écrit le quotidien du parti, doivent immédiatement organiser leur existence quotidienne et participer à la production "comme l'ont déjà fait des centaines de milliers de nos compatriotes".

Ils doivent éviter, ajoute le journal, de fréquents va-et-vient entre leur point de reploi et leur ancienne demeure. Toutes les régions doivent de tout cœur aider les évacués à stabiliser leur vie de travail.

Dans son éditorial, "Nhan Dan" rappelle encore les consignes impératives de sécurité pour réduire au minimum les pertes en vies humaines. Il faut, recommande encore le journal, poursuivre l'amélioration technique des abris et perfectionner le système d'observation, d'alerte, de secours et de sécurité.

Moscou prépare activement une conférence anti-Pékin

MOSCOU — Le parti communiste de l'Union soviétique est maintenant résolu à préparer à tous risques une grande conférence multi-laterale des partis communistes, et les ap-

probations déjà acquises, ou les assurances qu'il est prêt à donner aux hésitants, lui permettraient de passer outre, éventuellement, aux objections d'une minorité.

Telle est la conclusion que les observateurs sont tentés de tirer des deux articles simultanément publiés au total près d'une page entière, que la "Pravda" a consacré hier à cette question.

L'un de ces articles, évoquant les deux conférences communistes mondiales déjà tenues en 1957 et 1960, est un exposé doctrinal de l'utilité des contacts directs entre dirigeants des partis communistes et révolutionnaires.

Le second lie la question de l'unité d'action non seulement à celle de l'aide au Vietnam, mais aussi à celle de la sécurité européenne, confirmant ainsi les informations recueillies à Budapest et suivant lesquelles les dirigeants soviétiques se proposeraient d'organiser, avant même la réunion d'une conférence générale prévue pour juin, une conférence des partis européens.

Les deux articles de la "Pravda" ne manquent pas de déplorer au passage l'attitude "schématique" chinoise, mais le second s'insurge énergiquement contre l'idée (qu'il attribue à la presse bourgeoise) qu'il pourrait s'agir d'exclure qui que ce soit du mouvement communiste.

La Barbade aux Nations unies

NATIONS UNIES — Le conseil de sécurité a recommandé hier à l'unanimité l'admission de l'archipel des Barbades comme 122ème membre des Nations unies. Cette recommandation sera entérinée par l'Assemblée générale avant la fin de l'année.

La candidature de la Barbade, à qui le Royaume-Uni a conféré l'indépendance le 30 novembre dernier, était présentée dans une résolution par l'Angleterre, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, la Nigéria, l'Ouganda et l'Uruguay. Lord

Caradon a été le premier à faire l'éloge de ce 26ème membre du Commonwealth à devenir membre de l'ONU. Il a évoqué la tradition parlementaire de l'archipel qui date de 300 ans, l'excellence de son enseignement et la réputation de ses joueurs de cricket. Le représentant de la France, M. Seydoux, a loué "les qualités de gentillesse et d'hospitalité" de la population, rappelé qu'il y a plus de trois siècles, la Barbade occupait déjà une place éminente parmi les "Iles sous le Vent".

Lorsque vous l'avez essayée, vous vous en voudrez de vous en être passé si longtemps...

Tia Maria
LIQUEUR
DE CAFÉ

Dégustez-la telle quelle. Versez-en sur la crème glacée ou le gâteau. Préparez des consommations exotiques. Délicieuse de mille et une façons. Essayez-la, vous verrez!



ESTABE INDUSTRIES LTD. Jamaica W.I.

DUPUIS
Le grand magasin canadien d'art et d'artisanat



Créations canadiennes! Superbes poupées de collection artistement faites à la main par Mme Madeline Saucier

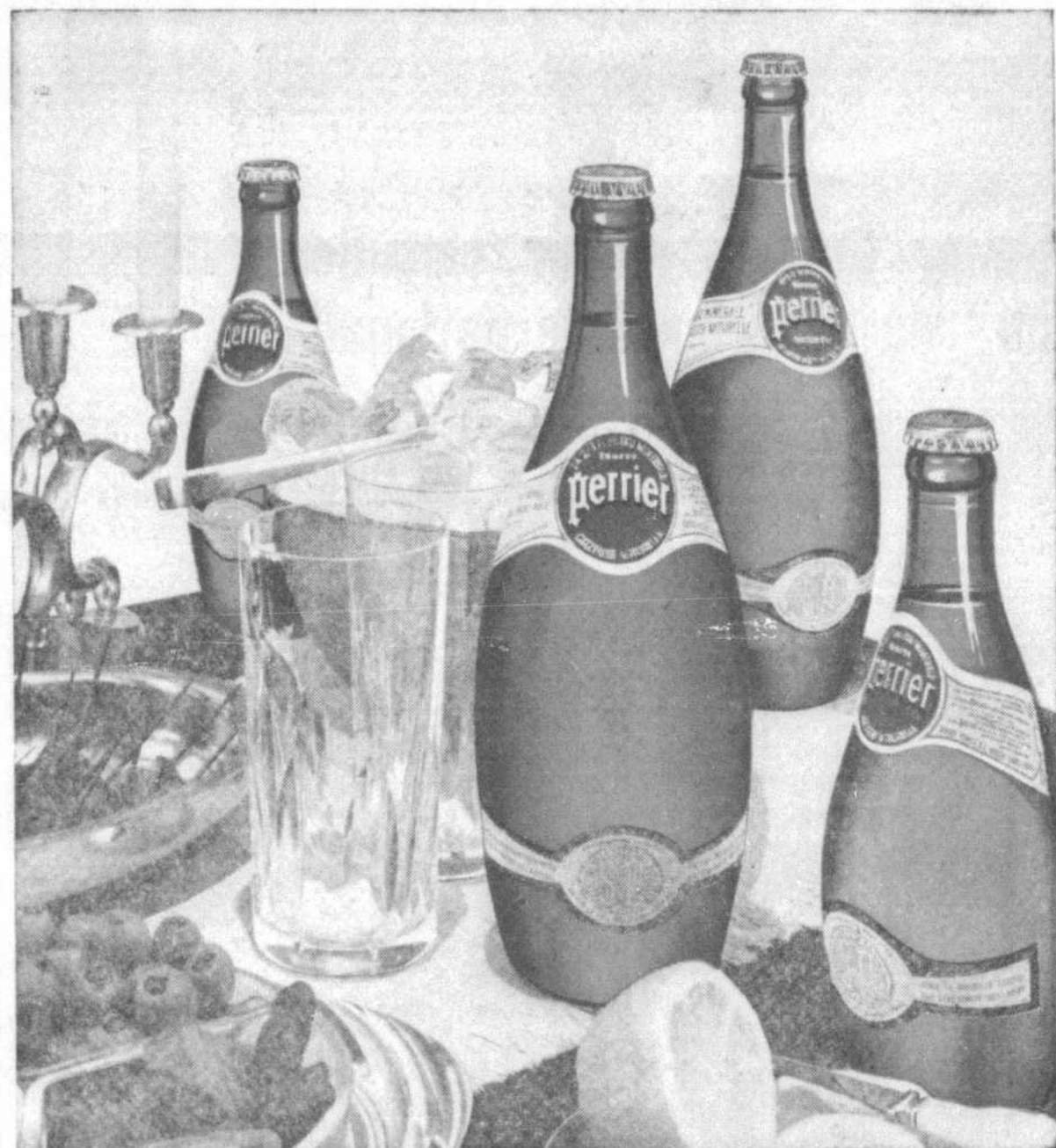
Voici une collection unique de personnages historiques conçue par l'artiste de réputation internationale, Mme Madeline Saucier, la seule Canadienne à fabriquer ces poupées. Tous ces personnages de l'histoire du Canada sont revêtus de costumes authentiques qui sont le fruit de recherches et d'un travail soigné. Fabriquées de feutres avec visages moulés à la main, véritables cils, elles sont très flexibles. Choix de 12 modèles mesurant 12 1/2" à 14" de haut: Officier avec manteau et épée, Soldat avec tambour, Porte-drapeau, Cantinière du régiment, Hélène de Champlain, Madeleine de Verchères, Mme Simcoe, Poupée de la Rivière Rouge, Femme de colon, Jeune fille et Poupée, Fermier canadien.



L'ARTISTE — Mme Madeline Saucier, native de Montréal, fabrique et habilite des poupées depuis son enfance. Elle étudia sous l'habile direction de l'artiste canadien Adam Sherriff Scott du Royal Canadian Academy et suivit des cours en Arts Appliqués avancés. La succursale de Montréal du New York Fashion Group lui commanda récemment la création de 17 poupées européennes authentiques; elle a aussi donné un spectacle au Stewart Hall Museum et créé des poupées canadiennes pour Disneyland, etc. Fabriquées en quantité limitée, toutes ces poupées arborent le label de l'artiste et tous les droits de reproduction sont réservés.

Mme Madeline Saucier sera au rayon du Cadeau au 3e étage de 3 à 4 heures et de 8 h. à 9 h. jeudi et vendredi, les 8 et 9 décembre prochain

DUPUIS 865 EST, RUE SAINT-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES: 842-6171



SAVEZ-VOUS BOIRE?

Si oui, vous connaissez déjà **PERRIER**, le "mixer inimitable". Tout ce qui est bon à boire se "marie bien" et "se boit mieux" avec **PERRIER**, l'eau de source naturellement pétillante qui jaillit joyeusement du Midi de la France. Rien n'y a été ajouté, ni retiré. Source phénoménale, **PERRIER** est absolument naturelle. On l'a simplement embouteillée... sur place.

Si vous êtes un fin connaisseur, vous savez également pourquoi on a surnommé **PERRIER** "l'aristocrate des eaux de table". Et si, par surcroît, vous l'avez déjà bue "nature" ou avec une tranche de citron, alors là, inutile d'insister, nous n'avons vraiment plus rien à vous apprendre!

perrier
EAU PÉTILLANTE
NATURELLE

Importée de France

EN VENTE DANS LES PHARMACIES, ÉPICERIES ET SUPERMARCHÉS

GRATIS!

COMMENT RÉUSSIR DES RÉCEPTIONS AMUSANTES?

DEMANDEZ NOTRE ALBUM

"PERRIER-PARTY"

Complétez et postez le coupon ci-contre

EN INCLUANT 15¢ EN TIMBRES POUR FRAIS D'ENVOI

PERRIER PARTY
C.P. 220, Station N, Montréal, P.Q.

L'idée d'un "Perrier-Party" m'intéresse. Je souhaite recevoir l'album PERRIER-PARTY en couleurs, importé de France, contenant 13 recettes de boissons originales et 25 jeux de société descriptifs et illustrés. Ci-joint, 15¢ en timbres pour frais d'envoi.

NOM:

ADRESSE:

VILLE: PROVINCE: